VENDREDI 1er DÉCEMBRE 2023 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1760
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne









On marche sur la tête !

Partie d'une initiative de la FDSEA du Tarn, l'opération de renversement des panneaux d'entrée de communes a essaimé, ces jours derniers, en Bourgogne. Dans l'Yonne, la Côte-d'Or ou la Nièvre, d'innombrables communes ont vu leurs panneaux inversés par les JA et les FDSEA dans une opération symboliquement très forte : face aux contraintes réglementaires toujours plus pesantes qui s'appliquent au monde agricole, ce dernier pointe les contradictions entre le discours sur la nécessité d'une souveraineté alimentaire et les actes qui font tout pour l'entraver (réglementations excessives, importations de produits agricoles…).

Pages 03 et 04

Encart : Catalogue Agram SAS (Yonne et Nièvre).



ACTUALITÉ P.05
Sangliers // Vers une réelle volonté politique de réduire les populations ?



PRODUCTIONS P.16
Diversification // Distributeur automatique : est-ce que ça marche ?



RURALITÉ P.17
Programmes alimentaires territoriaux // Une vision d'ensemble





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.05 DÉGÂTS DE GIBIERS : VERS UNE RÉELLE VOLONTÉ POLITIQUE DE RÉDUIRE LES POPULATIONS DE SANGLIERS ?

.06 SOIRÉE GRANDES CULTURES DE LA FDSEA 58 : GNR, QUELLES SOLUTIONS POUR S'EN PASSER ?

.07 JUGEMENT DE BÉTAIL DES JA : NOUVELLE ASSOCIATION

.08 AFDI : LES REPRÉSENTANTS MALGACHES DE VFTM ÉTAIENT DANS L'YONNE

ACTUALITÉ // RÉGION // FRANCE

.09 INNOVATIONS : LE COMPROMIS ENTRE PRÉSERVATION ET OPTIMISATION DU SOL

PRODUCTIONS // CULTURES

.10 TOUR DE PLAINE : CONNAÎTRE SON SOL

.11 POIS ET FÉVEROLE D'HIVER : DES SEMIS POSSIBLES JUSQU'À FIN DÉCEMBRE

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 FOIRE-CONCOURS DE LUZY : UN ENGAGEMENT TOUJOURS PRÉSENT

.13 FDSEA 58 : S'AJUSTER POUR L'AVENIR

.14 SANITAIRE : MAUX PASSÉS, MAUX À VENIR

PRODUCTIONS // VIGNE

.15 VENTE DES VINS DE BEAUNE : UNE VIGNE BOUSCULÉE, POUR LE MEILLEUR

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.16 DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE : EST-CE QUE ÇA MARCHE ?

RURALITÉ // TERRITOIRES

.17 PROGRAMMES ALIMENTAIRES TERRITORIAUX : UNE VISION D'ENSEMBLE

.18 STAGES À L'ÉTRANGER : DE L'EXPÉRIENCE POUR L'AVENIR

.19 MÉTHANISATION : UNE MISE EN ROUTE IMMINENTE POUR SÉCALIA

RURALITÉ // ENVIRONNEMENT

.20 EAU ET CLIMAT : *« GARDER UN MONDE VIVABLE »*

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

.30 ÉQUIPEMENTS

MAGAZINE // LOISIRS

.31 MYCOLOGIE : MIEUX CONNAÎTRE LES CHAMPIGNONS DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



// LE DESSIN

// EN BREF

Entreprises de travaux agricoles
Une progression à deux chiffres du nombre de salariés

Le nombre de salariés au sein des entreprises de travaux agricoles (ETA) françaises a augmenté de 17 % en 2022 pour atteindre 121 641 contrats de travail (permanents et saisonniers), selon les dernières données de leur fédération, la FNEDT, dévoilées le 21 novembre. En dix ans, les contrats ont même progressé de 53 % dans les ETA. En 2022, la hausse est forte en Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine et Paca, dont de nombreux départements viticoles, note la FNEDT. Cette prédominance pourrait être due à l'extension du périmètre de la branche Entreprises de travaux agricoles, comme ce fut le cas l'année précédente avec l'intégration d'entreprises de ramassage/nettoyage dans la filière volailles. Au total, la masse salariale « dépasse en 2022 le milliard d'euros », selon les calculs de la fédération, « augmentation due également à la hausse des salaires ». La dynamique d'emploi est surtout portée par l'agrandissement des structures, mais aussi par l'augmentation de leur nombre (+6 % en dix ans, à 15 255). Les effectifs restent toutefois très atomisés, avec 42 % des entreprises qui ne comptent qu'un seul équivalent temps plein (ETP). Un pourcent d'entre elles disposent de 50 à 100 ETP.

Fromages/fruits Strasbourg exclut du texte les emballages en bois

Les eurodéputés ont voté, le 22 novembre, pour exclure les emballages en bois (boîtes de camembert, de Mont d'Or, bourriches d'huîtres, barquettes de fraise…) ou en cire (ce qui concerne le Babybel) des obligations de recyclage dans un projet législatif de l'UE. Proposé par la Commission européenne, ce texte impose notamment des objectifs de recyclage pour tous les emballages dans l'UE à partir de 2030. Entreprises et eurodéputés français s'étaient vivement alarmés ces derniers jours qu'une telle disposition menace les boîtes de fromage en bois, pour lesquelles n'existe aucune filière de recyclage dédiée — qui ne saurait de toute façon être rentable au vu des faibles volumes concernés. *« Nous reconnaissons volontiers que certains produits les plus précieux de notre patrimoine européen sont associés à certains emballages en bois, en céramique (…) Nous sommes tout à fait ouverts à ce que soient exemptés de tels produits, habituellement en petites quantités, qui font la fierté de notre patrimoine »*, a indiqué M. Sinkevicius lors d'un point presse. *« Cela pourra être facilement réglé »* lors des négociations entre eurodéputés et États pour finaliser la législation, *« mais comme cette question est montée tellement fort, je suis heureux d'y répondre et d'apaiser les passions sur le sujet »*, a-t-il ajouté.

Pac 2023-2027 Bruxelles tire un premier bilan flatteur

Sur la base de plans stratégiques soumis par les États membres, la Commission européenne estime, à l'issue d'un premier bilan publié le 2 novembre, que la nouvelle Pac, entrée en vigueur le 1er janvier, est *« la plus ambitieuse jamais mise en place d'un point de vue environnemental »*. Et d'avancer que la Pac 2023-2027 contribuera efficacement aux objectifs de durabilité de l'UE grâce à la conditionnalité renforcée et aux éco-régimes. Un exemple mis en avant par Bruxelles : d'ici 2027, environ 10 % des terres agricoles de l'UE devraient bénéficier d'un soutien de la Pac pour la production biologique, contre 5,6 % en 2020. La contribution à l'amélioration du revenu des agriculteurs devrait aussi être importante. Plus de 10 % des paiements directs de l'UE, soit 4 milliards d'euros par an, seront réaffectés sous forme de paiements redistributifs bénéficiant aux petites et moyennes exploitations, soit le double de ce qui a été fait durant la période précédente. Mais le rapport souligne aussi la nécessité de renforcer les outils de prévention et de gestion des risques. Sur cette base, un examen de la première année de mise en œuvre de la réforme sera fait par les ministres de l'Agriculture lors de leur dernière réunion de l'année le 11 décembre à Bruxelles.

// VIENT DE PARAÎTRE

La nouvelle édition de **Saveurs de Côte-d'Or** est disponible

Avec cette 7e édition de Saveurs de Côte-d'Or, nous vous invitons à un nouveau voyage à la rencontre d'agriculteurs qui transforment et commercialisent les produits de leur exploitation, pour notre plus grand plaisir. Certains affichent une solide expérience dans la vente directe, d'autres se lancent avec toute l'énergie et la passion d'un projet naissant. Et tous ont la même ambition de valoriser leur travail, faire rayonner l'agriculture et donner du sens à leur métier.
Encore une fois, la diversité de la Côte-d'Or est mise en lumière. En feuilletant ce magazine, vous trouverez de quoi constituer un repas complet avec de l'entrée au dessert, des produits de qualité, certains parfois peu connus.



Disponible gratuitement dans les magasins Gamm Vert de Côte d'Or

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// FDSEA/JA

89 Dans l'Yonne, comme partout en France, « *on marche sur la tête* »

Dans la soirée du jeudi 23 novembre, la FDSEA et les JA de l'Yonne ont mené une action visant à retourner les panneaux d'entrée et de sortie des communes du département, avec un message affiché : « On marche sur la tête ». Une action à l'initiative du Tarn (81), reprise par bon nombre de départements, pour dénoncer une politique de l'État, vis-à-vis de l'agriculture, qui fonctionne à l'envers, comme l'affirment les syndicats agricoles.



Plus de 300 panneaux d'entrée et de sortie de communes ont été retournés dans l'Yonne, dans la nuit du jeudi 23 novembre au vendredi 24 novembre.



Adhérents de la FDSEA et des JA se sont réunis un peu partout dans l'Yonne pour retourner des panneaux et déposer des tracts dans les boîtes aux lettres des mairies.

« *Bon enfant* », « *ironique* », « *symbolique* » - liste Franck Pouillot, secrétaire général de la FDSEA de l'Yonne - mais non moins marquante, l'action syndicale menée conjointement par la FDSEA et les JA du département icaunais, le jeudi 23 novembre au soir, a marqué les esprits, comme cela a été le cas dans d'autres départements français. Partie du Tarn (81) il y a un environ un mois, cette action visant à mettre les panneaux d'entrée et de sortie des communes la tête à l'envers met en avant un message fort venant du monde agricole : en France, « on marche sur la tête ». Et comme le dit Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne, « *ce ne sont pas les agriculteurs qui marchent sur la tête, mais nos dirigeants. On dénonce les incohérences des politiques agricoles, qu'elles soient européennes, françaises et parfois même régionales, ainsi que les excès de réglementation* ».

Tout au long de la soirée, plus de 300 panneaux ont été retournés dans le département. Des tracts ont également été distribués dans les boîtes aux lettres des mairies afin de porter des messages auprès des élus locaux.

Alors, pourquoi ce slogan « on marche sur la tête » ? « *On part du concept de la souveraineté alimentaire. Aujourd'hui, on pourrait dire que le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire s'appelle ainsi une fois que la souveraineté alimentaire n'existe plus. On a conscience que c'est un enjeu fort, le monde agricole est le premier a le demander, mais dans les faits, cette souveraineté alimentaire ne se traduit pas dans les actions de l'État. C'est là où on marche sur la tête* », explique Sébastien Neveux, vice-président de la FDSEA de l'Yonne.

Pas de transitions sans prix rémunérateurs

Pour Damien Brayotel, il y a d'un côté « *les discours de soutien à l'agriculture, sur l'importance de la souveraineté alimentaire* » et dans le même temps, « *chaque semaine il y a des discussions pour remettre une norme, une taxe, une zone à protéger et la suppression de nos moyens de production. Tout cela nous pénalise en termes de compétitivité, bien sûr, mais aussi en possibilité d'adaptation et de transitions nécessaires face au changement climatiques* ».

Car le président de la FDSEA de l'Yonne l'assure : « *On n'est pas opposé aux transitions, qu'elles soient climatiques, écologiques, énergétiques… Mais les transitions ne seront pas possibles sans prix rémunérateurs, sans considération, sans confiance, sans espoir ni projet, et avec un empilement de normes, de taxes et de réglementations en tous genres, et aussi avec des frontières toujours plus ouvertes à des importations distorsives* ».

Tant de contraintes qui font de plus en plus hésiter les jeunes à s'installer. « *Aujourd'hui on est à peu près à une installation pour trois départs en France. C'est très problématique* », confie Jean-Baptiste Godefroy, secrétaire général des Jeunes agriculteurs de l'Yonne. « *Demain, qu'allons-nous faire de nos fermes ? Que va devenir l'agriculture française ? Aujourd'hui, avec toutes ces réglementations, ces non-sens agricoles, comment arriver à donner envie aux jeunes de s'installer* », se questionne-t-il. Car avec près de 50 % des agriculteurs qui partiront à la retraite dans les dix années à venir, il est urgent de trouver des solutions pour pérenniser les fermes en France. Mais pour cela, il faudrait déjà arrêter de marcher sur la tête.

Christopher Levé

Quelles demandes de la part du monde agricole ?

A travers cette action, plusieurs demandes sont faites par le monde agricole : « *une pause normative, de mettre les actes en conformité avec le discours prônant la souveraineté alimentaire, l'arrêt des surtranspositions des normes européennes et françaises, de garantir nos moyens de production, d'appliquer les Égalim et surtout d'avoir une vraie vision d'avenir pour l'agriculture, permettant de donner des perspectives aux jeunes qui voudraient s'installer* », liste Damien Brayotel.

Des demandes qui ont pu être portées auprès de Clémence Choutet, directrice de cabinet de la préfecture de l'Yonne, dès le lendemain (le vendredi 24 novembre). Une première écoute de la part de l'État à l'échelon local. Le monde agricole attend désormais des réponses et des actions venant du national.

// COMMUNIQUÉ

Feader Treize députés de Bourgogne-Franche-Comté saisissent le ministre de l'Agriculture

Les députés de la majorité en Bourgogne-Franche-Comté ont publié un communiqué expliquant qu'ils ont décidé de monter au créneau sur la question de la gestion du Feader par la Région, qui entraîne des tensions avec le monde agricole depuis plusieurs mois. Dix mois après le transfert, de l'État à la Région Bourgogne-Franche-Comté (BFC), de la gestion des Fonds européens agricoles pour le développement rural (Feader), les retards de traitement s'accumulent. Plus de 3 000 dossiers restent actuellement sans réponse. Le fiasco de la gestion des fonds européens par la majorité régionale et la présidente de Région met en difficulté de nombreux investissements et l'installation de jeunes agriculteurs. Le renouvellement des générations est pourtant un enjeu crucial pour l'avenir de la région BFC. C'est l'une des seules régions de France à avoir fait le choix de centraliser une politique qui aurait pu rester décentralisée sur chaque territoire, en proximité directe avec les agriculteurs et l'appui des Chambres d'agriculture. Les treize députés refusent que les agriculteurs soient tributaires de l'inaction d'une assemblée régionale lointaine, opaque et sans pilote. Aussi, face à ces difficultés, ils demandent, en urgence, une audience auprès du ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, afin de trouver des solutions pour les agriculteurs. Ces députés sont les suivants :

- Eric Alauzet député du Doubs
- Benoît Bordat député de la Côte-d'Or
- Danielle Brulebois députée du Jura
- Laurent Croizier député du Doubs
- Benjamin Dirx député de Saône-et-Loire
- Philippe Frei député de la Côte-d'Or
- Perrine Goulet députée de la Nièvre
- Louis Margueritte député de Saône-et-Loire
- Nicolas Pacquot député du Doubs
- Didier Paris député de la Côte-d'Or
- Patrice Perrot député de la Nièvre
- Rémy Rebeyrotte député de Saône-et-Loire
- André Villiers député de l'Yonne

// ACTIONS SYNDICALES

58

Premier avertissement

Afin d'obtenir des réponses politiques, la FDSEA 58 et les JA 58 (avec ceux de tous les cantons) s'associent pour une action d'avertissement à destination des pouvoirs publics.



FDSEA 58 et JA 58

Un retournement du panneau de Varennes-Vauzelles par les JA de Pougues-Guérigny le 23 novembre.

Action nationale lancée récemment, *« On marche sur la tête »* vise à retourner les panneaux des villages pour alerter les pouvoirs publics sur la situation compliquée des agriculteurs pour nombre de problématiques. Ainsi, dans la Nièvre, les JA 58 – avec l'ensemble des JA des cantons – et la FDSEA 58 s'associent pour appliquer cette action. Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, Simon Gauche et Benjamin Maillault (coprésidents des JA 58) expliquent les motivations de leur engagement.

Accumulation insoutenable

« La réglementation est de plus en plus drastique en France et les lois contraignantes s'accumulent sans que le gouvernement propose de solutions viables pour les respecter, à l'image de la suppression progressive de l'abattement fiscal sur le GNR. Et à côté de cela, l'Union européenne, vient d'autoriser l'importation de masse de produits qui ne respectent pas ces contraintes » expliquent les coprésidents des JA. De son côté, Emmanuel Bernard dénonce *« des accords de libres-échanges passés avec la Nouvelle-Zélande pour une importation de 10 000 tonnes de bœuf notamment. En parallèle, l'Union européenne va mettre en place une directive IED afin que la production bovine ait la même dimension que l'industrie. Dans le même temps, le gouvernement rabâche qu'il faut avoir une souveraineté alimentaire en France… Ces injonctions sont imposées par des directions complètement hors-sol et qui manifestement sont clairement bipolaires ! On ne peut plus continuer ainsi »*. En plus de ces décisions européennes et gouvernementales, les JA rajoutent un point : *« on nous rit au nez lorsque l'on parle du retard des paiements de la Région pour les PCAE des dossiers JA (voir TDB n° 1758), c'est inacceptable. Nous ne courberons plus l'échine »*.

Futur retournement de situation ?

Emmanuel Bernard insiste : *« face à tout cela, on marche clairement sur la tête. Il est grand temps d'en faire part au grand public, car finalement on est tous un peu dans le même bateau »*. Simon Gauche et Benjamin Maillault ajoutent : *« cette action de retournement de panneaux est visible et totalement pacifique. Il est indispensable d'avoir l'opinion publique de notre côté, afin d'obtenir un effet de masse solidaire sur ces questions »*. Emmanuel Bernard stipule : *« soit on souhaite profiter des produits français de qualité, alors il faut l'acquérir au juste prix, soit on opte pour les produits issus de l'importation. Là, certes les coûts d'achat seront moindres mais la qualité sera, elle, plus que lointaine voire inexistante »*. Pour la Nièvre, le mouvement des retournements de panneaux est, selon les JA 58, suivi par l'ensemble des cantons : *« pour chaque action, les maires des communes sont prévenus au préalable. Majoritairement, le mouvement est compris et suivi par les maires à l'image de la mairesse de Decize. Les campagnes grognent, il est grand temps que les pouvoirs publics nous entendent »*. Emmanuel Bernard conclut en alertant : *« Des réponses politiques concrètes et précises sont attendues dans les prochaines semaines afin d'avoir une définition claire du modèle agricole souhaité. Une fois établi, il faudra le protéger socialement, économiquement et politiquement. Si aucune décision n'est actée en la matière, il y a un risque que les actions ne soient plus maîtrisées ou pacifiques et là, c'est la responsabilité de l'État qui sera mise en cause pour en assumer les conséquences. Ce premier avertissement est donc à prendre au sérieux »*.



FDSEA 58 et JA 58

Le panneau de Montigny-aux-Amognes retourné par les JA de Saint-Benin-D'Azy dans la nuit du 23 novembre.

Chloé Monget

// ACTIONS SYNDICALES

21

Cent panneaux retournés en Côte-d'Or

L'action syndicale qui consiste à retourner les panneaux d'entrée et de sortie de communes a été également très suivie en Côte-d'Or.

L'action s'est aussi déroulée dans le 21, avec probablement une centaine de panneaux retournés le week-end dernier. *« Nous n'avons pas compté précisément, mais je pense que nous sommes au moins à cent. Oui, au minimum. Tous les cantons ont joué le jeu, c'est très bien »*, observe Mathieu Faivre, secrétaire général de JA21. L'agriculteur du village de Montmain, près de Seurre, ne semble pas *« pressé »* à l'idée de remettre les panneaux à l'endroit : *« nous allons prendre notre temps dans le but de sensibiliser un maximum de personnes, le grand public doit prendre conscience que ça va mal en agriculture… Les maires doivent faire remonter nos revendications. Cette action nationale JA, soutenue par la FDSEA, a le mérite de ne rien dégrader, ce n'est que du visuel, il faut en profiter ! »*. Parmi les principaux griefs, Mathieu Faivre cite bien entendu la gestion *« désastreuse »* des fonds Feader par la Région Bourgogne Franche-Comté, mais pas seulement : *« c'est vraiment un tout, le ras-le-bol est général. Nous le voyons bien en ce moment, lors de nos assemblées cantonales : il y a au moins deux pages de revendications à chaque fois, les gars en ont gros sur la patate, sur tous les sujets. Le loup, la lourdeur administrative dans nos métiers et les contrôles incessants reviennent très souvent dans nos échanges. Oui, en France, nous marchons sur la tête. Un exemple parmi tant d'autres : ce qui est en train de se passer dans la volaille… Nous importons des tonnes et des tonnes de poulets. Alors oui, c'est bien, c'est pour aider les Ukrainiens, mais le marché français se retrouve inondé, cela impacte fortement la rentabilité des ateliers français ! Nous importons désormais plus de la moitié de ce que nous consommons en France : produire chez nous serait bien plus simple et profiterait aux éleveurs français. Mais non, ce n'est pas comme cela que raisonne notre gouvernement. Un peu plus de bon sens serait enfin le bienvenu »*. Mathieu Faivre invite les agriculteurs de tout bord à maintenir la pression et prévient que *« cette action syndicale pourrait être la première d'une longue série avant la fin d'année »*.



Parmi les différentes « sorties » dans le département : celle des JA du canton d'Aignay-Baigneux-Recey. Un groupe d'une quinzaine d'adhérents s'est rendu dans trente-cinq communes de la haute-Côte-d'Or, le 24 novembre.

AG





// DÉGÂTS DE GIBIERS

Vers une réelle volonté politique de réduire les populations de sangliers ?

Le lundi 20 novembre, la FDSEA de l'Yonne a sollicité une rencontre avec le préfet Pascal Jan, afin de discuter des moyens à mettre en œuvre pour réduire les populations de sangliers, causant d'importants dégâts au sein des parcelles agricoles dans le département.



Freepik

L'Yonne, avec plus de 2000 ha de surfaces agricoles indemnisées et plus de 2,5 millions d'euros d'indemnisation, fait partie des cinq départements français les plus impactés par les dégâts de sangliers.

L'Yonne, avec plus de 2000 ha de surfaces agricoles indemnisées et plus de 2,5 millions d'euros d'indemnisation, fait partie des cinq départements français les plus impactés par les dégâts de sangliers. Après une rencontre avec la FDCY (fédération départementale des chasseurs de l'Yonne) en juin dernier, n'ayant abouti sur aucune mesure concrète, la FDSEA de l'Yonne a sollicité une rencontre avec le préfet de l'Yonne, Pascal Jan, le lundi 20 novembre, afin de discuter des moyens à mettre en œuvre pour réduire les populations et in fine les dégâts. Car la situation dans laquelle se trouvent certains agriculteurs icaunais est insoutenable.

Un conseil extraordinaire à venir

Parmi les demandes faites par le syndicat : l'autorisation de tir autour des parcelles en cours de récolte et de broyage a été acceptée, sur la même base de ce qui est fait dans le Loiret.
Lors des échanges, le préfet de l'Yonne s'est engagé à répondre favorablement aux demandes individuelles de piégeage de sangliers. Pour rappel, cinq piégeurs recensés par la FDSEA ont été formés. Le syndicat étudie les cages qui pourraient leur être mises à disposition.
Aussi, sur les chasses à problèmes dans les forêts appartenant à l'ONF, le préfet de l'Yonne souhaite mettre la pression en demandant des résultats chiffrés.
À noter que le schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) qui définit les orientations majeures de la FDCY pour six ans, doit être révisé pour 2025. La DDT impliquera la FDSEA et la Chambre d'agriculture lors de l'élaboration de ce document.
Pour finir, Pascal Jan a annoncé vouloir organiser, à la rentrée 2024, un conseil extraordinaire des dégâts agricoles causés par les sangliers afin d'aboutir, sous l'égide de la DDT, à une démarche commune et partagée de réduction des dégâts. La FDSEA sera évidemment présente à cette rencontre et reste mobilisée sur ce dossier. Le syndicat sera également attentif à la bonne mise en œuvre des mesures acceptées par le préfet de l'Yonne.

FDSEA de l'Yonne

// FAUNE SAUVAGE

Signaler les dégâts en quelques clics

Depuis 2022, un outil national permet de signaler les dégâts liés à la faune sauvage dans certains départements. Décliné en application mobile, elle est désormais disponible pour la Nièvre et l'Yonne.

« Dégâts de la faune sauvage » est un outil en ligne également décliné en application mobile gratuite. Disponible sous Android et iOS (voir encadré), l'application permet de géolocaliser, photographier et caractériser les dégâts sur le territoire, mais aussi de solliciter, le cas échéant, un appui pour la déclaration des dommages. Lancée fin 2022 pour certains départements, l'application est aujourd'hui active pour la Nièvre et l'Yonne.
Le signalement ne remplace toutefois pas une déclaration de dégâts auprès de la Fédération des chasseurs. Les données collectées permettent d'argumenter, auprès des autorités et contribuent ainsi à la mise en place de dispositifs spécifiques (tirs, battues, classement ESOD…). Bénédicte Bracq, responsable du service productions végétales et agronomie, environnement, eau, énergies à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, qui reçoit les signalements, insiste : *« nous analysons les éléments transmis afin de les valider. Ces vérifications offrent une certaine véracité à ces informations qui peuvent ensuite servir d'appui dans le traitement de certains dossiers d'indemnisation. Bien évidemment, toutes les données sont anonymisées lors de leur traitement par la Chambre d'agriculture ».*

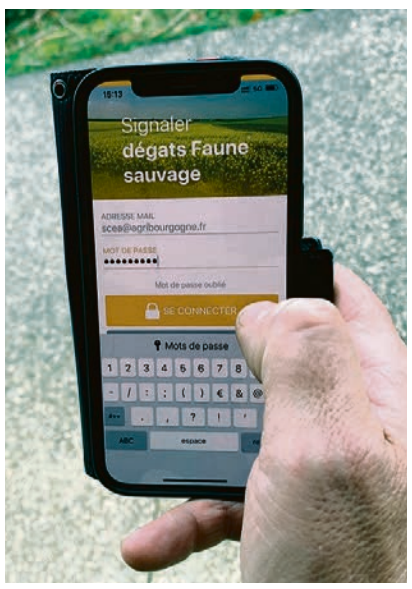
Cette base de données servira également à ajuster les mesures à mettre en place sur les zones touchées. *« Les éléments sont traités au niveau départemental par les Chambres d'agriculture, les Fédérations de Chasse et la DDT. Puis, au niveau national, elles sont reçues par les instituts de recherche notamment »* précise Bénédicte Bracq.

// EN SAVOIR +

Pour en savoir plus, consultez l'article sur notre site. Vous y trouverez tous les différents liens de téléchargement, ainsi qu'une vidéo de démonstration de l'application. Rendez-vous à l'adresse suivante : https://www.agribourgogne.fr/articles/22/11/2023/Un-outil-pour-signaler-les-degats-92404/ ou scannez le QR Code ci-dessous.

Collecter un maximum d'informations

L'application est accessible à tous : agriculteurs, chasseurs, mais aussi particuliers… L'objectif étant de récolter un maximum d'informations et de dresser un panorama le plus précis possible.



L'application « Dégâts faune sauvage » est gratuite sur iOS et Android.

Une précision accentuée également grâce aux 54 espèces répertoriées dans l'outil.
L'application intègre également un module qui permet d'estimer le montant des dégâts déclarés. Pour Bénédicte Bracq, *« le but n'est pas de mettre en place un énième canal de déclaration pour les exploitants, mais bien d'augmenter le nombre de remontée d'informations du terrain »*. Pour rappel, selon un rapport de la Cour des comptes (1) : *« Le coût total supporté par les fédérations départementales s'élève en moyenne depuis 2017 à 72 millions d'euros annuels, dont 42 millions d'euros versés aux agriculteurs, 5,8 millions d'euros d'actions de prévention des dégâts (clôtures par exemple) et 24,2 millions d'euros de frais de gestion ».*

Chloé Monget

(1) https://www.ccomptes.fr/system/files/2023-07/20230713-Soutiens-publics-aux-federations-chasseurs.pdf



// SOIRÉE GRANDES CULTURES DE LA FDSEA 58

GNR : quelles solutions pour s'en passer ?

Le 7 décembre à Pouilly-sur-Loire, la FDSEA 58 organise une soirée grandes cultures dédiée aux nouvelles énergies en matière de machinisme agricole.



Les biocarburants seront au centre des échanges de la soirée grandes cultures du 7 décembre à Pouilly-sur-Loire.

Après la soirée élevage, la FDSEA 58 propose un moment d'échange dédié aux grandes cultures le 7 décembre à 18 h 30 à Pouilly-sur-Loire (salle des fêtes), avec un thème précis : « Nouvelles énergies : imaginons le monde d'après en machinisme agricole et quelles perspectives pour les filières biocarburants ? ». Ce dernier a été choisi car *« il est d'une grande actualité »* pointe Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58.

Le contexte

Pour mémoire, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, déclarait sur France Info (1) en septembre : *« Nous supprimerons la niche fiscale sur le GNR pour faire basculer notre fiscalité brune à une fiscalité qui favorise les investissements verts. Pour y arriver, il faut construire les accords avec les professions concernées sur une base simple : progressivité sans aucune brutalité ; régularité, il ne s'agit pas de faire des marches qui soient plus hautes d'une année sur l'autre ; et compensation pour accompagner la transformation, l'achat d'engins moins polluants ou l'accompagnement de meilleures pratiques ».*
Face à ces annonces, Emmanuel Bernard soulignait (2) *« tout ce qui va être perdu sur la TICPE va revenir sur la ferme France au travers d'autres mesures fiscales. La difficulté que nous allons cependant rencontrer sera la répartition qui ne sera pas parfaite. Ces compensations sont aujourd'hui de plusieurs natures : relèvement du plafond des plus-values, augmentation du plafond du micro-BA et celui de la DEP (épargne de précaution). Ce que je regrette c'est la manière : Bruno Lemaire explique que l'objectif est d'enclencher des transitions sauf que cela ne peut se faire qu'à la condition qu'il existe des solutions alternatives. Ce n'est pas le cas aujourd'hui ».*

Pour en parler

Afin de faire un état de la recherche en la matière, la FDSEA 58 propose donc une rencontre du 7 décembre, qui s'articulera autour de deux interventions. Ainsi, Julien Saint Laurent, directeur marketing France chez John Deere, établira un état des lieux de la recherche pour les nouvelles énergies dans le machinisme agricole, puis Fabrice Moulard, secrétaire de la Fédération des producteurs d'Oléo protéagineux (Fop), s'attachera à la filière des biocarburants avec un état des lieux du marché et des perspectives. Rendez-vous le 7 décembre à 18 h 30 à la salle des fêtes de Pouilly-sur-Loire ; un pot convivial clôturera la rencontre. Renseignements : 03 86 93 40 92.

Chloé Monget

(1). https://www.francetvinfo.fr/politique/bruno-le-maire/suppression-de-la-niche-fiscale-sur-le-gazole-non-routier-les-transporteurs-ne-seront-pas-concernes-par-cette-mesure-annonce-bruno-le-maire_6048251.html
(2). https://www.agribourgogne.fr/articles/22/09/2023/Dossier-du-GNR-les-compensations-devront-revenir-au-monde-agricole-91824/

Julien Saint-Laurent

Après avoir été Ingénieur agronome à Montpellier SupAgro (2002-2005), Julien Saint-Laurent est entré, en 2006, chez John Deere Orléans comme ingénieur des ventes pulvérisateurs et AMS. En 2012, il devient responsable agriculture de précision pour CNH Industrial. Puis, il revient à John Deere comme « solutions product line manager » en 2012, puis manageur marketing pour les produits de soins des cultures, en 2014 et enfin, en 2017 jusqu'à aujourd'hui directeur marketing de John Deere.

Fabrice Moulard

Exploitant dans l'Eure, Fabrice Moulard est également secrétaire de la Fédération des producteurs d'Oléoprotéagineux (Fop), administrateur de la FNSEA, président du GIE Terres de Com (communication filière).

// SYNDICALISME

Un nouveau bureau à la FDSEA21

La FDSEA de Côte-d'Or a renouvelé son bureau lundi, lors d'un conseil d'administration électif. Jacques de Loisy est le nouveau président.

Les élections du bureau de la FDSEA21 se sont déroulées lundi après-midi. *« La période difficile que traverse Fabrice Genin nous avait contraints à repousser cette échéance »*, rappelle Jacques de Loisy, qui vient de succéder à l'agriculteur de Marsannay-le-Bois à l'issue d'un conseil administration électif. *« Si Fabrice n'était pas tombé malade, nous aurions bien sûr continué le travail ensemble »*, observe Jacques de Loisy, *« avec François Willermoz, qui présidait notre séance en tant que doyen, nous avons rappelé que nous sommes de tout cœur avec lui, avec sa famille et ses associés qui l'entourent au quotidien pour faire face à la maladie. Que la combativité qu'on lui connaît lui permette de surmonter tout ça. C'est bien le plus important ».*



La nouvelle équipe syndicale, réunie le 27 novembre à Plombières-lès-Dijon.

Perspectives

Le nouveau président de la FDSEA espère une mandature à la fois humaine et économique. *« Humaine tout d'abord, car la personne humaine est la plus précieuse des richesses, nous le voyons bien en ce moment… Le syndicalisme est un ensemble d'hommes et de femmes, leur travail doit être respecté, avec de la valorisation et de la reconnaissance à la clé. L'outil de travail est aussi très important, il ne doit pas être saccagé par quelconque groupuscule. Stop également au harcèlement sur certains contrôles, dont font part régulièrement certains collègues sur une partie de la Côte-d'Or ».* Cette mandature sera aussi *« économique »* : *« nous voulons tracer une feuille de route pour les mois à venir, celle-ci sera partagée avec les principaux décideurs dans le département, afin d'assurer la pérennité des exploitations face au changement climatique et aux soubresauts économiques ».*
La FDSEA a volontairement élargi son bureau, avec davantage de personnes dans l'effectif. Jacques de Loisy évoque ce point : *« nous avons beaucoup de dossiers à traiter et rien ne se simplifie en agriculture, malheureusement… Voici les principales raisons. Les agriculteurs ont aussi beaucoup de travail sur leur exploitation. L'idée est d'avoir des binômes par zone géographique et par production pour qu'au moins un des deux représentants soit toujours présent à nos réunions ».* Le premier rendez-vous des nouveaux membres du bureau est justement programmé ce lundi.

La « *compo* »

Président : Jacques de Loisy. Secrétaire général : Samuel Bulot, secrétaire général adjoint : Antoine Carré. Vice-présidents : Nicolas Bayen, Jérôme Cap, Baptiste Colson, Philippe Gransagnes. Trésorier : Fabrice Faivre. Membres : Clément Babouillard, Thierry Besançon, Virginie Brion, David Doyer, Dominique Guyon, Christophe Jannier, Josselin Laligant, Frédéric Le Grand, Émilien Ronot, Philippe Saunois, Aurélien Viellard, François Willermoz.

AG

89 21 58

DÉPARTEMENTS

// JUGEMENT DE BÉTAIL DES JA

58 Nouvelle association

Le 19 novembre, les JA du canton de Saint-Benin-d'Azy organisaient leur traditionnel concours de jugement de bétail à Rouy, un lieu choisi pour une raison particulière.



Camille Deroche

Les participants du jugement de bétail des JA de Saint-Benin-d'Azy réunis pour la traditionnelle photo de groupe.

Le jugement de bétail des JA de Saint-Benin-d'Azy s'est tenu cette année le 19 novembre. Un événement organisé à Rouy, pour une raison simple : *« nous voulions nous rapprocher d'un autre rendez-vous de proximité et les producteurs de Rouy ont aimablement accepté notre venue durant leur marché hebdomadaire »* précise Quentin Lucier, président cantonal des JA. *« Cette nouvelle association nous permettait d'attirer un public plus large et plus nombreux pour notre jugement, je remercie donc le marché du Colibri et la commune de Rouy pour nous avoir accueillis. Malheureusement, le temps n'a pas aidé à atteindre l'affluence désirée »*.

Bel engagement

Malgré tout, il reste ravi de cette édition : *« Cela faisait deux ans que nous ne profitions pas des deux places prévues pour la finale départementale. Avec la réalisation du jugement cette année, nous aurons donc des représentants du canton pour cette rencontre ! Cette participation n'est pas anodine puisque cela pourra permettre à des jeunes de se rendre à Paris pour le Salon international de l'agriculture en 2024 »*. Plus spécifiquement, il revient sur le jugement en indiquant qu'au total 14 participants étaient présents : *« je remercie d'ailleurs le Gaec Deroche qui a apporté 4 vaches dont une de plus d'une tonne ! Je remercie aussi le jury (Nicolas Guenot, Thibault Rameau et Olivier Vieux) pour leur engagement ainsi que la dizaine de bénévoles – dont certains très jeunes et ayant fraîchement rejoint nos rangs aux JA. Sans la participation de tous, ce rendez-vous n'aurait pas pu avoir lieu ; alors un grand merci à tous ! »*.

Des idées à concrétiser

Avec une envie manifeste de perpétuer cette tradition, Quentin Lucier martèle : *« Un des rôles des JA est de faire de l'animation dans les cantons. Pour y arriver, nous devons nous adapter aux demandes actuelles en la matière, et cela passe notamment par le fait d'aller vers les autres. En effet, nous devons ouvrir nos horizons et ne plus rester uniquement dans une sphère agricole car le regard du public sur nos métiers est tout aussi important, selon moi, que celui des professionnels. Pour l'an prochain, nous retenterons de nous associer à d'autres corps de métiers, soit en rejoignant un événement existant – à l'image de 2023 – soit en organisant une fête nous-même mais ouverte à tous »*. Pour rappel, en 2025, aura lieu le bal de la reine le 4 mai suivi les 24 et 25 août par le comice de Saint-Benin-d'Azy.

Chloé Monget

Classement

1. Amandine Coichot, 2. Delphine Brisson, 3. Élodie Merlin, 4. Valentin Pot, 5. Armand Rousseau, 6. Maxence Lemaitre, 7. Maéva Martinet, 8. Jocelyn Lemaitre, 9. Chloé Breton, 10. Guillaume Thomas, 11. ex aequo : Abel Rousseau et Perrine Freulon, 12. Noé Vadrot, 13, Théo Richard.

21 Appelez-le président

// JEUNES AGRICULTEURS

Hugo Perroquin a pris les rênes du canton JA d'Aignay-Baigneux-Recey, le 17 novembre.

Les cantonales JA se poursuivent en Côte-d'Or, chaque rendez-vous permet d'élire de nouveaux responsables d'équipes. Du côté d'Aignay-Baigneux-Recey, cet honneur vient de revenir à Hugo Perrauquin, élu président à l'issue d'une réunion organisée à Fontaines-en-Duesmois. Ce jeune homme de 23 ans, qui occupait jusqu'à présent le poste de secrétaire, succède à Carine Haubry.

Défendre les valeurs JA

Hugo Perrauquin réside à Chaume-lès-Baigneux et est salarié agricole à l'EARL Franck, dans le même village : *« Je voulais m'investir un peu plus au sein du groupe JA, sans pour autant devenir président, et dès cette année en plus… Mais cela s'est fait ainsi ! Je tiens à remercier mes collègues pour la confiance qu'ils m'accordent, et félicitations à Carine pour son mandat qui vient de se terminer »*. Ce titulaire d'un bac pro électrotechnique et d'un CAP en mécanique agricole affiche une très belle détermination : *« il est très important d'entretenir et défendre les valeurs JA. Je profite de cette occasion pour inviter tous les jeunes de notre canton à nous rejoindre, si ce n'est pas encore fait. Se connaître et échanger en dehors de nos exploitations est toujours très bénéfique »*.

Un très bon groupe

Le nouveau président présente son canton JA d'Aignay-Baigneux-Recey : *« Nous avons une super équipe avec 29 cotisants ! Samuel Bornot, de Lucenay-le-Duc et Maël Perraudin, de Magny-Lambert, viennent de nous rejoindre. Notre effectif est composé de jeunes installés, de salariés et d'étudiants, dans à peu près les mêmes proportions à chaque fois. Cinq filles font partie de notre canton. De nombreuses productions sont représentées : des vaches laitières et allaitantes, de la volaille, des moutons, des céréales, du maraîchage… Avec de la transformation et de la vente directe… Il y a presque tout ici, il ne manque plus que du poisson ! Notre moyenne d'âge est peu élevée : la relève est assurée avec des jeunes dynamiques et motivés »*.

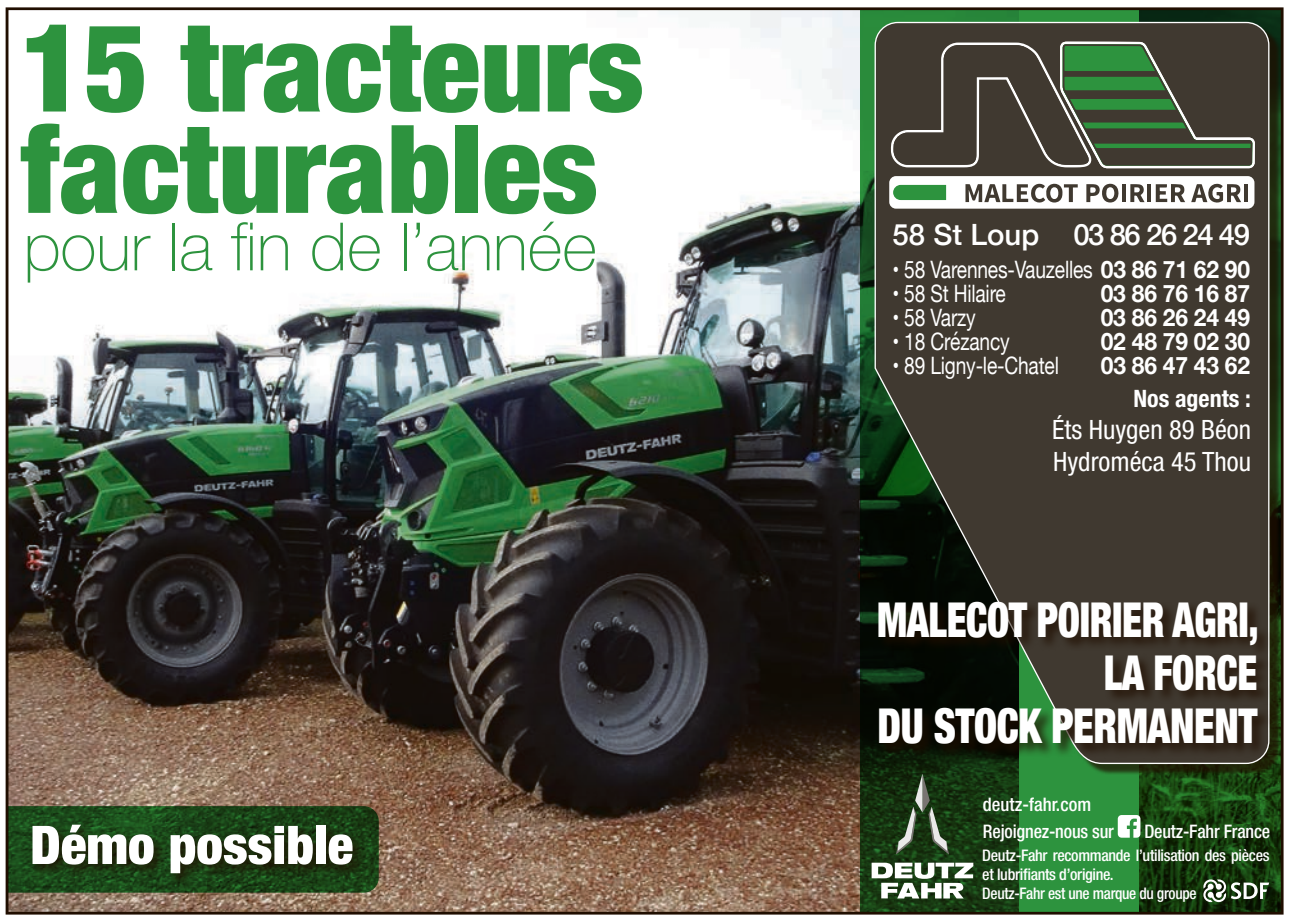
Projets à l'horizon

Hugo Perrauquin évoque les futurs projets du groupe : *« l'organisation d'un marché de Noël est en réflexion, nous allons nous réunir d'ici peu pour prendre une décision. Une petite sortie sera également programmée en début d'année : nous rendre dans une fromagerie Comté fait partie des idées, sachant que nous étions allés au paintball de Norges-la-Ville en 2022 et au printemps dernier. Un autre point que nous avons abordé en réunion : nous souhaitons maintenir le moiss'batt cross lors des fêtes départementales, nous avons des machines dans le canton et l'objectif sera de les entretenir pour répondre présent quand l'occasion se présente. Cette tradition est à pérenniser ! »*. La fête départementale de l'agriculture 2024, justement, n'est pas encore calée. Hugo Perrauquin ne tire pas une croix sur ce rendez-vous : *« nous venons d'apprendre que rien n'est encore décidé. Organiser ce grand évènement est un grand défi, une telle décision ne peut se prendre qu'à plusieurs et après une mûre réflexion. Mais pourquoi pas, si la motivation est là ! »*.

AG



Le nouveau président, dignement célébré par ses pairs.



// AFDI

Les représentants malgaches de VFTM étaient dans l'Yonne

Le jeudi 23 novembre, les représentants de VFTM, une organisation paysanne faîtière à Madagascar, étaient dans l'Yonne, accompagné de l'Afdi, pour rencontrer des représentants de la Chambre d'agriculture de l'Yonne et de la FDSEA. Une rencontre où tous ont parlé d'agriculture, bien sûr, et comparé l'activité au sein des deux pays.

Créée en 2006, VFTM (Vondrona Fampandrosoana ny Tantsaha Matsiatra Ambony, qui signifie Groupement pour le développement des paysans de la Haute Matsiatra), est une organisation paysanne faîtière, basée à Fianarantsoa, capitale de Madagascar.
VFTM est composée de 26 organisations paysannes de la région Matsiatra Ambony, représentants environ 4 000 paysans, sur les 7 districts et 58 communes.

Sa vision ? Défendre l'intérêt commun des paysans et surtout l'agriculture familiale, améliorer les revenus des exploitations agricoles familiales, autonomiser l'organisation en termes de gestion financière. Pour cela, VFTM s'occupe de renforcer les capacités des OP membres de VFTM, de valoriser la production résiliente au changement climatique (agroécologie et agroforesterie), ou encore d'avoir une action de veille syndicale.

Pas moins de huit filières se trouvent au sein de VFTM : celles des huiles essentielles, de la pisciculture, de l'apiculture, de la semence de riz, du lait, de la culture maraîchère (dont la pomme de terre), de l'artisanat, et de la figue/raisin.
Autant d'éléments que sont venus présenter Jean-Baptiste Rasamy, président de VFTM, et Taratriniaina Razafimahatradraibe, le directeur. Ces derniers étaient dans l'Yonne le jeudi 23 novembre, où ils ont rencontré des représentants de la Chambre d'agriculture de l'Yonne et de la FDSEA. Une journée d'échanges, comme ils en ont connu pendant dix jours, au sein de la région BFC, accompagnés par des représentants de l'Afdi BFC.



Les représentants malgaches de VFTM ont pu rencontrer des acteurs du monde agricole local, le jeudi 23 novembre.

Une comparaison des agricultures

Outre ces éléments sur VFTM, la rencontre était aussi l'occasion de comparer les types d'agriculture entre la France et Madagascar. Parmi elles, celle de la couverture du sol. Si en France la tendance est d'essayer d'avoir un sol toujours couvert, du départ à la fin de l'année, pour des raisons agronomiques, à Madagascar, cela est bien plus difficile. Avec une longue période de sécheresse, les sols peuvent rester jusqu'à cinq mois sans aucune culture.
Une présentation de l'agriculture icaunaise a également été faite, par Njaka Ralaizafisoloarivony, conseiller en productions végétales à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, lui-même originaire de Madagascar, avec l'appui d'Édith Foucher, responsable du département territoires, environnement, terroirs, à la Chambre. Ainsi qu'une présentation du rôle de la Chambre d'agriculture de l'Yonne par son directeur, François Avez.
De quoi enrichir les connaissances de chacun, tant sur l'agriculture en tant que telle, que sur le fonctionnement des organismes agricoles.

Christopher Levé

// DIJON CÉRÉALES

Une année d'actions et de concrétisations

La riche actualité de Dijon Céréales a été abordée à l'occasion d'assemblées de sections.

La première à Darcey, pour la région Auxois-Morvan-Châtillonnais, la seconde à Longvic, pour le secteur Plaine Tilles-Vingeanne-Bèze.

Deux assemblées de section des coopérateurs viennent de se tenir à Dijon Céréales.

En plus du bilan de l'exercice 2022-2023, marqué par une collecte en recul de 12 %, ce sont surtout les projets de la coopérative qui ont animé les présentations, en présence d'environ 350 adhérents et collaborateurs sur les deux dates. Ces assemblées de section confirment la belle dynamique de Dijon Céréales, en lien avec l'Alliance BFC, pour *« bouger vite »* autour d'une stratégie d'innovation concrète : l'agroénergie avec la mise en route très prochaine de l'unité de méthanisation Sécalia de Cérilly, mais aussi un nouveau démonstrateur en agrivoltaïsme à Verdonnet, la R & D Alliance BFC qui, depuis ses installations d'Aiserey, accélère la recherche et l'innovation autour des nouvelles cultures, du digital et de la data…

La coopérative a déployé, sur le dernier exercice, le projet des « Ateliers de la Performance » pour répondre toujours mieux aux attentes des adhérents: proximité avec l'animation des sites, services physiques et digitaux, expertise avec la création d'une team « Experts » appuyant les Conseillers Performance, réactivité logistique.



***« Ces projets sont pour nous une nécessité, dans un monde en pleine évolution »*, a déclaré Didier Lenoir, président de la coopérative.**

Des interventions pour conclure et ouvrir

Une intervention d'Olivier Mével était proposée à Darcey. *« En 2024, les marques locales et les marques régionales collectives, à l'image de « Nous Autrement », vont continuer de s'imposer »*, a assuré ce consultant en stratégie et marketing des filières alimentaires. L'évolution des filières agricoles et agroalimentaires est selon lui fondamentalement liée aux attentes du consommateur-citoyen. *« À l'heure des réseaux sociaux, le média principal des filières agricoles est aujourd'hui devenu le consommateur final »*, a-t-il ajouté. Un exposé de François Cazals, professeur adjoint HEC Paris, a conclu la réunion de Longvic. Un propos à retenir : *« Se préparer quand tout va bien, s'adapter quand la situation de crise est là et se transformer quand la phase de mutation est arrivée, voici les temps de la réussite de l'entreprise anti-fragile. La meilleure façon de prévoir le futur, c'est de le décider et de le fabriquer ».*

// INNOVATIONS

Le compromis entre préservation et optimisation du sol

La seconde édition de la journée Sol et Biosolution, organisée par le Pôle régional d'innovations en agroécologie Agronov a permis d'aborder les équilibres fragiles permettant de conjuguer préservation des sols et optimisation technico-économique. Un domaine où il n'existe pas de solution simple et toute faite…

Le domaine du sol et des biosolutions est en évolution permanente et rapide. La journée que lui consacre depuis deux ans le pôle régional d'innovation en agroécologie Agronov, à Bretenière, près de Dijon, représente le moyen de faire le point sur ces évolutions. Sa dernière édition avait lieu le 16 novembre et abordait notamment une question fondamentale : comment allier la préservation du sol et l'optimisation technico-économique. Quels leviers sont possibles pour permettre aux sols d'assurer leurs fonctions tout en maintenant une qualité de l'air et de l'eau acceptable et en limitant l'érosion, le tassement ou les pertes d'éléments nutritifs ? Pour Battle Karimi, directrice scientifique au sein du bureau d'études Novasol Experts, *« la préservation des sols est une affaire de long terme, pour produire aujourd'hui mais surtout pour demain. C'est nécessaire parce que la qualité d'un sol est multi-factoriel ce qui complexifie les choses »*.



Les participants à la table ronde d'Agronov sur le thème « Préservation du sol et optimisation technico-économique : comment allier les deux ? », de gauche à droite : Sylvain Pabion (Château de Marsannay), Romain Tscheiller (Arvalis), Vincent Vaccari (Alliance BFC) et Battle Karimi (Novasol Experts).

Bons et mauvais côtés des couverts végétaux

Il est permis de s'interroger sur la compatibilité des notions de préservation du sol et ses capacités de rendement. *« Il faut y remettre de la matière organique,* soulignait Sylvain Pabion, responsable d'exploitation viticole au château de Marsannay, *lutter contre l'érosion et donc maintenir les sols couverts »*. Une affirmation nuancée par Vincent Vaccari, technicien d'expérimentation au sein d'Alliance BFC (qui regroupe Dijon Céréales, Bourgogne du Sud et Terre Comtoise) car, de son point de vue, les couverts pompent aussi une bonne partie de l'humidité du sol et n'ont pas que des impacts positifs. S'appuyant sur la complexité liée à toute volonté de préserver les sols, Battle Karimi confirmait que les meilleures intentions du monde n'ont pas toujours les effets attendus : *« laisser la nature faire à 100 % n'est pas toujours la meilleure solution. Il faut de la vérification et de la confirmation, du suivi, pour valider les choix ou intervenir. On doit réfléchir au choix des couverts, à la manière dont on les implante et dans quelle zone géographique parce que ce qui est bon à un endroit, ne l'est pas forcément à un autre »*. En fait, aux yeux de Romain Tscheiller, ingénieur de recherche chez Arvalis, il importe de ne pas mettre la charrue avant les bœufs et de se demander ce qu'on attend de son sol avant de raisonner ses pratiques. Il faut aussi combiner plusieurs solutions. Ainsi, au château de Marsannay, si on a recours aux couverts végétaux, on a aussi mis un terme au brûlage des sarments et on utilise du fumier composté.

Et le travail du sol ?

Il est également important de s'interroger sur les retours en azote et phosphore que les couverts végétaux peuvent apporter : *« tout dépend des pratiques,* souligne Vincent Vaccari, qui peut s'appuyer sur 13 ans d'expérience de semis directs opérés sur la ferme de Fromenteau, en Côte-d'Or : *broyage, incorporation dans le sol, ou couvert laissé sur le sol : le retour peut être très différent. À Fromenteau, on constate très peu de retours. Néanmoins, avec de l'apport de fumier, on a noté des effets bénéfiques. L'idéal c'est peut-être de combiner amendements et couverts »*. Dans cette thématique de la préservation du sol tout en maintenant son optimisation technico-économique, on ne peut éviter d'aborder le travail du sol. Là encore, il faut éviter les schémas simplistes : *« certains sols ont besoin de labour,* confirme Battle Karimi, *il faut réfléchir sur un itinéraire technique global pour contrebalancer les effets négatifs du labour »*. Ce qui apparaissait en conclusion de ces échanges, c'est que la réponse unique n'existe pas. Il faut de l'accompagnement pour les agriculteurs qui souhaitent raisonner leurs pratiques et surtout, chercher des solutions qui s'avèrent pertinentes à l'échelle d'un territoire donné et de ses caractéristiques propres. L'allongement des rotations peut aussi être un facteur très favorable au bon compromis entre optimisation et préservation mais, au final, entre travail du sol, couverts, ou amendement, il n'existe pas de réponse toute faite. Tout doit passer par du raisonnement et de la nuance.

Berty Robert

// FERMOSCOPIE 2023

Grandes cultures : retour à une réalité plus dure

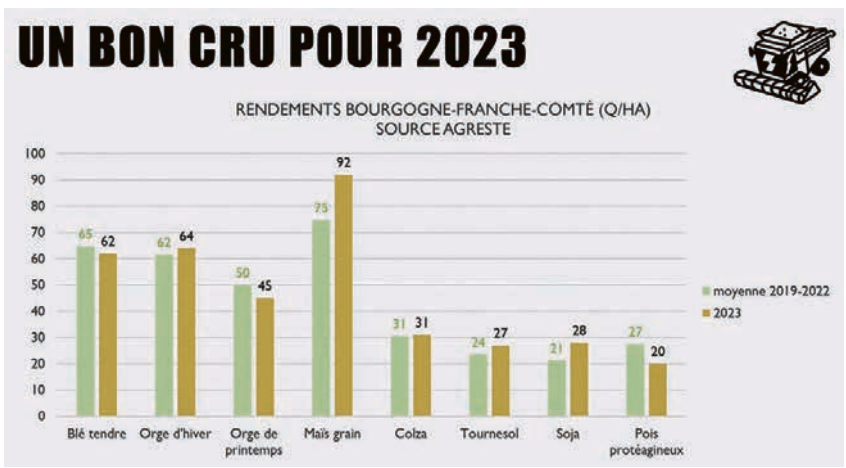
Les Cerfrance de Bourgogne Franche-Comté ont présenté leur traditionnelle « photographie » de l'économie agricole régionale sur les principaux secteurs. Ce dernier article que nous consacrons aux résultats collectés est consacré aux résultats observés en grandes cultures.

Une fois de plus, la campagne 2023 en grandes cultures, sur la Bourgogne Franche-Comté (BFC), reste marquée par le contexte géopolitique et la guerre entre la Russie et l'Ukraine (voir aussi page 10 de ce même numéro). L'inflation, concernant notamment les prix des engrais, aura eu un impact sur les résultats économiques du secteur avec une baisse du prix du blé observée depuis fin 2022, alors qu'il avait dépassé les 400 euros / t entre mars et juin 2022. Les cours semblent toutefois s'être stabilisés autour de 220 / 230 euros / t depuis ce mois d'octobre. 2023 s'est caractérisée par de bons rendements au niveau mondial et les productions céréalières et oléoprotéagineuses de la Russie et de l'Ukraine pèsent lourd sur les marchés mondiaux. En BFC, si l'année a été globalement très chaude, le printemps a, lui, été relativement arrosé. Les fortes chaleurs qui se sont produites à partir de juin ont néanmoins eu un impact négatif sur la taille des grains. En blé et orges d'hivers, les rendements se situent dans la moyenne de ces dernières années (62 q/ha en blé tendre et 64 q en orges d'hiver). Les orges de printemps ayant, pour leur part, été décevants (45 q). La bonne surprise est venue des colzas, soja et tournesol (respectivement 31 q/ha, 28 q et 27 q).

Rentabilité modeste

De manière globale, et même si l'hétérogénéité est une donnée récurrente pour les grandes cultures régionales, les analystes de Cerfrance BFC ont constaté qu'elle était particulièrement marquée en 2023. Au bilan de cette année, pour ce qui concerne les grandes cultures en plaine, on a un produit de cultures en baisse de 10 % et des charges opérationnelles en forte hausse (+31 %). Un contexte qui entraîne une baisse de l'Excédent brut d'exploitation (EBE) de 46 %. Sur les plateaux, c'est encore pire avec une baisse du produit cultures de 15 %, des charges opérationnelles en hausse de 32 % et, au final un EBE qui chute de 68 %. Au bout du compte, on a, en plaine, un résultat courant / Utaf qui passe de 75 800 euros à 22 100 euros et, sur les plateaux, un passage d'un résultat positif en 2022 de 53 800 euros à une perte de 2 200 euros en 2023. C'est donc le retour à une rentabilité modeste qui se trouve ainsi traduit. De ce fait, Sandrine Nacht, conseillère d'entreprise et référente Grandes cultures au sein de Cerfrance BFC, estime qu'il est plus que jamais nécessaire, pour les producteurs, de *« suivre au plus près les coûts de production. C'est d'autant plus nécessaire avec des charges de structures encore hautes aujourd'hui et qui vont le rester en 2024 »*. Il faudra aussi continuer à raisonner l'ensemble de ses investissements.

Berty Robert



Ce graphique montre que sur les rendements grandes cultures observés en 2023 en BFC, on reste sur des niveaux globalement bons par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

// TOUR DE PLAINE

58 Connaître son sol

Le 9 novembre, la Chambre d'agriculture de la Nièvre proposait une matinée d'information sur les sols de la Nièvre, à Saint-Benin-des-Bois.



Les participants se sont rendus dans deux parcelles pour lire des fosses pédologiques, comme ici sur une parcelle anciennement de sarrasin et prochainement d'orge de printemps.

« Avoir une connaissance de la typologie de son sol est indispensable pour adapter ses pratiques et sa rotation » insistent François Bonal, conseiller productions végétales et Thierry Ferrand, conseiller pédologie et irrigation à la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58). Afin d'avoir une idée plus précise des leviers à activer pour connaître son sol, une matinée sur le terrain était organisée à Saint-Benin-des-Bois.

Pour rappel, cette rencontre était proposée dans le cadre des actions de l'association Bio Logic 58 (créée en 2023) regroupant des polyculteur-éleveurs en agriculture biologique intéressés par la fertilité et la couverture des sols. Au total, elle regroupe une dizaine d'adhérents pour le moment. Pour les rejoindre : François Bonal au 06 40 30 51 73.

Spécifiquement

Avant de débuter l'analyse, Thierry Ferrand rappelle : *« La Nièvre a un panorama géologique très diversifié. Par l'exemple, pour la commune de Saint-Benin-des-Bois, nous comptons des sols argilocalcaires, des sols faits de silex, d'autres sablo-limoneux ou encore granitiques… Tout cela détermine donc les pratiques à adopter pour sa conduite »*. Ainsi, c'est dans cette commune que se déroulait le tour de plaine et plus précisément dans les terres du Gaec Les Chazeaux. Xavier Rose (associé du Gaec avec Benjamin, Élodie Rose et Vanessa Riffier) souligne : *« le cœur de notre système est simple : qu'aucun hectare ne soit perdu. Nous cherchons à tout valoriser, de ce fait, l'analyse des sols est indispensable pour savoir quoi apporter et quand. Comme nous sommes sur un terrain très diversifié, nous sommes dans l'obligation d'ajuster nos pratiques à chaque parcelle. Si cela est fort intéressant agronomiquement parlant, force est de constater que nous perdons quand même pas mal de temps (changement de matériel, etc.) »*.

Quelques conseils

Via deux fosses pédologiques et un test tarière Thierry Ferrand a fait des rappels généraux : *« Cela offre une première approche pouvant faire évoluer vos pratiques en fonction de ce que vous relevez. Si vous souhaitez plus d'informations (PH notamment), il est toujours intéressant de procéder à des analyses de sols plus poussées en laboratoire »*. Il rappelle également : *« Un sol brunâtre est souvent le signe d'un sol riche en matière organique. La matière organique peut se fixer à l'argile pour former le complexe argilo-humique, qui fait office de « réserve de nutriments » du sol. Il faut donc y penser lors de ses apports. D'ailleurs, pour ces derniers, je préconise de faire une analyse du fumier. En effet, si la plante n'assimile pas tous les éléments, cela peut venir d'une carence du fumier en éléments majeurs et en oligoéléments. Toujours pour la question des apports, et dans le cas spécifique des sols limoneux, il faut éviter d'intégrer du fumier et de la chaux en même temps. Je conseille d'attendre six mois pour que le sol ait le temps d'assimiler le calcaire (s'il a été finement broyé). En respectant ces quelques indications, on peut éventuellement voir les résultats l'année suivante. Pour les sols basiques, la carence en cuivre, zinc et bore sera toujours présente ; là, il n'y a pas de solution miracle »*. Durant les échanges, la vie du sol fut aussi abordée, Thierry Ferrand pointe : *« Pour rappel, les sols sableux présentent toujours moins de lombrics, car ils n'apprécient pas ce genre de terrain. Cela a donc forcément une conséquence sur la présence de matière organique présente »*. Enfin, la question de l'enracinement fut évoquée globalement, Thierry Ferrand insiste : *« une structure grumeleuse facilite indéniablement l'enracinement »* avant d'ajouter spécifiquement : *« ici les chardons sont implantés à environ 40 cm dans le sol, la destruction mécanique n'est donc pas la solution pour en venir à bout »*. Il conclut : *« il est nécessaire de bien connaître son sol avant de toucher son terrain. Je réitère : un test bêche ou un test tarière sont des moyens simples pour avoir une première idée sur le sujet »*.

Chloé Monget



Ici, trois horizons ont été identifiés. Une première couche de terre meuble (de 0 à 20 cm), une seconde plus compacte et argileuse (de 20 à 50 cm) et une troisième, caillouteuse (à partir de 50 cm).

// MARCHÉ DES CÉRÉALES

21 Un blé français bien malmené par la Russie

Lors de sa dernière Conférence des marchés, Dijon Céréales a invité les participants à se poser la question des enjeux pour les céréales françaises dans le contexte actuel d'évolution des marchés mondiaux marqué par d'importantes tensions géopolitiques.

Une campagne 2023 marquée par l'hétérogénéité et la précocité, des rendements globalement en deçà des espoirs nés des contrôles visuels sur les cultures, et par la nécessité de répondre à des marchés de plus en plus segmentés. Voilà la réalité locale qui se situe en arrière-plan de la Conférence des marchés que Dijon Céréales organisait à Dijon début novembre. Après l'envolée des marchés liée à la guerre en Ukraine, on est revenu à une phase plus rationnelle de réorganisation, mais où l'instabilité demeure, sur fond de changement climatique… Face à cela, le regard d'Arthur Portier, consultant chez Agritel, société experte en stratégies des marchés agricoles, invité pour cette conférence, était riche d'enseignements. D'emblée, ce dernier proposait aux participants, inquiets de la chute des prix des céréales, de modifier l'angle de vue sur la question : *« on a l'impression que les marchés chutent, mais, depuis 2006, le problème n'est pas tant le prix du blé que la hausse des charges. Les prix du blé actuels sont relativement élevés. Mais les coûts de production au niveau français ont explosé et c'est là que ça coince… »*

Records d'export russe battus

L'analyste d'Agritel repose le contexte de développement, depuis plus d'un an, des voies alternatives d'exportation du blé ukrainien. Elles se sont créées afin de contourner le blocus russe de la Mer Noire, rendu plus dur encore depuis juillet dernier et la dénonciation, par la Russie, de l'accord signé un an plus tôt. Il existe aujourd'hui des voies d'exports du blé ukrainien par le Danube ou des routes solidaires au sein de l'Union européenne, qui font parfois débat. En 2023, l'Ukraine a produit 56 M de tonnes de céréales, à comparer aux 85 M de tonnes produites en 2021. Pour Arthur Portier, *« ces blés ukrainiens ne sont pas forcément responsables de la baisse du prix. En revanche, avec 90 M de tonnes de production en 2023, la Russie est le principal élément qui conduit à la baisse des cours actuellement. Les exportations de blé russe battent des records tous les mois et le pays propose des prix très bas »*. Elle a même proposé, en septembre, d'offrir des céréales à six pays africains dans le besoin ! La quantité est dérisoire mais le symbole est fort, soulignait l'analyste. Des facilités de paiement ont aussi été accordées à des pays comme l'Égypte, ou, plus symptomatique, au Maroc, jusqu'ici chasse gardée du blé français… De ce fait, les céréales françaises sont mises sérieusement en concurrence. Pour Arthur Portier le constat est simple : *« nous sommes 20 dollars/t trop cher par rapport au blé russe, ce qui rend difficile la conquête de nouveaux marchés »*.

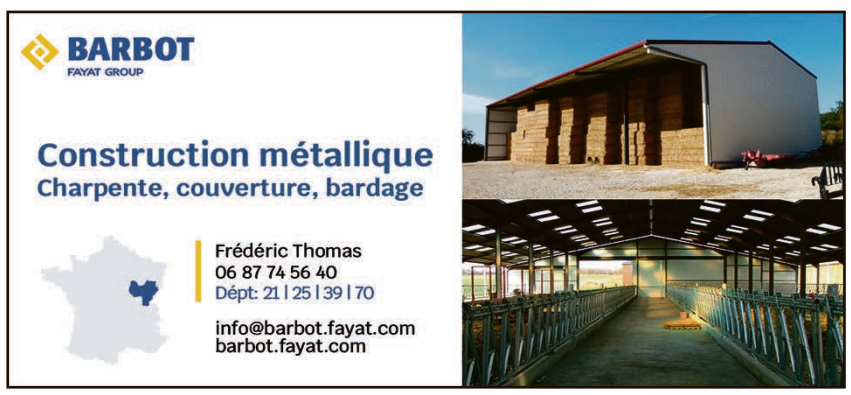
Volatilité croissante

Certes, la France peut se féliciter d'avoir vendu cette année 3 M de t de blé à la Chine qui, jusqu'à présent, n'était pas un client de notre pays, mais Arthur Portier y voit avant tout un achat opportuniste, alors que des marchés tels que le Maroc ou l'Algérie, plus fidèles, se détachent de l'offre française. Il s'attend à ce que la volatilité soit de plus en plus présente sur des marchés conduits à s'adapter en permanence. Pour atténuer cela, il ne voit qu'une solution : que les dirigeants français, mais pas seulement eux, soient conscients du risque et fassent le boulot en termes de géopolitique. À plus court terme, il s'agit aussi d'anticiper des facteurs climatiques car, là aussi, la Russie, qui dispose d'un quart des stocks mondiaux de céréales, au plus bas depuis dix ans, possède un pouvoir potentiel phénoménal : *« en cas de gros problème climatique*, souligne Arthur Portier, *il faudra aller manger dans la main des Russes »* ce que personne ne souhaite… Par ailleurs le blé français est confronté à une relative urgence de mise sur le marché : fin août, la ferme France avait engagé 47 % de son blé sur les marchés. Un an avant, c'était 54 %. Pour Arthur Portier, il n'est pas bon de trop attendre : *« On est actuellement entre 230 et 245 euros la tonne. Il sera difficile d'aller au-delà, compte tenu du manque de compétitivité du blé français. Il ne faut plus perdre de temps sur les ventes, on ne peut pas attendre, au risque de se retrouver avec des stocks records en juin 2024 »*.

Berty Robert



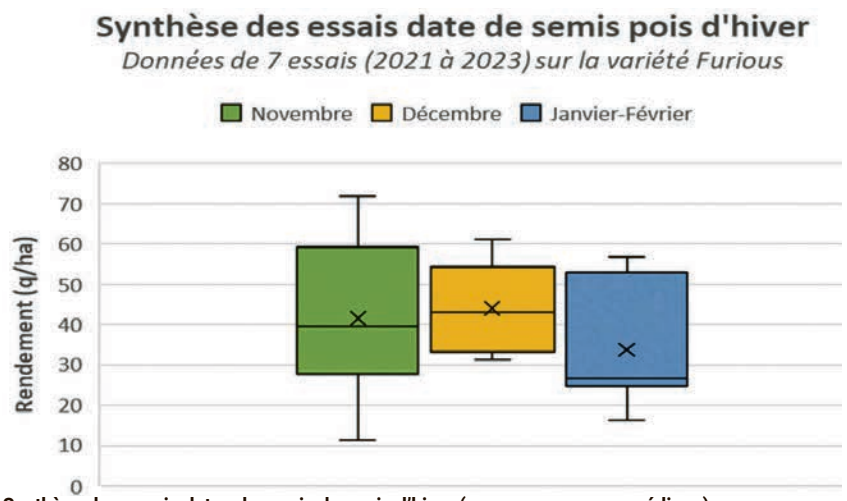
Pour Arthur Portier, analyste chez Agritel, le potentiel de déstabilisation des marchés par la Russie n'est pas à prendre à la légère.



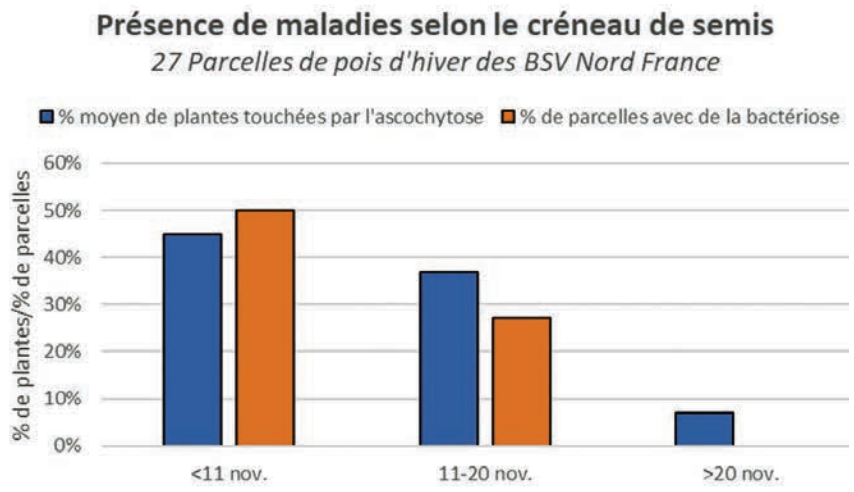
// POIS ET FÉVEROLE D'HIVER

Des semis possibles jusqu'à fin décembre

La pluviométrie importante de ce mois de novembre complique les travaux de semis des protéagineux d'hiver. Lors de la campagne 2022-2023, les semis tardifs de fin novembre affichaient une meilleure robustesse par rapport au gel et aux maladies précoces. La question des semis tardifs est cependant bien présente dans les esprits.



Synthèse des essais dates de semis des pois d'hiver (x : moyenne ; —— : médiane).



Impact de la date de semis des pois d'hiver sur l'incidence de l'ascochytose et le risque de bactériose dans les réseaux BSV.

Avec des hivers plus doux ces dernières années, de nouvelles fenêtres de semis tardives s'ouvrent pour les pois et féverole d'hiver. La réussite technique de ces implantations hivernales s'explique par des températures douces (> 0 °C) plus fréquentes durant l'hiver, permettant d'initier même tardivement le début de cycle des pois et féveroles.

Par ailleurs, malgré des phases de levée relativement longues (> 1 mois), les pois et féverole s'en accommodent très bien sans dépréciation du rendement à l'inverse des céréales, grâce à leurs graines à forte réserve énergétique.

Finalement, les récentes études réalisées à travers des essais dates de semis tardives des pois d'hiver, montrent des potentiels élevés et réguliers pour des semis allant jusqu'à fin décembre. Au-delà du mois de décembre, les potentiels sont plus faibles et plus variables comme l'illustrent les semis de janvier-février.

Des semis tardifs moins concernés par le gel et la maladie

L'autre explication de la réussite de ces semis tardifs est leur moindre exposition au gel et aux maladies. Pour rappel, les pois et féveroles voient leur tolérance aux températures gélives augmenter de la levée au stade 2-3 feuilles, stade de tolérance maximale. Cette tolérance va diminuer progressivement jusqu'à 5-6 feuilles, phase de l'initiation florale. Ces semis tardifs permettent de limiter l'avancée des stades en sortie d'hiver (février-mars), période où les amplitudes thermiques gélives sont les plus dommageables.

Par cette moindre exposition aux dégâts de gel, l'installation de maladies précoces telles que le complexe bactériose, ascochytose, colletotrichum observé en 2023, sont limités sur les semis tardifs comme l'illustrent les parcelles des BSV.

Éviter les fortes gelées au semis et semer profond dans un sol bien ressuyé

Le seul risque de gel pouvant impacter ces dates de semis tardives est le gel lors de l'imbibition de la graine (tolérance 0 °C). Ce risque peut être facilement anticipé avec les prévisions météo. Veiller à semer en l'absence de fortes gelées dans la semaine suivant le chantier. Également, pour éviter l'exposition de la graine aux faibles gelées, il est fortement recommandé de semer profond (4-6 cm). Cela permettra de protéger l'épicotyle lors de la phase végétative, zone la plus sensible aux dégâts de gel. Il est également impératif de semer dans de bonnes conditions de ressuyage. Un sol trop humide peut en effet amplifier d'éventuels dégâts de gel.

Des semis au printemps possibles mais à plus faible potentiel

Les semis des variétés d'hiver au printemps sont possibles, se conduisant comme des protéagineux de printemps, mais un potentiel de rendement inférieur est souvent constaté.

La raison est que les protéagineux d'hiver nécessitent une somme de températures plus élevée pour finaliser convenablement leur cycle et élaborer leurs composantes de rendements, (environ 200 °C de plus pour le pois d'hiver par exemple par rapport à un pois de printemps).

Dans le cas d'un pois d'hiver semé au printemps, c'est une pénalité moyenne de -7 q/ha qui est constatée par rapport aux génétiques de printemps. Dans ces conditions, il vaut mieux semer une variété de printemps et garder sa semence d'hiver pour une autre campagne.

Bastien Remurier, Terres Inovia

// MEUNERIE

Le jeu de pistes de l'évaluation des blés panifiables

Lors des dernières Journées techniques des industries céréalières, qui se tenaient à Auxerre, la question de l'évaluation de la qualité des blés destinés à la meunerie a été abordée. Un jeu de pistes complexe face à des marchés et des pratiques de plus en plus différenciés.

Que cela débouche sur de la farine à destination de la panification ou pour fabriquer des biscuits, les industries transformatrices des céréales sont de plus en plus exigeantes sur la qualité des blés qui sont leur matière première. La dernière édition des Journées techniques des industries céréalières, organisée à Auxerre les 8 et 9 novembre, témoignait de cette réalité, à l'occasion d'une conférence consacrée à l'évaluation de la qualité des blés, aujourd'hui et demain.

Une réflexion et des travaux qui s'inscrivent dans un contexte où s'impose la nécessité pour les blés français de répondre à une très forte segmentation des marchés.

Pour répondre à ce défi, Adeline Streiff, ingénieure en recherche et développement chez Arvalis, estime qu'il faut mettre en place *« une stratégie qui repose en grande partie sur la génétique. La panification est au cœur de l'évaluation de la qualité. Il faut un test qui permette à la filière de parler la même langue »*.

L'importance d'une vision claire

Ce test, dans les milieux de l'industrie céréalière, on le connaît : il porte le joli nom de NFV 03-716. En 2023, selon l'ingénieure d'Arvalis, il a mis en lumière un certain déficit des blés panifiables, en matière d'allongement et de façonnage. Avoir une vision claire des qualités des blés est essentiel pour les meuniers dont le métier consiste, en grande partie, à faire des assemblages. D'une année sur l'autre, la collecte de blé tendre en France présente de grandes différences face aux tests de panification. D'où l'intérêt pour Arvalis, de procéder à des analyses au sein d'un grand nombre de variétés. Il ressort de ces analyses un constat : mélanger des variétés de blé qui ont des défauts à d'autres qui se comportent mieux améliore l'ensemble du mélange pour la panification. *« Il y a,* poursuit Adeline Streiff, *un besoin de complémentarité dans les variétés, ce qui permet de jouer sur plusieurs leviers, d'une année sur l'autre »*. Un travail dense lorsqu'on sait que, chaque année, près de 40 variétés de blé tendres sont inscrites. La question qui se pose aujourd'hui est de savoir si cette norme NFV 03-716 est encore suffisamment pertinente, alors que les artisans boulangers diversifient sans cesse leurs façons de travailler et que d'autres débouchés – tels que l'amidonnerie, qui permet d'extraire du blé d'autres ingrédients utilisés par l'agroalimentaire – montent en puissance. Chez Arvalis, on se demande si on pourrait avoir recours à d'autres indicateurs pour évaluer la valeur boulangère : *« il y a, par exemple, le Gluten Index,* poursuit Adeline Streiff, *qui permet de mesurer les différentes propriétés du gluten en un seul test, ou encore la prise en compte de l'indice d'élasticité… Nous avons mené des tests qui montrent qu'on peut combiner ces deux indicateurs mais les résultats sont hétérogènes »*.

Le changement climatique, là aussi

En conclusion, pour des évaluations de blés pertinentes, il y a surtout besoin d'écouter leurs utilisateurs, pour comprendre les variétés dont ils ont besoin. *« Il faut aussi,* conclut l'ingénieure d'Arvalis, *innover au plan analytique et peut-être raisonner en approches multi-espèces et pas seulement en termes de blé tendre pour une raison simple : il faut faire avec le changement climatique, avec des fins de cycles culturaux plus chaudes »*. Décidément, le changement climatique a des implications qu'on ne soupçonne pas toujours.



Pour les industriels de la transformation céréalière rassemblés à Auxerre les 8 et 9 novembre, l'évaluation de la qualité des blés est une notion essentielle mais qui semble se complexifier sans cesse.

Berty Robert

ÉLEVAGE

// FOIRE-CONCOURS DE LUZY

58 Un engagement toujours présent

La traditionnelle foire-concours aux bovins Charolais (inscrits et non-inscrits) de Luzy s'est tenue le 17 novembre au champ de foire ; un rendez-vous encore suivi par nombre d'éleveurs.



La foire-concours de Luzy a accueilli 8 nouveaux élevages cette année.

Comme à l'accoutumée, la foire-concours de Luzy s'est déroulée sur le champ de foire de la ville le 17 novembre. Moins commun, cette édition marquait la première du nouveau président du comité des foires, Frédéric Cyrille. *« C'est un peu particulier pour moi puisque j'ai été élu en mai dernier. J'espère que nous avons bien organisé le tout et que tous les éleveurs ont passé un bon moment »*. Humblement, il rajoute : *« dire que je suis fier serait maladroit car je ne fais que poursuivre et maintenir ce qui a été mis en place depuis longtemps. Nous sommes dans la continuité d'un engagement pris par tous depuis des années. Nous espérons donc avoir relevé le défi pour cette première »*.

S'adapter à tout

Au total, 311 animaux étaient présentés, avec 52 élevages représentés : *« Nous sommes sur les mêmes effectifs que les années précédentes, car nous avons un nombre limité de places à cause de la configuration du lieu »*, détaille Frédéric Cyrille. *« Néanmoins, il est à noter que des animaux ont été refusés mais aucun élevage ! En effet, au vu du nombre d'animaux proposé par certains, nous avons dû ajuster les effectifs afin que tous les élevages qui souhaitaient venir puissent participer »*. Face à ce constat, Frédéric Cyrille analyse cette affluence. *« La foire a une belle renommée pour les professionnels, d'autant plus que nous accueillons inscrits et non-inscrits ; offrant ainsi un panel important pour la clientèle. De plus, le commerce va mieux depuis environ deux ans, mais nous ressentons tous l'effet ciseau de l'inflation, avec en sus toutes les inquiétudes liées à la MHE et ce que cela peut engendrer pour les cours. Tout cela mis bout à bout, je pense que la profession revient aux bases pour maintenir son futur. Mais je reste confiant dans les capacités des éleveurs à produire de la viande de qualité, il faut garder le cap »*.

Immanquable

Parmi les élevages représentés, Frédéric Cyrille évoque huit nouveaux arrivants, à l'image de Damien Corneloup (associé avec Jérôme Corneloup - Allier) venu avec 3 veaux inscrits (nés en janvier, février et avril). *« D'habitude nous participons à un autre concours le mois précédent, et ne pouvons donc pas venir à Luzy. Mais, cette année nous avons pu y aller »* et ajoute en souriant : *« en plus, c'est un peu un retour aux sources puisque je suis né ici ! »*. Si c'est la première fois qu'il participe, il retrouve un élément cher à son cœur : *« il y a une convivialité qu'on retrouve rarement ailleurs. Tout est réalisé dans le respect des uns et des autres que ce soit entre éleveurs ou avec les juges. C'est appréciable »*. Outre cet aspect, il indique qu'une attention particulière doit être apportée aux choix des animaux, *« car les clients recherchent plutôt des qualités bouchères, avec un certain grain de viande. Luzy est connu pour cela, donc la tradition est gardée »*. Il conclut : *« je pense revenir l'an prochain si je peux, car, finalement, c'est un événement qu'il est dommage de manquer »*.

Chloé Monget

Palmarès

Trophée Jean-Paul Beauzon - Super Prix d'honneur : Ungaro - Gaec Deboux.
Prix d'honneur des veaux inscrits : 1. Universal – EARL Paponneau, 2. Ultrachic – EARL Paponneau, 3. Undemai – EARL Baudin S. et F.
Prix d'ensemble des veaux inscrits : Grand élevage : Gaec Deboux, Petit élevage : EARL Buteau Benoît.
Prix d'honneur des veaux non inscrits : 1. Ultime – Gaec de Chanaux, 2. Unpoil – Gaec du Verger.
Prix d'ensemble des veaux non inscrits : 1. Gaec Pautet.
Prix du Canton : Gaec Marion M. et M.
Prix de la ville de Luzy : Gaec Poupon J.-M. et M.
Prix d'honneur des laitonnes : 1. Usly – Gaec de Chanaux, 2. Ultrabelle - Gaec de Maublanc.
Prix d'ensemble des laitonnes : 1. Billaut Cédric, 2. EARL Lordey.
Prix d'honneur des juniors femelles : 1. Talicia - EARL Beauzon Alban.
Prix d'honneur vaches : 1. Jonquille – EARL Baudin S. et F.
Prix d'honneur des juniors mâles (18 mois + 30 mois) : Sancy – Gaec Maréchal.
Prix d'honneur des taureaux adultes : Palace – Sotty David.
Prix d'honneur de famille par le père : 1. EARL Gaudet, 2. Sotty David.
Trophée viande : 1. Unpépère – Gaec du Verger, 2. Usufruit – Gaec Martin G. et fils.
Trophée Jeune éleveur : 1. Gaec de Maublanc, 2. Brunel Valentin.



Gaec Maréchal avec Sancy, prix d'honneur mâle junior.

21 Silence, ça pousse // STATION CHAROLAISE

Les veaux du GIE Charolais Évaluation évoluent très bien depuis leur rentrée de septembre.

Chaque jour qui passe les rapproche un peu plus de la vente aux enchères du 9 février. Tout se passe actuellement très bien pour les 63 veaux du GIE Charolais Évaluation, comme l'atteste Jean-Pierre Godot, le président de la station de Créancey : *« Nous avons 20 reproducteurs de plus que les années précédentes mais aussi deux fois plus de cases. En conséquence, il y a davantage de place pour les reproducteurs et cela se ressent, l'ambiance est optimale ! »*. Un premier résultat technique est récemment tombé, celui de la première pesée de la phase de contrôle : *« le GMQ moyen est de 1 784 grammes, sachant que l'objectif est de 1 400 grammes, la croissance avait déjà été supérieure à la moyenne en phase d'adaptation, nous aurions pu nous attendre à une baisse lors de cette pesée mais ce n'est pas le cas, bien au contraire »*. Jean-Pierre Godot observe également que les résultats des analyses de foin sont très bons : *« c'est le cas un peu partout cette année, cela contribue à ce haut niveau de GMQ, pour des animaux au potentiel de croissance élevé »*. Les prochaines pesées auront lieu le 18 décembre puis les 15 et 16 janvier.

Quelle organisation ?

L'assemblée générale du GIE, qui se tiendra début janvier, déterminera les modalités de cette vente plus étoffée que d'ordinaire : *« l'idée est de commencer les enchères plus tôt. Nous réfléchissons pour réorganiser le repas avec un menu riche en goût et un service étalé, pour permettre à un maximum de personnes d'en profiter, le tout dans une ambiance conviviale, sous le hall chauffé »*. La présentation des animaux sera optimisée : *« les acheteurs potentiels réalisent déjà leur pré-tri en amont, ils connaissent les origines et les performances des animaux qu'ils convoitent… »*. Le président du GIE espère forcément un très bon résultat de cette nouvelle vente, mais celui-ci ne se livre à aucun pronostic pour le moment : *« une chose est néanmoins certaine, ce lot 2024 est très prometteur. Les vêlages faciles sont majoritaires car il y a de la demande pour ce type de reproducteurs et les retours des précédentes ventes sont très bons. Nous avons également des hétérozygotes et des homozygotes sans corne, entre autres. Il y a de la qualité et de quoi satisfaire tout type de besoin »*. Le GIE compte sur ses partenaires fidèles pour offrir de nombreux lots, ces derniers seront attribués par tirage au sort parmi les acheteurs. L'an passé, près de 2 500 euros étaient à gagner.

AG

Les résultats de la station sont à suivre sur internet : www.stationevaluation71.com/.../reproducteurs.../



La première pesée de la phase de contrôle affiche un GMQ moyen de 1 784 grammes.



// FDSEA 58

S'ajuster pour l'avenir

Pour faire suite à l'article dédié à la soirée élevage de la FDSEA 58, voici les interventions plus détaillées des trois invités.



***« Entre décapitalisation et évolution de la consommation : quelles perspectives pour nos outils d'abattages ? »* était le thème de la soirée élevage de la FDSEA 58 pour cette année.**

Pour mémoire, la soirée élevage de la FDSEA 58, du 9 novembre avait pour thème : *« Entre décapitalisation et évolution de la consommation : quelles perspectives pour nos outils d'abattages ? »*. Afin d'aborder ce sujet, trois invités avaient été conviés : Amélie Brisson, responsable du service élevage-EdE de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, Caroline Mousseron, directrice d'Interbev BFC et Dominique Guineheux, directeur des achats chez Bigard et représentant de Culture Viande (1) à Interbev (2). Comme indiqué dans l'article précédent (voir TDB N° 1759), voici un retour de leurs présentations.

Engraissement, la solution ?

Pour commencer, Amélie Brisson s'est attachée à dépeindre l'évolution du cheptel allaitant, en France et plus spécifiquement dans la Nièvre. *« Nous notons une perte d'environ 2 % par an du cheptel allaitant dans notre département représentant entre 2016 et 2022 environ 15 000 vaches en moins (-11 %) : 2/3 d'entre elles ont été perdus sur les secteurs du Nivernais central et du Morvan. Au vu des femelles présentes en ce début d'année, les projections indiquent que cette baisse devrait se poursuivre en 2024 et 2025 »*. Après ce panorama, Amélie Brisson a effectué un point sur l'engraissement : *« Une pratique qui reste très limitée dans la Nièvre à la différence d'autres départements, comme la Saône-et-Loire où près de 60 % des vaches sont vendues finies. La question étant, est-ce que l'engraissement a un intérêt économique ? »*. Afin de répondre à cette question, elle s'est appuyée sur les résultats du dossier *« Évaluation économique de la finition des mâles et des femelles de 2016 à 2022 »* offrant une vision de l'évolution de l'EBE/tête pour la finition. Elle précise que, dans ce chiffrage : *« les calculs n'intègrent pas le coût d'un bâtiment supplémentaire s'il devait être nécessaire pour engraisser les animaux. Ils partent aussi du principe que des céréales sont produites dans l'exploitation pour l'autoconsommation ; les résultats sont donc indicatifs »*. Avec cet éclairement, l'EBE/tête moyen entre 2016 et 2022 généré pour la finition des jeunes bovins est de + 134 euros, pour la finition des génisses de 30 – 33 mois : + 389 euros, pour les vaches de réformes la fourchette varie entre + 111 euros (à l'auge vente en automne) et + 225 euros (à l'herbe vente printemps). La présentation s'est poursuivie sur la question *« finir plutôt que faire vêler ? »* en comparant le poids économique des actes de production et les vêlages (avec et sans ABA). *« Chez un producteur de broutards repoussés et de vaches maigres réalisant 100 vêlages, il est possible de baisser les vêlages de 11 % en finissant tous les broutards, ou de 7 % avec finition de toutes les vaches »*. Elle insiste enfin sur le fait que les coûts de production, calculés par l'Idele pour les animaux finis et qui intègrent la rémunération du capital et du travail de l'éleveur (2 SMIC), ne sont toujours pas couverts par la hausse des prix de vente à cause de l'inflation.

Consommation évolutive

Ensuite, Caroline Mousseron s'attacha à la présentation de la consommation de viande en France et insiste : *« Elle a évolué, c'est indéniable. Mais, cela ne veut pas dire que le public français ne consomme plus de viande »*. Pour étayer ses propos, elle rappelle que désormais certains points entrent en ligne de compte pour l'achat : *« il y a des attentes sociétales pour le Bio, le local, le bien-être animal mais aussi tout ce qui concerne la santé via l'apport en protéine »* et rassure l'assemblée : *« Selon une étude « Végétariens et flexitariens en France en 2020 » réalisée sur le témoignage de 15 001 personnes de 15 à 20 ans seulement 2 % ont un régime excluant totalement la viande »*. Afin d'avoir une vision plus large sur les évolutions de consommation (3), elle présente que depuis 2000 la consommation apparente de viande est quasi stable et a même une augmentation de 1 % en 2022 par rapport à 2021, avant de nuancer que pour le 1er semestre 2023, une baisse de 1 % est constatée. Elle ajoute qu'en 2022, la viande bovine passe au 3e rang des viandes les plus consommées en France, dépassée pour la première fois par le poulet. Pour la provenance de la viande, elle met en évidence une consommation de viande bovine se maintenant malgré l'inflation, mais se tournant vers un achat porté sur les viandes importées : *« Historiquement nous sommes à 21 % de viande importée dans la consommation, depuis quelques années nous oscillons entre 23 et 26 %, le prix semble être la première raison de ce changement. Il y a aussi une autre modification de l'acte d'achat en GMS, avec une baisse de l'achat de viande brute au profit des produits transformés prouvant que les consommateurs se dirigent vers une cuisine rapide et facile à faire, ce qui peut expliquer l'attrait grandissant pour le haché »*. Pour conclure, elle insiste : *« la viande à une belle histoire passée mais aussi future. Il faut que nous nous réinventions avec un travail axé sur la qualité et aussi sur la constance de celle-ci. Nous devons également trouver de nouveaux produits adaptés aux formes actuelles de consommation et d'achat tout prenant en compte les préoccupations des consommateurs. Enfin, nous devons créer du lien entre consommateurs et producteurs afin de redonner un sens à l'achat »*.

Projet commun

Enfin, Dominique Guineheux débute son intervention : *« L'évolution du cheptel est à la baisse, c'est une réalité qui ne va pas s'arrêter car la problématique est structurelle. Les raisons sont mutli-factorielles comme l'âge des éleveurs, la rémunération, les contraintes d'élevages, etc. Il y a aussi un problème de valorisation de la carcasse, car si le haché offre un marché, force est de constater qu'il n'y a pas de grande valorisation via celui-ci. Cela transfère la valeur sur les morceaux nobles boudés, de par leur prix notamment. Cela étant, je rappelle que nous sommes, depuis quelques années, à 77 % d'autoconsommation en France, et cela va, selon toute vraisemblance, descendre à 64 % en 2030 au profit de l'importation. Clairement, le client achètera toujours de la viande, peu importe d'où elle vient et cela est inquiétant et dramatique pour notre cheptel et toute la filière française de manière générale. Il faut arriver à conserver un équilibre pour maintenir tous les outils que ce soit l'élevage ou l'abattage. Aujourd'hui, nous avons 290 outils d'abattage, et 250 uniquement dédiés aux bovins qui embauchent 36 000 salariés. Si les outils d'abattage disparaissent, il y aura un impact social gravissime. Si l'on suit la courbe de l'Idele, en 2023 il y aura une baisse de 10 000 bovins abattus par semaine (pour le moment nous sommes environ entre 58 000 et 60 000 bovins abattus/semaine), et donc les cartes seront redistribuées avec moins d'abattoirs sur le territoire. La répartition sur le territoire se fera automatiquement via l'économie : clairement, ceux qui ne sont pas rentables fermeront. Selon moi, il n'y a pas de fatalité, car si les outils sont conservés, les éleveurs aussi – et vice-versa. Pour arriver à faire évoluer la situation, il faut des leviers. Selon moi, la contractualisation en fait partie. Pour rappel, il existe trois types de contrat : à prix ferme (un prix qui n'évolue pas), à prix minimum garanti (un prix qui évolue en cas de cours supérieurs mais qui ne passera pas sous la barre du prix initial, mais qui évolue en cas d'augmentation des cours) et indexés (prix qui suivent ceux des cours sur lesquels l'indexation est établie comme une indexation sur le coût de production). C'est d'ailleurs ce dernier qui est compatible avec Égalim. Dans tous les cas, un bon contrat est celui qui convient aux deux parties »*. Il conclut son intervention et celles des autres intervenants : *« Pour conserver nos savoir-faire et la qualité de notre filière, il faut un projet commun ; à nous, éleveurs, marchands, abatteurs, bouchers, etc. de le mettre en place »*.

Chloé Monget

(1). Culture Viande : Syndicat qui fédère les entreprises françaises des viandes dites de boucherie (abattage, découpe, préparation et commercialisation) relevant du secteur de la viande bovine, ovine et porcine.
(2). Interbev est l'Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes, fondée en 1979 à l'initiative des organisations représentatives de la filière française de l'élevage et des viandes.
(3). Sources : Agreste, DGDDI, Insee.



// SANITAIRE

21 De bons résultats mais restons vigilants

Le GDS de Côte-d'Or organise des réunions d'information sur la prochaine campagne de prophylaxie. Un tour d'horizon des maladies est proposé.

Les rendez-vous du GDS se terminent prochainement en Côte-d'Or, avec deux dernières dates les 6 et 7 décembre à Liernais et Beaune. Ces rencontres sont l'occasion de faire le point sur plusieurs maladies. La BVD, pour commencer, évolue bien, voire très bien dans le département. *« Dix nouveaux foyers, seulement, ont été recensés lors de la dernière prophylaxie. C'est très peu, sur un total d'environ 1 400 cheptels »*, informe Stéphane Ratay, directeur du GDS21, *« ce nombre diminue à chaque campagne et c'est ce qui est recherché. Un objectif de 99,8 % de cheptels qualifiés « indemnes de BVD » est annoncé pour 2030. Aucun nouveau foyer ne devra être observé depuis une période de 18 mois pour y arriver »*. Le GDS salue la mobilisation des éleveurs mais rappelle qu'une intervention de la DDPP sera inévitablement envisagée *« dans les élevages où le refus d'application des règles de l'arrêté ministériel fait courir des risques sanitaires collectifs aux voisins ayant fait le travail ou aux acheteurs »*.



La menace du sud

La MHE a bien évidemment été abordée. Cette maladie émergente est à prendre *« très au sérieux »* selon Stéphane Ratay : *« elle arrive du sud de la France. Pour l'instant, elle remonte plutôt du côté ouest, mais nous ne nous faisons guère d'illusions pour la suite… L'arrivée du froid devrait toutefois limiter le risque de propagation, car les moucherons vecteurs sont moins nombreux et moins actifs à cette période. Rappelons-nous tout de même ce qui était arrivé à l'époque, avec la FCO : il n'y avait aucun symptôme sur le terrain mais la maladie était bien présente, en état de latence »*. Le directeur du GDS invite les éleveurs à détecter au plus vite toute forme de symptômes : *« ces derniers sont assez similaires à ceux de la FCO, des analyses sont nécessaires pour différencier les deux maladies. Un des symptômes les plus rencontrés, ce sont des lésions dans la bouche, qui peuvent se prolonger dans la première partie de l'appareil digestif. Le bovin rencontre des difficultés pour boire et s'alimenter, il s'affaiblit progressivement. Au moindre doute, il faut contacter son vétérinaire »*. Les dégâts avec la MHE peuvent être importants : *« dans le sud de la France, un taux de mortalité compris entre 10 et 15 % est constaté dans certains cheptels quand 30 à 40 % des animaux sont malades. C'est énorme et les bovins meurent, quoi que nous fassions »*.

Vigilance sur la FCO

Le GDS de Côte-d'Or a également placé la FCO à son ordre du jour. *« Elle est toujours présente, avec un développement du sérotype 8 dans le sud et le centre de la France »*, prévient Stéphane Ratay, *« ce sérotype n'est pas exactement le même que celui observé ces dernières années, mais la vaccination semble fonctionner et rien ne remet actuellement en cause la réglementation sur la circulation et l'export des bovins. Ceci étant dit, le sérotype 3 est en train d'apparaître… Il se trouve aux Pays-Bas, en Allemagne et un premier cas vient d'être décelé en Angleterre, à 50 km des côtes françaises. La vigilance est de mise »*.

IBR, ça va mieux

En ce qui concerne l'IBR, seulement vingt et un cheptels comptent encore des animaux positifs en Côte-d'Or. *« Comme pour la BVD, ce résultat est satisfaisant »*, se réjouit le directeur du GDS, *« nous prenons le chemin de l'éradication selon l'objectif France indemne 2027. Il ne faut rien relâcher et même accélérer la réforme des derniers animaux positifs. Ici encore, la DDPP interviendra dans les cheptels qui n'appliquent pas les mesures de l'arrêté ministériel et qui mettent en danger le statut sanitaire collectif IBR »*. Ces réunions du GDS s'intéressent aussi à la néosporose et la besnoitiose : *« il ne faut pas les oublier, les cas sont très rares dans le département mais il y en a encore, respectivement un et deux cette année »*.

AG

// CHRONIQUE OVINE

Investir dans un système de contention

Plusieurs systèmes de ce type existent. Il importe de bien réfléchir à ses besoins et ses pratiques avant d'investir.

L'achat d'un mode de contention des brebis et des agneaux se réfléchit pour réaliser l'ensemble des interventions dans de bonnes conditions de travail et de bien-être des animaux. Un système de contention est donc à adapter aux besoins de chacun. Les équipements dépendent des interventions à réaliser. L'emplacement est lié aux bâtiments et au parcellaire. Le niveau d'investissement varie en fonction de la taille du troupeau. Trois types d'équipements sont possibles. Le parc de contention fixe est mis en place lorsqu'il est possible d'y amener les lots d'animaux sans y passer trop de temps. Il est toujours « prêt à l'emploi ». Il peut être couvert, on peut ainsi y travailler quelles que soient les conditions météorologiques. Toutefois, il demande d'engager des frais et une construction qui peut être déléguée au moins en partie. L'auto-construction demande du temps qu'il ne faut pas sous-estimer (environ 30 jours de travail).

Des cornadis en bergerie

Si l'accès à un parc fixe est compliqué pour les lots d'animaux du fait de leur éloignement, le parc mobile est plus adapté. À l'achat, on veillera à ce qu'il réponde vraiment aux besoins identifiés. Il doit également offrir un bon compromis entre sa facilité et sa rapidité d'installation, sa légèreté et sa résistance. Sur certaines exploitations, les deux types de parc sont nécessaires.

Enfin, les cornadis sont très pratiques, en particulier lorsque les brebis sont en bergerie. De nombreuses interventions peuvent y être réalisées : trier (si le cornadis est équipé d'un déblocage individuel), vérifier l'identification, et toutes les interventions à l'arrière de la brebis. Attention, lorsque le couloir est surélevé, traiter demande des positions inconfortables pour le dos et les genoux. Pour en savoir plus, la page web « Equipinnovin » liste toutes les bonnes questions à se poser avec des plans de parc de contention.

Equipe technique ovine de Bourgogne-Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'élevage / CIIRPO)



CIIRPO

De nombreuses interventions peuvent être réalisées aux cornadis (Crédit CIIRPO)



// VENTE DES VINS DE BEAUNE

21

Une vigne bousculée, pour le meilleur

Les Hospices de Beaune ont accueilli leur 163e vente des vins. Au-delà des fonds récoltés, cet événement met en avant une cause sociétale. Cette année, il s'agissait du « bien vieillir ». Un thème en résonance avec la question de la pérennité des vignes…



François Labet, président délégué du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB).

La valeur patrimoniale des Hospices de Beaune dépasse nos frontières, mais connaissons-nous l'histoire du domaine viticole ? Issu de legs et de donations, il a connu des périodes troubles, notamment à la Révolution, où bon nombre de surfaces ont été perdues. Aujourd'hui étendues sur 60 ha, 85 % des vignes cultivées s'inscrivent dans des premiers et grands crus. « *Le millésime 2023 achève la conversion bio* », introduit Ludivine Griveau, régisseuse du Domaine, accompagnée de son adjoint et œnologue Sébastien Lecomte. Alain Suguenot, maire de Beaune, rappelait pour sa part que « *la vente de charité ne constitue pas le baromètre du vignoble* », comme certains pourraient parfois le penser.

De même qu'à l'échelle de la Bourgogne, il n'y a « *pas forcément de corrélation entre volume et qualité des millésimes* », indiquait Laurent Delaunay, président délégué du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB). Le secteur étant dernièrement marqué par un « *blanchissement* », accompagné d'une montée en gamme des crémants.

« Tout n'était pas gagné »

Conséquence des conditions météorologiques, « *mildiou et oïdium se sont donné le relais toute la saison* », précisait Ludivine Griveau. Ces difficultés ont donc conduit à des « *prises de décisions complexes,* poursuit-elle. *Au vu de tout ce qui était sur les pieds, nous avons décidé de ne garder que les meilleurs raisins* ». Même s'il est toujours compliqué de dire qu'on jette des raisins, il s'agissait d'une « *action nécessaire, par respect pour tous les acheteurs* ». Résultat : « *les cuves sont remplies de raisins d'exception* », affirmait-elle. Finalement, malgré un « *contexte climatique très chamboulé, les raisins ont répondu présents* ». Il semble que « *grâce à ce bouleversement, les vins soient devenus plus gourmands* », ajoutait Laurent Delaunay.

D'ailleurs, c'est un fait, « *le cépage chardonnay supporte mieux les rendements, tandis que le pinot noir, davantage sensible à la chaleur, doit être poussé dans ses retranchements* », expliquait Ludivine Griveau. Cette année, les vendanges du chardonnay ont débuté le 8 septembre, suivies de celles du pinot, le 11. Ainsi, 753 pièces ont été proposées aux enchères, dimanche 19 novembre, contre 817 en 2022. Parmi les 51 cuvées, 33 comportaient du vin rouge et 18 du vin blanc.

Maintien de la force du terroir

Tous les intervenants soulignaient le caractère exceptionnel de ce millésime. Autre qualificatif cité à plusieurs reprises, celui de « *généreux* », que ce soit en chardonnay ou en pinot noir. Pour la régisseuse du domaine, les appellations sont reconnaissables et distinguables au sein des cuvées, synonyme d'un travail réussi et du maintien de la force du terroir. Tel est donc le « *plus beau compliment que l'on puisse faire à un vinificateur* ». Via un pressurage des blancs réalisé sans encombre, ont été obtenus des « *vins blancs équilibrés, malgré de très grandes maturités* ». Au niveau des rouges, « *les tanins évoquent des fruits purs qui apportent plus de netteté* ». Du côté de Sotheby's wine, société gérant la vente aux enchères, la tournée de promotion des vins dans les autres continents (à Mexico, Hong Kong, Los Angeles…) ne compte pas s'arrêter ; « *il y a encore du savoir-faire à faire connaître* », déclarait sa directrice générale, Marie-Anne Ginoux. L'alliance entre patrimoine historique et vins continue de faire bon ménage puisque l'Hôtel-Dieu reste le site touristique payant le plus visité de Bourgogne-Franche-Comté.

Florence Bouville

Près de 2 M d'hectolitres

La récolte 2023 s'annonce très belle, approchant les deux millions d'hectolitres (1,9). « *Les chiffres définitifs arrivent en même temps que les déclarations de récolte* », rappelait Philippe Longepierre, directeur du pôle Marchés et développement du BIVB. En comparaison, la récolte 2022 était d'environ 1,75 M hl. Tous les ans, de manière raisonnée, de nouvelles vignes sont plantées : +300 ha en 2023, pour un total actuellement de 32 000 ha en production. Avec des possibilités d'extension dans les Hautes Côtes. Le Chablisien ayant désormais atteint son maximum, après avoir bien progressé. « *En Bourgogne, on a besoin de stock ; les produits amenés à maturité ont un cycle long*, indiquait Laurent Delaunay. *Même si on a pu reconstituer des stocks […] il n'y en a pas encore assez* », poursuivait le négociant beaunois. « *L'espoir est là, grâce à 2023* ». Tous les acteurs de la filière notent de ce fait, « *plus d'apaisement au sein de la profession* ». Il n'empêche que « *les marchés extérieurs manquent de disponibilités et de volumes à commercialiser* ». En moyenne, l'export connaît une baisse de 5,9 % en volume et une hausse de 4,8 % en valeur. Surprise générale : le Royaume-Uni se place en deuxième position, juste derrière les États-Unis, avec un bond de 14 % en valeur. Suivi par le Japon, le Canada et la Belgique. Le recul du Canada (-22,7 % en volume et -19 % en valeur) est dû à des problèmes de logistique (abondance de stocks à écouler post-Covid). Regardé de près, le marché australien arrive, quant à lui, en 11e position. Le pays ayant beaucoup misé sur l'éducation des consommateurs, « *la Bourgogne en profite* », soulignait Laurent Delaunay. François Labet, président délégué du BIVB pour la famille viticulture, ne cachait pas sa « *grande peur des accidents climatiques* » et au même titre que d'autres interprofessions, le BIVB prépare l'avenir, en visant la neutralité carbone d'ici 2035.

// VINS DE CHABLIS

89

Le chablis mis à l'honneur… à Dijon

Le lundi 20 novembre a eu lieu les « Instants de Chablis », à l'occasion d'un déjeuner au restaurant Les Jardins, by La Cloche. Un événement organisé par le BIVB de Chablis, qui a déjà eu lieu dans d'autres régions françaises, depuis 2018.

Le lundi 20 novembre, une cinquantaine de personnes (restaurateurs, cavistes, sommeliers, agents, conseillers en vin, journalistes… entre autres), étaient présentes à Dijon, au restaurant Les Jardins, by La Cloche, pour assister aux « Instants de Chablis », un événement organisé par le BIVB de Chablis. « *L'objectif de cet événement, en priorité pour nous, c'est d'aller à la rencontre des professionnels dans le but de leur montrer la diversité des vins de Chablis* », explique Clothilde Mourier, chargée de communication au BIVB de Chablis.

Faire la promotion du chablis à Dijon ? Eh bien oui, mais aussi dans d'autres régions françaises. « *Pendant très longtemps, on faisait beaucoup d'actions à Paris et au niveau local, comme à Chablis ou Auxerre. Dès 2018, on a commencé à se rendre dans les régions de France, en faisant chaque année deux ou trois villes, pour parler des vins de Chablis* », ajoute Françoise Roure, responsable marketing et communication au BIVB de Chablis.

Le tour de France

Nice, Nantes, Lille, Strasbourg, Lyon, Grenoble, Toulouse, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Rennes, Marseille, Dijon, puis Angers le 29 janvier prochain, les vins de Chablis parcours la France avec une image de marque respectée, qui attire. « *L'appellation Chablis est l'appellation bourguignonne la plus présente en restauration, en France. L'idée est donc d'aller montrer auprès de ces professionnels, tous les avantages que possèdent ces vins, leur diversité, leur facilité d'accord* », continue Françoise Roure. « *À Dijon, c'est la première fois qu'on faisait un événement en Bourgogne Franche-Comté, hors Yonne. Et on s'est rendu compte qu'il y avait un vrai besoin, ce qu'on ne pensait pas. On s'est rendu compte qu'ils (les professionnels présents) connaissaient très bien les vins de la Côte-d'Or, proches d'eux, mais finalement peu les vins de Chablis. C'était une vraie satisfaction de voir qu'ils étaient heureux que les vins de Chablis viennent à Dijon. On retournera donc en Bourgogne Franche-Comté, c'est sûr* », sourit-elle.

Du chablis à tous les plats

Pas moins de 18 références ont été présentées lors de cet événement : 12 en dégustation libre et 6 pendant le déjeuner, où l'objectif était d'accorder mets et vins. « *Lors de la première, le but était de montrer les différents climats de Chablis premier cru. Puis, le déjeuner qui suivait était l'occasion de proposer les quatre appellations de Chablis (Petit Chablis, Chablis, Chablis premier cru et Chablis grand cru) pour montrer la diversité d'accords possibles avec les vins de Chablis* », reprend Clothilde Mourier. « *Lors du repas, deux vins étaient mis en opposition sur chaque plat servi, pour montrer que l'on peut aborder de façon très différente les vins de Chablis, sur un même plat, mais toujours en accord* », continue-t-elle.



Christophe Fouquin Auteur Photographe

Une cinquantaine de professionnels ont dégusté des vins de Chablis, le lundi 20 novembre, à Dijon.

Avec l'idée de montrer que « *les vins de Chablis se marient très bien avec tous types de cuisine et que ce sont des vins abordables que les professionnels peuvent facilement ajouter à leur carte des vins* », conclut Françoise Roure.

Christopher Levé

DIVERSIFICATION

// DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE

21 Est-ce que ça marche ?

Certains agriculteurs écoulent une partie de leur production via un ou plusieurs distributeurs automatiques. Trois Côte-d'oriens évoquent le sujet.



Mickaël Pacaut-Mimeur et son distributeur à Voudenay.



L'activité du Chatillo'lait a été arrêtée, à Châtillon-sur-Seine.

Les distributeurs automatiques utilisables sept jours sur sept et 24 heures sur 24 sont de plus en plus nombreux dans le département. Investir dans ce type d'équipement est-il pertinent ? La question a été posée à trois Côte-d'Oriens ayant un peu, voire beaucoup de recul sur ce mode de commercialisation. Mickaël Pacaut-Mimeur a franchi le cap depuis deux ans à Voudenay, entre Arnay-le-Duc et Autun. Son appareil installé au cœur de sa ferme propose des œufs fermiers et divers produits à base de viande bovine, en conserves. L'éleveur est aujourd'hui pleinement satisfait de son outil, fabriqué par ses soins pour limiter l'investissement : *« Les ventes sont en constante évolution. Nous élevons 249 poules et plus du tiers des œufs sont désormais vendus à l'aide de ce distributeur. Les clients viennent majoritairement du secteur mais il y a aussi pas mal de personnes de passage et même des touristes, qui n'hésitent pas à faire un petit détour par la ferme »*. Mickaël Pacaut-Mimeur profite de ce distributeur pour communiquer sur ses autres produits : *« nous passons tout type d'informations, notamment sur les ventes de nos colis de viande, c'est un moyen supplémentaire pour communiquer »*.



Les casiers de Jérôme Lhuillier, à Échenon.

Le plus expérimenté

Jérôme Lhuillier, maraîcher à Échenon, avait été l'un des tout premiers agriculteurs côte-d'oriens – et peut-être même le premier — à s'équiper d'un distributeur pour vendre une partie de sa production. C'était en 2015, ce sujet avait d'ailleurs été relayé dans Terres de Bourgogne. Des salades étaient notamment proposées dans son appareil. Aujourd'hui, la « donne » a bien changé pour Jérôme Lhuillier, qui a vu *« beaucoup plus grand »* avec un système de casiers : *« Ce système marche très bien, beaucoup mieux que mon ancien distributeur en location qui ne permettait pas de travailler avec de gros volumes. Par le biais de cet équipement, nous vendons une centaine de produits chaque jour de l'année, nos ventes à des grossistes ont été arrêtées, nous ne faisons désormais que du détail. Ces casiers permettent d'écouler 40 % de nos légumes »*, informe le producteur. Des carottes, mais aussi de l'ail, des courgettes, des pommes de terre, des poivrons, des concombres, des aubergines ou encore des oignons trouvent régulièrement preneur, selon la saison : *« nous produisons 35 légumes sur l'exploitation, environ une dizaine se retrouvent dans nos casiers, selon la période de l'année. Ce mode de commercialisation est une réussite, mais il demande beaucoup de travail, environ l'équivalent d'un temps plein, il faut le savoir. La seule chose que je regrette aujourd'hui est de ne pas avoir commencé plus tôt »*.

Adieu, le Chatillo'lait

Yannick Salomon, éleveur de vaches Brunes à Savoisy, avait installé un distributeur de lait sur le parking d'Intermarché à Châtillon-sur-Seine, en avril 2021. Le JA nous informe que l'activité est définitivement arrêtée, depuis le mois de juillet dernier : *« Cet équipement marchait très bien à ses débuts, nous vendions jusqu'à 70 litres par jour, mais l'engouement ne s'est malheureusement pas prolongé »*. Les ventes ont progressivement diminué pour atteindre la barre quotidienne des 15 litres cet été.

À cette baisse de ventes se sont ajoutées bien d'autres contraintes, comme l'explique Yannick Salomon : *« la DDPP m'a imposé d'aller changer le lait toutes les 24 heures, d'après une très vieille loi sur le lait. Le fait que le lait soit stocké à des températures inférieures à celle de la ferme n'est pas pris en compte, ni même notre système de nettoyage performant… Un aller-retour vers le distributeur représente 50 km : cela devenait compliqué au niveau économique. Les frais augmentaient également avec l'électricité… Pour ne rien arranger, la Direccte m'a demandé de faire certifier l'appareil, un peu comme les pompes à essence : l'idée était de certifier aux clients qu'il y avait bien un litre de lait à chaque fois… Les bouteilles étaient pourtant de cette contenance… Le coût annuel de cette certification aurait approché les 1 000 euros, donc ce n'était plus possible. La plus-value réalisée par litre de lait était d'environ 50 centimes, mais celle-ci était très vite effacée avec toutes ces contraintes. C'est dommage, surtout pour les clients les plus fidèles qui s'étaient attachés à ce nouveau service »*.

AG

// J'VEUX DU LOCAL

58 Une première association

Lors de la Foire-concours de Prémery du 12 novembre, un marché de producteurs « J'veux du local » était organisé. Une première association.

Dans le cadre de la foire-concours de Prémery du 12 novembre (voir TDB n° 1759), se tenait un marché de producteurs estampillés « J'veux du local ». Une première qui semble *« avoir du sens »* pour la dizaine de participants, comme le souligne Jean-Louis Rouez, producteur à Champvoux (huile, farine, noix décortiquées, graines, etc.). *« J'ai l'habitude de participer à des marchés et des événements quand on me le propose. Pour moi, il est indispensable de répondre à ces invitations. Nous devons nous serrer les coudes car nous rencontrons finalement les mêmes problématiques notamment sur la rémunération. De plus, les événements comme la foire-concours de Prémery, sont des moments pour défendre la ruralité, car il ne faut pas oublier que c'est le cœur de notre pays et c'est lui qui nourrit les gens toute l'année »*.

Logique de terrain

Pour Jean-Louis Rouez le principe de « J'veux du local » a toute sa place dans le paysage nivernais. *« Le concept permet de revenir à une certaine logique : s'approvisionner au plus près. Mine de rien, cela a de nombreuses conséquences sur la vie locale, économiquement et socialement. En plus, nous avons des productions tellement variées dans la Nièvre, que je me demande pourquoi aller ailleurs faire ses courses ? Je peux entendre la question du prix pour les clients, mais une fois qu'on explique nos coûts de production et la qualité derrière chaque produit, ils sont prêts à mettre quelques euros supplémentaires pour acheter, dans la majorité des cas. Pour faire connaître tout cela, nous avons, nous exploitants agricoles, notre part de communication à faire, mais il y a aussi des gens qui sont là pour nous épauler, à l'image de Clémence Guillaumet, conseillère diversification à la Chambre d'agriculture de la Nièvre »*. Pour Clémence Guillaumet, *« la tenue de ce marché durant la foire-concours est naturelle. Cela permet de balayer l'agriculture, de la production à l'assiette, et de rappeler le savoir-faire de notre département en la matière. De plus, la présence des professionnels, éleveurs et producteurs, permet aux visiteurs d'échanger. Cela comble un fossé qui parfois s'est creusé entre la profession et le grand public, souvent par méconnaissance des pratiques agricoles de notre territoire »*.

Chloé Monget



Jean-Louis Rouez, producteur à Champvoux était présent pour ce premier marché « J'veux du local » organisé durant la foire-concours de Prémery.

// PROGRAMMES ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

58 Une vision d'ensemble

Le 9 novembre, la Direction départementale des territoires (DDT) orchestrait une réunion technique ciblée sur les projets alimentaires territoriaux de la Nièvre (PAT) à Saint-Benin-d'Azy.



La Nièvre compte actuellement quatre PAT : PAT de la Nièvre, PAT Nivernais Morvan, PAT du Pays Val de Loire Nivernais, et le PAT de Nevers Agglomération.

Afin d'établir un état des lieux de l'avancement des Programmes alimentaires territoriaux de la Nièvre (PAT) la Direction départementale des territoires (DDT) organisait une journée technique dédiée le 9 novembre à Saint-Benin-d'Azy.

La première partie de la journée était ciblée sur une vision avec le rappel des politiques publiques de l'alimentation via le Plan national pour l'alimentation (1) et l'alimentation durable (2) avec un focus sur leur déclinaison en Région et dans le département de la Nièvre. Dans ce cadre, les différents PAT de la Nièvre ont été présentés. Pour rappel, ce territoire en compte quatre : PAT de la Nièvre, porté par le Conseil départemental ; le PAT Nivernais Morvan, porté par le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays Nivernais Morvan ; le PAT du Pays Val de Loire Nivernais, porté par le PETR éponyme et le PAT de Nevers Agglomération, porté par la communauté d'agglomération de Nevers. D'ailleurs, selon la Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, l'objectif fixé par le ministère d'un PAT par département est atteint en Bourgogne-Franche-Comté (3). Plus spécifiquement, les actions conduites dans la Nièvre ont été abordées, ainsi que leurs limites. Afin de remédier à ces dernières, des leviers d'actions et de perspectives ont été mis en lumière pour la restauration collective, le développement du maraîchage ou encore la sensibilisation des publics à l'alimentation durable et de qualité. En fin de matinée, un point a été fait sur les dispositifs intégrés dans les politiques publiques de l'aide alimentaire (épicerie solidaire, soutien européen à l'aide alimentaire via un budget dédié, etc. (4) et un autre focus a été effectué sur l'accompagnement de l'éducation et de la promotion de la santé au travers du Programme national nutrition santé (5) en détaillant ce dernier (6).

Actions de terrain

Pour que tout cela soit plus concret, l'impact réel de ces divers programmes globaux a été démontré au travers de cinq témoignages. Le premier se concentra sur le concept d'espace test via l'intervention du Potager d'ici (tenu par Jean-Marie Lambert et Raphaël Revenu) qui fournit outre les particuliers, la Cuisine des Saveurs (7). Jean-Marie Lambert insiste : *« l'espace test est une chance pour les hors cadre familiaux qui peuvent s'installer en limitant les risques et les moyens financiers engagés »* avant de marteler : *« Avec l'approvisionnement des cuisines collectives, il est nécessaire d'échanger sur nos contraintes respectives afin d'ajuster nos attentes d'un côté comme de l'autre. Pour nous, je pense notamment aux aléas climatiques qui parfois nous empêchent de fournir un produit spécifique. De plus, la rémunération est un point indispensable à aborder, car nous devons a minima couvrir les coûts de production »*. La seconde intervention fut axée sur le développement de l'accès aux produits locaux via l'initiative de la commune de Livry avec l'implantation de casiers automatiques et d'une boulangerie au feu de bois au cœur du bourg. Adrien Aufèvre, maire, pointe : *« nous avons orchestré cela en discutant avec les producteurs locaux. Le but étant d'offrir un débouché aux contraintes réduites, tout en offrant un service accessible en permanence aux administrés et touristes. Nous espérons une ouverture effective en 2024 »*. Pierre-Jean Meyer, responsable du développement durable à la Commune de Varennes-Vauzelles, a ensuite pris la parole pour présenter Les Bourgeons de Varennes : *« nous fournissons des restaurations collectives et cela fonctionne. En plus, nous voulons susciter la curiosité avec un pan pédagogique »* avant de nuancer : *« mais soyons clairs, il n'y a pas de retour économique sur investissement pour la commune. Mais finalement, notre but premier est de voir ce qui est possible de faire, tout en essayant d'inclure les administrés et les curieux »*. Pour continuer sur ce thème de l'expérimentation, Nathalie Bau (Secours Catholique) a pris la parole afin de décortiquer l'action mise en place dans le territoire de Corbigny : *« nous testons une tarification solidaire avec trois paliers : paiement à 100 %, paiement à 50 % et 10 % - le restant à charge étant supporté par le Secours Catholique - afin que tous puissent profiter de produits locaux, tout en simplifiant l'approvisionnement des producteurs au travers de commandes groupées et en garantissant leur rémunération. Pour le moment 18 personnes sont suivies par nos services dans ce cadre et force est de constater que cela semble être apprécié »*. Pour conclure la journée, le projet d'atelier de découpe et de transformation avec magasin attenant de Saint-Benin-d'Azy, baptisé la Fermille, fut mis en lumière par Nicolas Fallet, agriculteur et associé de la SARL Au panier des Amognes, comme une initiative *« collective et locale de A à Z : cela permet de valoriser nos productions tout en fournissant des produits locaux de qualité aux habitants. Tout le monde est gagnant »*. La DDT stipule enfin que le site des services de l'État sera prochainement mis à jour avec les informations sur les PAT.



Afin de rendre l'impact des PAT de la Nièvre concret, des témoignages étaient proposés l'après-midi.

Chloé Monget

(1), (2), (3), (4), (5), (6) et (7). Retrouvez tous les liens sur notre site.

"AMORTIR LES EFFETS DES ALÉAS CLIMATIQUES, C'EST POSSIBLE."



L'intensité des évènements climatiques et leur fréquence, rendent la protection de vos récoltes indispensable. Avec notre assurance récolte, vos contrats sont subventionnés jusqu'à 70 % et ce dès 20 % de franchise[1].De plus, en souscrivant, vous bénéficiez du Fonds de Solidarité Nationale renforcé, en cas d'aléa climatique[2].

Contactez dès maintenant un conseiller spécialisé en agriculture.

Pour les conditions et les limites des garanties, se reporter aux contrats ou voir votre conseiller en agence.

[1] Choix entre plusieurs niveaux de franchise (20 %, 25 % et 30 %).
[2] En cas de risques catastrophiques, intervention de l'interlocuteur agréé pour le compte de l'État.
Groupama Rhône-Alpes Auvergne : Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne 50 rue de Saint-Cyr - 69251 Lyon cedex 09 - 779 838 366 RCS Lyon. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.Entreprises régies par le code des assurances. Document et visuel non contractuels. Réf. Com SDB/2023 - Création : Agence Up'co - Crédit photo : Aurélien Chauvaud - Août 2023.

Groupama
la vraie vie s'assure ici

// STAGES À L'ÉTRANGER 2/2

De l'expérience pour l'avenir

Pour faire suite à l'article paru dans notre dernier numéro, voici d'autres témoignages d'élèves du Legta de Challuy concernant leurs stages à l'étranger.

Pour mémoire, les établissements scolaires agricoles de la Nièvre proposent des stages à l'étranger au travers de partenariats avec d'autres structures. Parmi eux, le Legta de Challuy compte des associations avec quatre partenaires au Québec, un en Italie, un en Chine, un en Grèce et en Slovénie. Pour l'avenir, cette offre est potentiellement amenée à s'étoffer puisque le Legta recherche des partenaires en Espagne et en Finlande. Ces stages à l'étranger ont un intérêt indéniable comme le détaillent deux élèves.



Noélise Meunier-Baranger

Durant son stage, Noélise Meunier-Baranger a pu assister à la naissance d'un poulain.



Baptiste Bellon / Blanc Bleu Belge

Baptiste Bellon a pu effectuer son stage en Belgique.

Noélise Meunier-Baranger, 19 ans, BTS ACSE 2e année

« Je suis partie six semaines à Saguenay (Québec) dans une écurie spécialisée dans les cours d'équitation avec un peu d'élevage. J'ai déjà voyagé (Crête, Espagne, Italie) mais je voulais aller encore plus loin ! Ces déplacements permettent de découvrir de nouvelles cultures et de rencontrer des gens d'horizons différents. Même si mes parents étaient un peu inquiets – car le Québec n'est pas la porte à côté – je n'avais, moi, pas trop d'appréhension. Sur place, j'ai vite oublié de donner des nouvelles tellement cela s'est bien passé ! Ce genre d'expériences nous apprend à devenir plus indépendant. Depuis, j'ai hâte de commencer à travailler réellement, de faire du concret. Cela m'a sans nul doute donné envie de repartir. Je vais d'ailleurs tenter d'y retourner l'été prochain. Si j'avais un conseil à donner, ce serait de tenter cela tant que l'on n'a pas d'attaches, il faut profiter de sa liberté pour faire ses armes. Pour moi, aller voir ailleurs est inestimable ». Noélise souhaiterait s'installer *« pas uniquement en élevage équin ou en club… j'aimerais faire un peu des deux. Mais, je dois affiner mon projet ».*

Baptiste Bellon, 20 ans, BTS ACSE 2e année

« Durant un mois, j'ai effectué un stage à Hamois en Wallonie (Belgique), dans une exploitation agricole composée de 4 associés, avec un atelier élevage bovin allaitant en Blanc Bleu Belge (300 vêlages), un atelier bovin laitier en Holstein (80 vaches), un atelier volailles (16 000 poulets) et enfin un atelier grandes cultures avec plus de 400 ha. Même si cela n'était pas mon premier voyage à l'étranger (je suis allé en Angleterre, à Malte, au Portugal et en Italie), je pense avoir pris en maturité et en patience pour comprendre les autres. Professionnellement, j'ai acquis un regard plus précis sur ce que je veux ou ne veux pas faire plus tard. J'ai aussi pris conscience des différents ateliers disponibles au niveau agricole. D'ailleurs, la plus grosse découverte s'est faite sur la diversification, tout simplement car j'ai vu des ateliers que je connaissais très peu voire pas du tout. Cela m'a beaucoup intéressé, mais ce n'est pas pour autant que je souhaite les pratiquer plus tard, c'est simplement de l'expérience en plus. Je n'ai pas réellement rencontré de problèmes durant mon stage mais il y a certaines choses qui diffèrent par rapport à la France surtout au niveau du sens de certains mots et des expressions Wallonnes. La réglementation des terres est aussi différente car il n'y a pas de régulation des prix de l'hectare (pas de Safer). Si je devais repartir je pense que je choisirais le Canada anglophone car c'est pour moi l'un des plus beaux pays du monde et cela me permettra d'apprendre l'anglais ». Pour son projet professionnel, Baptiste se laisse encore un peu de temps car il ne sait pas encore précisément ce qu'il souhaite faire. *« Ce serait soit dans le para-agricole soit une installation agricole pour prendre la suite de mon père ».*

Chloé Monget

// COMICE 2024

La Charité se relance !

Le 15 novembre, une réunion publique était organisée à la Charité-sur-Loire, afin de composer le comité porteur du comice de la Charité prévu pour 2024.



Une quarantaine de personnes s'est réunie pour la constitution du comité du comice de la Charité-sur-Loire.

Une quarantaine de personnes s'est réunie le 15 novembre à la salle des fêtes de la Charité-sur-Loire lors de la réunion publique dédiée à la création du comité porteur du comice (regroupant les 14 communes) prévu pour 2024. *« Votre venue, et la présence de jeunes agriculteurs, prouve que la relance du Comice de la Charité a du sens pour vous »*, souligne Henri Valès, maire de la Charité-sur-Loire. *« Je suis ravi de voir qu'il y a un attachement particulier à cette fête rendant hommage à l'agriculture et à la ruralité. Pour rappel, le dernier comice de la Charité a eu lieu en 1998. Mais, avant de constituer un comité de comice, la première question à poser est de savoir si vous souhaitez qu'un comice se tienne ! ».*

Identité plurielle

Afin que l'assemblée puisse répondre, Jean-Michel Blond, exploitant et représentant de la Société d'agriculture de la Nièvre, a présenté ce que *« peut être un comice. Traditionnellement, il se compose le samedi, d'un concours de labour et d'un dîner dansant ; le dimanche d'une messe, d'une remise de prix, d'une visite officielle et d'une cavalcade pour l'après-midi ».* Pour Henri Valès, *« il est possible de faire des ajustements afin qu'un comice représente au mieux les communes qui y participent. À mon sens, notre comice doit mettre à l'honneur toutes les productions de notre territoire, ainsi que les associations et les autres professionnels qui font vivre économiquement et socialement nos campagnes. C'est notre identité qui doit émaner de cet événement ».* Au vu de cela, l'assemblée s'est dite partante pour la tenue du comice et il a été décidé d'en faire un Comice rural rassemblant le monde agricole et les autres secteurs d'activité. Après quelques partages d'idées sur les déclinaisons possibles dans ce cadre (comme le remplacement de l'élection de la Reine par *« l'élection d'une personne méritante »*), la date du comice de la Charité a été dévoilée par Jean-Michel Blond.

Un peu court ?

Ainsi, le calendrier établi par la Direction départementale des territoires (DDT) a retenu le 31 août et 1er septembre pour la tenue d'un éventuel comice de la Charité. *« Cette date prend en compte les autres événements des communes limitrophes comme le comice de Sancergues qui se déroulera la semaine précédente »*, souligne Henri Valès. Face à cette annonce, les participants ont évoqué *« la difficulté de réaliser un comice en un an ».* Jean-Michel Blond rassure : *« en général, les comices de taille importante commencent à s'organiser en octobre/novembre de l'année précédente. Pour les autres, c'est autour de janvier/février de la même année. Vous êtes donc dans les temps, mais je ne vous cache pas que la tâche ne sera pas forcément simple ».* Afin de la rendre plus digeste, il conseille : *« il est nécessaire de créer le comité organisateur et des sous-commissions en charge des diverses activités que vous souhaitez mettre dans cet événement. En fait, il faut définir les tâches de chacun afin que tout soit clair pour avancer le plus rapidement possible dans une certaine fluidité ».* Il ajoute : *« Dans tous les cas, il faut une locomotive dynamique, d'une ou plusieurs personnes, afin que les bénévoles se rallient autour. Sans moteur, on ne peut pas aller jusqu'au bout ».* Là, des volontaires ont été demandés pour s'investir dans ce projet et une liste d'une dizaine de personnes en est sortie (voir encadré dédié). Le Comice de la Charité-sur-Loire est donc relancé. Rendez-vous en 2024 pour les festivités et le 14 décembre, à 18 h 30 à Chaulgnes pour la prochaine réunion.

Chloé Monget

Renseignement : comicelacharite@gmail.com

Comité du comice de la Charité

Le nom du comité a été validé : Comice Rural du Canton de la Charité-sur-Loire, en termes de communication sur les réseaux, il sera raccourci à Comité Rural de la Charité. Le bureau se compose de : présidents : Philippe Monin et Anne Gilbert ; vice-président : Jacques Bigot ; secrétaire : Mirabelle Rosant ; cosecrétaire (à pourvoir) ; trésorier : Julien Maures ; cotrésorier : David Caziot.

Les comices 2024

Jean-Michel Blond a annoncé officiellement les dates et les cantons des comices 2024 : 3 et 4 août Comice de Corbigny, 10 et 11 août Comice de Montsauche-les-Settons, 24 et 25 août Comice de Saint-Benin-d'Azy, 31 août et 1er septembre Comice de la Charité-sur-Loire.

// MÉTHANISATION

21

Une mise en route imminente pour Sécalia

Le méthaniseur coopératif Sécalia, basé à Cérilly dans le Châtillonnais, commencera sa montée en charge dans très peu de temps.

Ça y est, le grand projet porté par Dijon Céréales et l'Alliance BFC est sur le point de franchir une nouvelle étape importante ! Les premiers tonnages de seigle fourrager seront prochainement incorporés dans le méthaniseur Sécalia, marquant l'entrée dans la phase industrielle. *« Vraisemblablement à la mi-janvier »*, informe Laurent Druot, chargé de développement « Énergies renouvelables » au sein de la coopérative. Les premières injections de biométhane dans le réseau ne seront toutefois effectives qu'au début du mois de mars. *« Le lancement du processus biologique est progressif, il faut attendre plusieurs semaines ou plutôt plusieurs mois pour atteindre la pleine charge de l'unité »*, précise Laurent Druot.



Dans les clous

Cette mise en route, même progressive, est forcément un événement du côté de la haute Côte-d'Or et des 150 agriculteurs impliqués dans le projet. Énormément de réflexion et de volets du projet (administratif et réglementaire, études techniques, lancement de la production de seigle avec les adhérents, chantier de l'unité…) se sont succédés depuis des années, la toute première réunion entre exploitants datant de février 2019. *« Nous approchons effectivement du but, et si l'on y réfléchit, ces cinq ans sont un délai raisonnable au vu de l'envergure du projet ! »*, commente Laurent Druot, satisfait des dernières étapes franchies avec succès. La récolte de seigle fourrager, pour commencer, a été à la hauteur des attentes : *« le rendement 2023 dépasse les 8 tMs/ha sur une surface totale de 4 250 ha. Nous avons presque une année de stocks d'avance après la première récolte de 2022 qui avait déjà affiché un résultat positif sur 850 ha. Une satisfaction supplémentaire vient des cultures principales derrière ces Cives : elles se comportent globalement très bien »*. Pour rappel, le seigle représentera 90 % de la biomasse incorporée dans le méthaniseur (180 000 tonnes brutes annuelles).

Tout roule

La logistique nécessaire au bon fonctionnement de Sécalia a été concluante elle aussi : *« tout s'est également très bien passé sur ce point avec une belle cohésion entre les ETA, les agriculteurs et notre filiale de transport Logivia. Il s'agit d'une activité toute nouvelle pour Dijon Céréales, il fallait prendre nos marques pour encore s'améliorer les prochaines années »*. Une grande partie du personnel de l'unité de méthanisation a été recrutée. Thomas Lorin, en provenance de l'Aube, a été nommé directeur de la structure et est déjà en poste avec six autres collègues (un sous-directeur et cinq opérateurs). *« L'équipe devrait approcher les dix salariés. Ce sont toutes des personnes locales, qui habitent à moins de 30 minutes de Cérilly. Tous sont déjà sur le pont pour lancer les opérations »*, poursuit Laurent Druot. Les travaux, eux, ne sont pas totalement terminés puisque la remise des clés à l'exploitant n'est programmée qu'en septembre 2024, ce qui n'empêchera pas la production de biométhane avant cette date.

En rythme de croisière, ce site de 15 ha produira 15 % de la consommation de gaz annuelle en zones résidentielles de la Côte-d'Or. *« L'unité est dimensionnée pour produire 2 400 nanomètres normo cubes par heure, cette production permet d'assurer les besoins annuels en chauffage de 25 000 foyers. Cette production de gaz vert, nous aimons le rappeler, permettra d'économiser 36 000 tonnes de CO_2 chaque année »*, termine le chargé de développement.

AG

FÉLICITATIONS AUX 9 TALENTS DE L'INNOVATION !

Trophées de l'innovation

Catégorie **ARTISANS COMMERÇANTS**
Benoit BERT
BUSSY COMPOST

Catégorie **ASSOCIATIONS**
Emma PICARD
CCULTE!

Catégorie **AGRICULTURE VITICULTURE**
Manon CHAILLAN
SARL RUCHERS DU BASSIGNY

Catégorie **ENTREPRISES**
Foad NAIMI
SINTERMAT



Trophées Transition

Catégorie **ARTISANS COMMERÇANTS**
Paul LOUREIRO
OPTI-TOIT

Catégorie **ASSOCIATIONS**
Patrick HENRY
GRANGE DE BEAUVAIS

Catégorie **AGRICULTURE VITICULTURE**
Michel VILLARMET
GIE LES FERMES DE L'AUXOIS

Catégorie **ENTREPRISES**
Arnaud DORIDOT
BOOSTHERM

Trophée Coup de Cœur : Isabelle BLIN - ASSOCIATION LES PETITES HERBES

Merci aux membres du jury :
François-Xavier Lévêque et Valérie Vuillemot : Caisse Locale de l'Innovation CACB, Flavien Lemière : ENGIE, Frédéric Imbert : Dijon Céréales, Vincent Delatte : BFC ANGELS, Dorian Guiu : GUIU IP, Simon Massot : Suntec, Euphémie Picq : Schiever, Franck Duhamel : CAPEC.

11/2023 – Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes.
Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Identifiant unique CITEO : FR234345_03JPGG. Crédit photo : Sonia Blanc.

ENVIRONNEMENT

// EAU ET CLIMAT

58

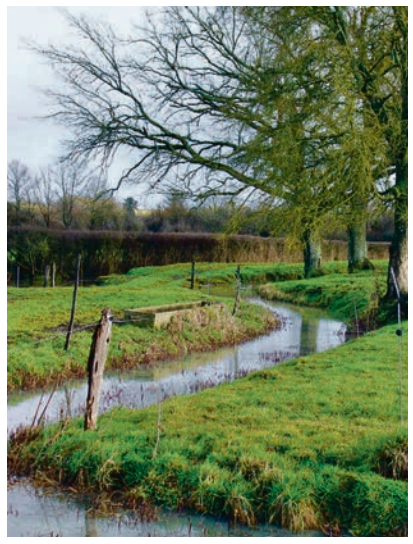
« Garder un monde vivable »

Le 14 novembre, le Parc naturel régional du Morvan organisait une journée d'échanges sur le thème : « Quelle eau pour demain à l'aune du changement climatique ».

Le 14 novembre à Saint-Brisson, le Parc naturel régional du Morvan proposait une journée d'échanges sur la question de l'eau à l'aune du changement climatique. Pour Sylvain Mathieu, président du PNRM, *« le temps s'accélère sur la question de l'accès à l'eau et il est urgent d'agir pour notre avenir »*. Pour animer les échanges, Denis Cheissoux, journaliste à France Inter (émissions « CO_2 mon amour » ou encore « L'as-tu lu mon p'tit loup ? ») a pris place à la tribune afin d'introduire le thème de la journée. *« Autour d'un verre d'eau, vous mettez un agriculteur, un paysagiste, un commerçant, un hôtelier, un restaurateur, un touriste ou encore un habitant. Tous auront un avis différent sur comment gérer l'eau… mais tous auront un avis. Avec les changements que l'on connaît, il est indispensable de travailler ensemble pour trouver des solutions pérennes »*.



La journée fut animée par Denis Cheissoux, journaliste à France Inter (ici en pantalon rouge).



La question des retenues collinaires a été évoquée durant les échanges.

Une vision d'ensemble

Pour commencer, un portrait de l'état des eaux du Morvan et des perspectives a été dressé. Pour comprendre la situation, Thierry Castel, professeur à AgroSup Dijon et chercheur au Centre de recherches de climatologie de Dijon est revenu sur la hausse des températures. *« Il y a eu une accélération nette des températures depuis 1987-1988, dans le Morvan comme au national, avec un nouveau palier franchi en 2015. En moyenne, on note une augmentation de 2 °C (moyenne établie sur un minimum de 30 ans) par rapport à 1987. La partition est donc modifiée, avec une distorsion des extrêmes : des fortes pluies et des fortes sécheresses. Au niveau de la région, le Morvan est le territoire le plus impacté – comme les autres territoires de moyenne montagne au niveau national. En parallèle, il y a eu une diminution de la quantité d'eau dans le Morvan, mais nous ne pouvons dire si cela est dû à une variabilité naturelle ou à un effet du changement climatique. En revanche, nous sommes sûrs qu'il y a une très forte évapotranspiration. Cette dernière est plus importante que l'eau reçue dans le territoire engendrant une baisse du ruissellement. Pour les projections, différents scénarios sont possibles, mais restent totalement incertains car il y a une grande inconnue : la pluie. On ne peut ni la prévoir ni quantifier son abondance, mais une chose est certaine : le climat ne s'arrêtera pas d'évoluer jusqu'en 2050 »*. Sur les évolutions passées, le son de cloche est le même pour Erwann Le Barbu, chef du département adjoint, hydrologie à la Dreal BFC : *« Depuis 2015, les sécheresses sont récurrentes sur une période plus longue. À cause de cela, et même si nous pouvons avoir des étés pourris, cela ne compense pas la perte. Néanmoins, nous constatons que même si le débit annuel est fluctuant, il reste stable dans le territoire. Nous alertons quand même sur la distorsion des extrêmes qui pourra engendrer de fortes pluies en un temps court, augmentant donc les risques de crues, mais cela ne suffira pas à remplir les nappes souterraines. Les barrages ou les retenues entretiennent un sentiment d'abondance de l'eau, mais il faut que cela se termine car en sous-sol cette abondance n'existe plus »*. Pour terminer de dépeindre le portrait du Morvan, Véronique Lebourgeois, chargée de mission *« adaptation au changement climatique »* et Laure Jouglard, chargée de mission contrat territorial Cure-Yonne au PNRM, se sont attachées à détailler la morphologie des cours d'eau : *« le déplacement d'un cours d'eau est naturel, il faut donc laisser son lit se déplacer afin qu'il soit toujours en lien avec la nappe. Si la connexion est perdue, la nappe ne se remplit plus en hiver, et en été, elle n'alimente plus le cours d'eau »*. Autre point abordé, la biodiversité en Morvan : *« la présence de ripisylves est indispensable car elles sont un habitat choyé par la faune et la flore. De plus, elles permettent dans une certaine mesure de réguler la température des cours d'eau : au-delà de 19 °C la faune aquatique et notamment la truite sont perturbées, il y a donc un intérêt indéniable à les conserver. Dans tous les cas, même si les cours d'eaux morvandiaux sont en relativement bon état, force est de constater qu'il y a eu une dégradation de leur qualité depuis quelques années – dont les causes sont diverses »*.

Tables rondes

Après ce panorama, Denis Cheissoux engage la discussion pour les trois tables rondes de la journée : *« L'activité humaine a merveilleusement déréglé le climat, on le sait. À cause de cela, ce qui allait de soi ne l'est plus. Oui, l'avenir est inquiétant, mais non ce n'est pas encore une fatalité. Nous avons tout à faire pour trouver des solutions. Et, c'est localement que cela va se passer car la ressource n'est pas la même partout, de même que les contraintes qui y sont liées. Mais, il y a des idées à prendre partout, alors autant en discuter afin de garder un monde vivable »*. Ainsi, des projets ont été présentés lors de la première table ronde comme l'application d'une tarification solidaire de l'eau à Blénod-lès-Pont-à-Mousson (54), la désimperméabilisation à Coulanges-la-Vineuse (89), la gestion quantitative par le Sage de la Tille ou des actions pour réduire les consommations (Association Amorce). Ensuite, pour la seconde, la conciliation des productions agricoles et la préservation des milieux aquatiques ont été au cœur des débats. Là, Denis Cheissoux martèle : *« C'est une connerie de diaboliser les agriculteurs ! Il faut travailler avec eux. En effet, le monde agricole est un acteur majeur de l'économie française, mais aussi un acteur local pour la préservation de l'environnement. Les exploitants nourrissent du mieux qu'ils peuvent la population, il faut donc les inclure dans ce débat car ils ont leur place »*. Ainsi, la gestion de l'eau dans une exploitation de Lormes (58) a été présentée, ainsi que le Réseau Patur'Ajuste. Enfin, la troisième table ronde s'est concentrée sur la résilience des cours d'eau, avec notamment la stratégie incitative à la suppression des étangs (EPTB de la Vienne – 87). Pour conclure cette journée dense, Denis Cheissoux insiste *« Il faut réfléchir aux enjeux de chacun pour trouver des solutions communes et viables. S'il manque un seul acteur du territoire, les leviers ne pourront être efficaces ; alors rassemblons-nous »*.

Chloé Monget

// SOLIDARITÉ

21

Handicap International recherche des bénévoles pour des paquets cadeaux

L'association recherche des bénévoles, sur la région dijonnaise, pour emballer les cadeaux afin de récolter des fonds dans le but de financer des actions en faveur des personnes handicapées et des personnes les plus vulnérables dans le monde.

Du 13 au 24 décembre, Handicap International organise des *« Opérations Paquets Cadeaux »* à Dijon. Les bénévoles de l'association auront rendez-vous dans plusieurs villes françaises, notamment à Dijon, pour emballer des cadeaux. Les sommes collectées contribueront à mettre en œuvre les actions de l'association auprès des populations les plus vulnérables dans près de 60 pays à travers le monde. *« Aucune compétence spécifique n'est demandée, juste de la bonne humeur pour accueillir les clients. Plus on est, mieux les OPKDO se passent ! »* témoigne Ysaline Merchert-Gerlat, responsable des opérations de mobilisation chez Handicap International. À l'occasion des fêtes de fin d'année, les citoyens pourront se mobiliser dans une boutique près de chez eux. Ils pourront également prendre l'initiative de monter une opération paquets cadeaux s'il n'y en a pas une déjà organisée dans leur ville. Toute aide, même pour quelques heures est la bienvenue. Les bénévoles sont attendus tous les jours du mercredi 13 au dimanche 24 décembre, à la librairie Gibert, 22 rue des Forges à Dijon. Pour devenir bénévole, envoyez un mail à benevole@hi.org ou contactez Ysaline Merchet-Gerlat, responsable des opérations de mobilisation chez Handicap International, au 07 61 73 04 75.

D'après communiqué

// EN BREF

Zones rurales

Une aide de 565 M d'euros

La Commission européenne vient d'autoriser un régime d'aides français d'un montant de 565 millions d'euros (M€), visant à favoriser les zones rurales. 500 M€ seront financés par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader). La mesure concerne l'approbation, dans le cadre des interventions du Plan stratégique de la Politique agricole commune française 2023-2027, d'aides destinées à encourager la création d'entreprises non-agricoles et à promouvoir la coopération dans les zones rurales. L'aide prendra la forme de subventions directes et de garanties. Le régime d'aides s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2027. La Commission européenne estime que la mesure est *« nécessaire et appropriée pour favoriser la coopération entre les différents acteurs du secteur agricole »*.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Adapter sa stratégie de commercialisation en fonction des marchés

• Jeudis 14 et 21 décembre à Francheville

Hector MUSSILLON, CA21 - 06 33 85 50 27 - hector.mussillon@cote-dor.chambagri.fr

// Oprtimiser ses installations de triage à la ferme

• 20 décembre à Francheville

Hector MUSSILLON, CA21 - 06 33 85 50 27 - hector.mussillon@cote-dor.chambagri.fr

// Initation au dressage du chien de troupeau

• Lundi 18 décembre sur exploitation proche Pouilly-en-Auxois

Céline FAUBLADIER, CA21 - 03 80 90 68 76 - celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

YONNE

// Rédiger son DUER

• Mercredi 6 et lundi 18 décembre

De 9 h à 17 h, dans la salle informatique de la Chambre d'agriculture de l'Yonne (dans les locaux de Groupama), au 18 rue Guynemer, à Auxerre.

Contact : Catherine Bonin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 28 42.

// Serein face aux évolutions réglementaires avec MesParcelles

• Jeudi 21 décembre

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Catherine Bonin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 28 42.

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Reneignez-vous sur la transmission de votre exploitation

• Mercredi 06 décembre

Dans le cadre de la Quinzaine de la transmission-reprise, plusieurs rendez-vous sont organisés par les services de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Un rendez-vous Transmission aura lieu à Saulieu, au centre social, 5, rue du Tour des Fossés, de 10 heures à 16 heures.

Contact : Catherine Flèche, au 03 80 68 66 51 ou par mail : catherine.fleche@cote-dor.chambagri.fr

.

// Génétique charolaise

• Mercredi 06 décembre

Elva Novia organise une journée génétique charolaise à la ferme du lycée agricole de Quetigny (à Tart-le-Bas), à partir de 9 h 45. Au programme : présentation de la nouvelle gamme des taureaux charolais et offre génotypage. Repas offert sur place par votre coopérative sur inscription, et visite de l'élevage de la ferme du lycée.

Inscription sur www.elvanovia.fr, rubrique agenda, ou auprès d'Antoine Parizot au 06 46 35 54 25

// Se former à la conduite d'engins agricoles

• Mercredi 11 décembre

Groupama Grand Est organise des formations pour la conduite de tracteurs et de machines agricoles, en partenariat avec le centre Centaure Grand Est de Gevrey-Chambertin, en Côte-d'Or. La formation dure une journée. La première va se tenir lundi 11 décembre. Les pré-requis sont : savoir conduire un engin agricole, être âgé d'au moins 16 ans, pour les participants âgés de 16 à 18 ans, avoir validé l'Apprentissage anticipé de la conduite (AAC) et être rattaché à une exploitation agricole ou forestière, pour les participants âgés de 18 ans et plus, être rattaché à une exploitation agricole ou forestière et / ou être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité.

Grand-est.centaure.com

NIÈVRE

// Jugement de bétail

• Samedi 02 décembre

Les JA de Châtillon-en-Bazois organisent leur jugement de bétail le 2 décembre à partir de 14 h, chez Agnès, Élisabeth et Damien Martin à Montigny-sur-Canne (lieu dit Les Coupes de Pouligny). L'événement est ouvert à tous. Buvette sur place

Renseignements : 06 22 93 86 95 (Julie Rhoumy).

//Jugement de bétail

• Samedi 02 décembre

Les JA de Tannay vous convient à leur jugement de bétail qui se tiendra le 2 décembre à partir de 14 h, chez Pierre-Jacques Thepenier à Ruages (lieu dit La Grange du Bois). Buvette sur place.

Renseignements : 06 37 37 43 24 (Pierre Marcelot).

// Élevage en fête

• Samedi 09 décembre

Les JA du département, en association avec les JA de Saint Saulge, orchestrent l'événement « Élevage en fête » le 9 décembre à partir de 10 h à Lucy (Montapas), chez Denis Adam. Durant cette rencontre aura lieu la finale départementale de jugement de bétail des JA. Plusieurs animations sont également programmées : démonstration de chien de troupeau, démonstration de tonte, démonstration d'utilisation d'un extincteur, exposition de matériels, jeux pour enfants, etc.

Renseignement : 07 86 95 37 96 (Camille Deroche – animatrice JA 58).

YONNE

// Journée d'information sur la charte des bonnes pratiques d'élevage

• Jeudi 14 décembre

La FDSEA de l'Yonne organise le jeudi 14 décembre, de 10 heures à 16 heures, à Tannerre-en-Puisaye (à la salle communale le matin puis au Gaec Souchon l'après-midi), une journée d'information sur la charte de bonnes pratiques d'élevage avec l'outil Boviwell, à destination de tous les éleveurs laitiers icaunais, et en partenariat avec Alysé et le Cil BFC Est. L'occasion de découvrir ce nouvel outil de mesure du bien-être animal adapté du référentiel scientifique européen Welfare Quality.

Contact : FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

// Réunion de la GCB Yonne

• Mardi 16 janvier

La CGB Champagne Bourgogne organise ses réunions syndicales en janvier. Celle de l'Yonne aura lieu le mardi 16 janvier matin, au 12 Faubourg St Laurent, à Villeneuve-sur-Yonne. Cette réunion est réservée aux planteurs adhérents du syndicat. À noter la participation de l'ITB (Institut technique de la betterave) lors de cette réunion.



Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Un nouvel accord sur les salaires minima pour les entreprises de la production agricole et les Cuma

Afin de prendre en compte la dernière augmentation du SMIC de 2,2%, soit 11,52 €, au 1er mai, la FNSEA, la FNCUMA et l'ensemble des organisations syndicales de salariés sont parvenus à un accord sur l'évolution de la grille nationale des salaires minima pour les entreprises agricoles de la production et des CUMA. Il s'agit de l'avenant 7 du 25 mai 2023 à la convention collective national de la Production agricole et des Cuma du 15 septembre 2020.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,52
12 - 16	2	11,61
17 - 24	3	11,78
25 - 35	4	12,03
36 - 51	5	12,56
52 - 73	6	13,15
74 - 104	7	13,92
105 - 143	8	14,88
144 - 196	9	16,11
197 - 270	10	17,84
271 - 399	11	20,30
400	12	23,20

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 116,46 (indice 2023)}}{\text{110,26 (indice 2022)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

28/11/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 507 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3,49	3,64	3,59	
		300-350	3,42	3,49	3,47	0
		350-400	3,22	3,52	3,32	-0,18
		400-450	3,2	3,36	3,3	-0,05
		450-500	3,18	3,38	3,25	-0,06
	R	250-300	3,29	3,57	3,44	0,13
		350-400	3,18	3,32	3,26	
		400-450	3,18	3,19	3,18	
F	U	250-300	3,59	3,59	3,59	
		300-350	3,52	3,58	3,55	-0,01
		350-400	3,41	3,6	3,49	
	R	250-300	3,18	3,33	3,29	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 84 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	500 et +	3,05	3,12	3,07	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 312 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2,01	2,1	2,05	
	R	+ 500 kg	1,92	2,01	1,95	
F	E	24 à 36 mois	3,19	3,32	3,27	0,02
		- 5 ans	2,96	3,26	3,06	-0,13
		5 à 10 ans	2,92	3,03	2,98	-0,19
	U	24 à 36 mois	2,76	2,83	2,8	-0,15
		- 5 ans	2,55	2,97	2,69	-0,06
		5 à 10 ans	2,47	2,87	2,62	-0,08
		+ 10 ans	2,41	2,58	2,49	-0,06
	R	24 à 36 mois	1,5	2,27	1,82	-0,84
		- 5 ans	2,39	2,98	2,55	-0,01
		5 à 10 ans	2,25	2,7	2,43	-0,09
		+ 10 ans	2,28	2,49	2,36	0
	O	- 5 ans	1,5	2,35	2,16	-0,11
		5 à 10 ans	1,5	2,29	1,95	-0,25
		+ 10 ans	1,5	2,27	1,82	-0,28

OBSERVATIONS

Effectif global : 903 - Taux de vente : 92 %

Broutards : L'offre n'est pas pléthorique. Mais comme tous les ans à la fin Novembre, les engraisseurs français ou Italiens attendent les fêtes pour faire partir les babys et ne disposent pas de beaucoup de places. Du côté des élveurs vendeurs, ils cherchent à libérer rapidement les étables pour démarrer la saison des vêlages, et dans le même temps, ils surveillent la progression de la MHE. Cette situation passagère créé quelques tensions commerciales et rend le commerce plus difficile.

Vaches / génisses 30 mois : Beaucoup d'offre avant la rentrée des animaux en bâtiment. La demande est faible en raison des petites sorties du bétail gras des centres d'engraissements ainsi que du prix entrée abattoir qui diminue. Cela nous amène à une vente lente et difficile avec des cours du maigre qui chutent cette semaine.

Laitonnes : L'offre demeure insuffisante face à la demande et les cours sont facilement maitenus.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

27/11/2023

Effectif : 204

Broutards :	(305 - 395 kg)	960 - 1330	3,13 - 3,34
Broutards :	(420 - 465 kg)	1390 - 1500	3,13 - 3,36
Laitonnes :	(265 - 355 kg)	880 - 1260	3,32 - 3,57
Vaches légères :		700 - 1450	
Vaches entre deux :		1460 - 1760	
Vaches lourdes :		1770 - 2340	

Présentation de bonne qualité en broutards. Cours sensiblement reconduits en bons sujets, baisse en ordinaires. Bonne demande en femelles. Vente globale, cours fermes.
Placement plus sélectif en vaches accompagné d'une nouvelle baisse des cours.

Bovins gras : 11
Vaches de viande : 5,12 à 5,30 € kg de viande.
Génisses de viande : 5,40 à 5,45 € kg de viande.

Demande plus calme en sujets gras.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

27/11/2023

Effectif : 78

Agneaux	180 - 212	(3,60 - 4,57)
Brebis	90 - 132	(1,23 - 1,75)

Commerce plus actif dans l'ensemble des catégories à des tarifs en progression.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

27/11/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 900 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,09	4,55	4,39	0,26
		de 38 à 44 kg	4,18	4,62	4,41	0,05
		de 44 à 50 kg	4,00	4,58	4,38	0,19
		+ de 50 kg	3,43	4,17	3,74	0,26
	R	de 32 à 38 kg	3,63	4,43	3,98	0,11
		de 38 à 44 kg	3,64	4,21	4,05	0,18
		de 44 à 50 kg	3,59	3,91	3,74	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 128 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,21	1,53	1,31	
F	U	+ de 60 kg	1,38	1,68	1,50	
	R	+ de 60 kg	1,08	1,36	1,25	

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 25 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	de 25 à 35 kg	83	125	108	

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 25 - Vente : 80 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	15	170	52	

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 078 - Taux de vente : 98 %

Agneaux : Le niveau de l'offre reste déficitaire au niveau national. C'est ce qui permet à nos éleveurs locaux de tirer un bon prix dans leurs derniers lots d'agneaux de qualité. La vente est totale, rapide et à des cours qui enregistrent une nouvelle hausse.

Brebis : Demande suivie. Cours satisfaisants en bonnes lourdes avec une légère hausse. Léger recul en inférieures et en trop maigre.

Béliers / caprins : Pas de changement.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

22/11/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 72 - Vente : 81 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3,31	3,54	3,44	0,26
		400-450	3,15	3,31	3,26	0,07
F	U	300-350	3,22	3,35	3,28	- 0,13

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 70 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2,38	2,95	2,64	- 0,08
		5 à 10 ans	2,58	3,30	2,92	0,17
		+ 10 ans	2,42	2,81	2,77	0,22

OBSERVATIONS

Effectif global : 142 - Taux de vente : 85 %.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

22/11/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 544 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,03	4,59	4,40	
		de 38 à 44 kg	4,12	4,70	4,42	0,12
		> 44 kg	3,51	4,16	3,95	
	R	de 32 à 38 kg	3,38	3,94	3,75	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 171 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,43	1,76	1,64	
		+ de 60 kg	1,20	1,83	1,70	0,10

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 210 - Vente : 98 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	17	96	53	1,00

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 75 - Vente : 68 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 25 à 35 kg	82	120	112	-10,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 000 - Taux de vente : 96 %

Agneaux : Les animaux bien triés se valorisent plutôt bien. Les bons lots gagnent quelques centimes par rapport à la semaine dernière.

Brebis : Les cours sont reconduits dans les bonnes brebis.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

28 Nov. 2023

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Offre stable en JB, prix reconduits. Sur le marché de la femelle, marché sous tension.

Bovins maigres : Pression à la baisse et cours difficilement reconduits pour les mâles. Ceux des femelles sont facilement reconduits.

POLITIQUES

Les eurodéputés et le Conseil européen ont validé l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande. Le processus européen est donc terminé, et l'accord entrera en vigueur le mois suivant la confirmation de la Nouvelle-Zélande, donc sans doute début 2024. Dans le même temps, les négociations avec le Mercosur s'accélèrent encore, et la presse européenne fait état d'un accord sur le document en négociation pour début décembre… pendant la COP28 ! On marche bien sur la tête !

SANITAIRE

En ce qui concerne la MHE ; **3 nouveaux départements** sont déclarés infectés depuis le 22 novembre : les Deux-Sèvres, la Loire-Atlantique et le Lot. Ainsi, la zone régulée s'étend le **Nord-Ouest** (Bretagne, Pays-de-la-Loire) et vers l'**Est** (Gard, l'Ardèche, Haute-Loire, Indre et Indre-et-Loire). Aujourd'hui, 42 départements sont touchés avec **3 527 foyers** annoncés par les services de l'Etat (au 22/09) avec des indices d'une forte diffusion dans les **Landes** (219 foyers à ce jour et 177 suspicions).

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Alors que le gouvernement a mis en œuvre un décret le 29 juin dernier, lançant officiellement l'expérimentation d'un affichage destiné à apporter au consommateur une information relative aux conditions de rémunération des producteurs de produits agricoles en application de l'article 10 de la loi EGALIM2… à date, toujours aucun élément porté par le gouvernement sur ce sujet!! La FNB, moteur sur ce point, en lançant le Rémunérascore en co-construction avec LIDL en 2022 ne peut encore et toujours attendre que le gouvernement applique EGALIM2 et cette fois l'article 10… La FNB attend des actes concrets et rapides! #onmarchesurlatete

FAIT DE LA SEMAINE

Le Conseil d'administration FNB a eu lieu le 23 novembre et a notamment traité de deux sujets majeurs la MHE et la Planification écologique. Sur la MHE, l'attente des éleveurs a été réaffirmé pour un dispositif d'indemnisation opérationnel dans les plus brefs délais Par rapport à la Planification écologique, les points-clé de positionnement ont été rappelés : la baisse de cheptel ne doit pas être un levier, et il faut de la cohérence avec les autres enjeux de maintien des prairies, biodiversité, souveraineté.

FOCUS

Lors de la Section Bovin INTERBEV du 21 novembre, a été validée la mise en œuvre des actions et du budget sur l'année 2024. Avec une prépondérance de plus en plus forte des secteurs RHD, la FNB a porté une position claire à cette section : la mise en œuvre d'une feuille de route dédiée à ce secteur, friand de viandes d'importation. La Section Bovin INTERBEV a validé cette position , et dans les 6 mois à venir, doit plancher à ce nouveau dispositif, conjointement avec les régions (les CRIs seront aussi sollicités).

CHIFFRE A RETENIR

9,23 € / kg eqc

C'est l'indicateur de référence de prix de revient du Veau Bretanin Label Rouge pour l'année 2022. Cette production de veau élevé au lait entier est actuellement en net recul du fait d'un déficit de potentiel de veau, mais aussi par manque de valorisation à hauteur des coûts de production ce qui incite les éleveurs à vendre leur lait plutôt que de produire des veaux !

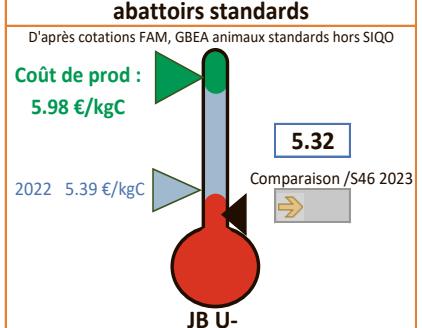
EN REGION

Suite au mot d'ordre FNSEA et JA, repris par le #onmarchesurlatete, de nombreuses Sections Bovines en ont profité pour manifester auprès d'enseignes RHD. C'est le cas notamment de la FDSEA de la Haute-Saône, qui a porté une action devant les franchises Mc Donald 's et Burger King de Vesoul, afin de dénoncer un approvisionnement majoritairement étranger, pendant que les éleveurs bovins viande subissent encore et toujours des pressions sur le prix, sous prétexte d'une offre abondante de marchandises!

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

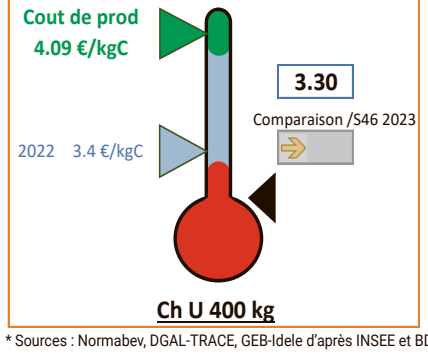
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

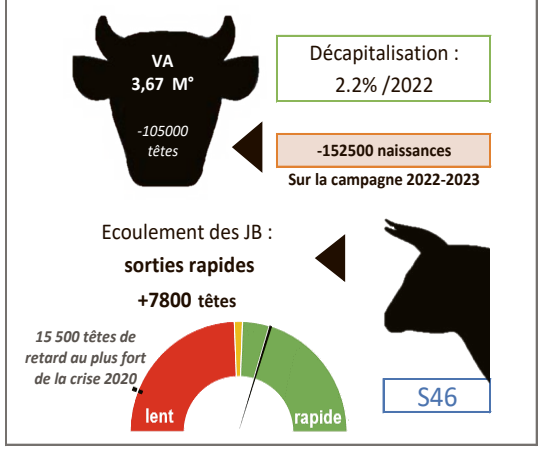
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

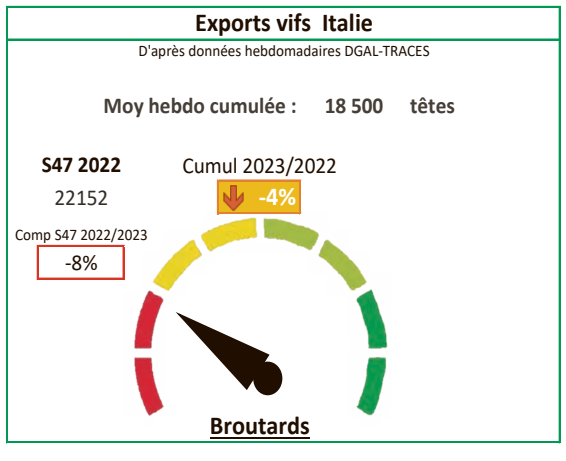
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

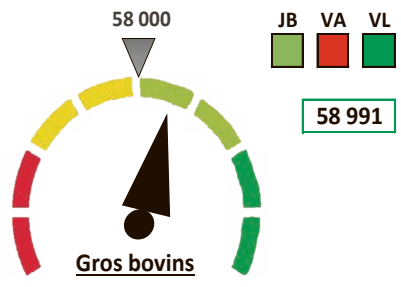
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 18 500 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6.17	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6.75	Génisse R + (€/kg éc.)
5.98	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4.09	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2023

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 48
du 27 ovembre au 3 décembre.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Le commerce se tend et l'ambiance s'alourdit : la demande est moindre à l'export, notamment vers l'Italie, les présentations sont globalement de qualité moyenne, le dépistage MHE et la vaccinations FCO sont des critères déterminants. Les ventes sont plus sélectives, les tarifs cèdent quelques centimes en toutes races et tranches de poids. En femelles, les cours sont plus facilement maintenus face à une offre déficitaire.

Gros bovins maigres : Les volumes restent importants et toujours de qualité hétérogène. En face la demande est prudente vu la conjoncture en viande et la baisse des cours. Les sujets de qualité supérieure trouvent facilement preneurs. Inversement le tri est plus important en marchandise moyenne.

Boucherie : L'offre est stable et pourtant elle devient trop importante face à une demande en retrait. Le commerce est moins fluide, l'ambiance s'alourdit en toute catégorie. Les allaitantes supérieures tirent encore leur épingle du jeu pourvu qu'elles soient de très bonne qualité, sinon elles cèdent quelques centimes. En vaches mixtes et laitières, le constat reste identique, les cours continuent de chuter.

Veaux : Les effectifs se tiennent face à des acheteurs remobilisés. Les transactions gagnent en fluidité, les tarifs sont facilement maintenus, voire en légère progression pour les veaux extra. On note une demande active en bonne marchandise croisée. En revanche, les petits veaux trop jeunes et trop maigres sont toujours invendables. En veaux d'Aveyron, les prix restent stables.

Ovins : En agneaux, les volumes sont stables mais toujours insuffisants. Les nombreux acheteurs permettent d'écouler la marchandise rapidement à des tarifs encore en hausse. Les volumes d'agnelets s'étoffent un peu et s'échangent à des tarifs élevés et stables cette semaine. En brebis, le commerce est stationnaire.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

07 - Vends tracteur John Deere 920 puissance 45 ch. Année 04 07 1968. Moteur refait à neuf. 10 000 euros.
✆ 04.75.34.52.63

26 - Vends tracteur verger Massey Ferguson 3640 GE 2016 1050 h - 82 CV 4 RM hilo, TBE.
✆ 06 80 05 05 36

88 - Vends interface Merlo Mailleux état neuf.
✆ 06 15 10 75 43

Travail du sol

07 - Recherche Combiné de semoir à grains à dents ou disques avec semoir Nodet à disques. Solide. Contact par SMS.
✆ 06 85 12 73 24

58 - Vends semavator Howard modèle entreprise pdf 1 000 tour, largeur 2.55, caisse, - distributeur Nodet .(4701)
✆ 06 81 35 37 84

Récolte

01 - Vends 3 desileuses portées 1,5-2-2,5 m3 Lucas, Euromark, Jeulin ; pic à foin Mailleux bas prix.
✆ 06 40 18 07 28

18 - Vends MB Fendt 6335, CPL, 2.400 HM, 1.850 HB, 2014, coupe, tapis 6,70 M, 2017, 4 RM, TBE.
✆ 06 10 78 30 21

18 - Vends benne Duchesne 15 T, 1997, compresseur, état exceptionnel.
✆ 06 10 78 30 21

26 - Recherche cueilleur à maïs avec broyeur.
✆ 06 24 01 73 22

89 - Vends séparateur dénis 100 qx complet avec 4 grilles, pieds et ensacheurs. Séparateur agritec 50 qx complet avec 4 grilles, pieds et ensacheurs. Le tout en très bon état. Livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Arbo-viti

26 - Vends plateforme taille Rosatello 4 RM RD an 2001 palpeur autodirectionnel TBE.
✆ 06 80 05 05 36

26 - Vends cause retraite Faucheuse rotative Votgex 3 m de coupe - Calibreuse Calibrex Minigram de 209 - compresseur de taille 2x 800 L Lacmé.
✆ 06 78 50 56 53

Epandage

58 - Recherche tonne à lisier 3 000 à 4 000 litres. (4703)
✆ 06 30 43 30 22

74 - ETA Parmelan Salève : Faites transporter vos effluents avec citerne 30000 litres et caisson 90 m3 en location, secteur Rhône-Alpes. Tarifs sur demande.
✆ 06 98 74 14 57

Divers

01 - Vends faucheuse Kuhn, semoir double plateau, concasseur Samas, cabine IH, brouette motrice Canon.
✆ 06 75 24 49 62

01 - Vends tuiles creuses 100 euros la palette de 200.
✆ 04 74 23 20 44

01 - Rech. pour exportation sur la Pologne : matériel de récolte, travail du sol, presse, tracteur, benne 5 à 15 T, épandeur, télescopique, batteuse JD 1075 ou 1177, matériel acheté dans l'état, paiement comptant, avant départ.
✆ 06 40 18 07 28

18 - Vends chargeur AVC berceau complet ; godet céréales, 2.50 m ; tasse avant Cochet ; déchaumeur + rouleau Gaspardo 4 m.
✆ 06 25 59 84 81

PLUS D'INFOS SUR
www.agribourgogne.fr

19 - Vends(cessation) combiné de semis : herse rotative Rau 3 m avec semoir Nordsten N2030 25 rangs, charrue IH 4socs varilarge, broyeur Desvoys 2,70 avec déport, tracteur Holder A60 6700h équipé chargeur+-pelle rétro.
✆ 06 73 72 83 37

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM. (4708)
✆ 06 74 23 69 42

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (4803)
✆ 06 30 11 59 25

25 - Vends meubles de primeur : présentoir 10 m, îlot central, étagères, etc... état neuf 2000 euros (= 10 % de sa valeur).
✆ 06 08 02 62 91

38 - Vends portique à viande en acier galvanisé barres avec crochets pour charge lourde.
✆ 06 41 55 24 33

38 - Vends pulvérisateur amazone UF1201, 1200l 2013 coupure GPS 3m pack confort distance contrôle 27m.
✆ 06 63 59 22 53

39 - Vends 4 griffes Delaval decro. Milkmaster pulsation électronique, cause retraite.
✆ 07 81 10 18 45

58 - Vends Semavator Howard modèle entreprise pdf 1000 tours largeur 2 m 55.
✆ 06 81 35 37 84

69 - Vends essieu pour remorque agricole 3 tonnes freiné. Carré 50 mm., voie de 1.6 m. - Pneu en bon état - 200 euros.
✆ 06 13 52 27 12

69 - A vendre 2500 m2 de Fibro Ciment sans amiante année 2015.
✆ 06 15 92 16 20 H Repas

69 - Vends 4 pneus Michelin pour 4x4 225/70R17 180 euros + pneus Michelin 4 saisons avec jantes alu 185/65R15 120 euros les 4 + Aplatisseur à grains 1000 euros.
✆ 06 87 10 64 65

71 - Particulier vend scie circulaire sur roue, 380 V, lame carbure neuve, TBE, 270 euros, région Mâcon.
✆ 03 85 35 10 76 HR

71 - Cause retraite vend pirouette 6 toupies, combiné bol mélangeur-pailleur 17 m3, Volvo bétail. FL614, très bon état.
✆ 06 07 57 55 40

74 - Vends Reform Muli 45 2200 H, 3 cyl. Perkins, 6 pneus neufs AV, caisse autochargeuse et caisse fumier.
✆ 06 81 71 08 04

89 - Vends 2 cellules 3.5 x 2.9, - 3.1 x 17 avec trappe visite, - broyeur Law, - trémie av réserte 280 lit, moulin Law (4704)
✆ 06 86 51 54 53

89 - Vends 3 tracteurs Kramer KB 22 - Volvo 650 - AVTO, - treuil 5.5 T AMR (3 points), - lame de déneigement. (4804)
✆ 06 49 73 55 94

Elevage

01 - Vends matériel élevage avicole régulation et radiant gaz systel 6500 W Cerem 5000 W SBM 3500 W échangeur thermique Leroy avec boitier régulation bon état.
✆ 06 78 99 45 99

38 - Vends orge de printemps bio, minimum 1 big bag de 850 kg ou vrac.290 euros/t HT
✆ 06 08 68 62 65

Véhicule

Utilitaire

26 - Vends 4 jantes Land Rover 5 trous bon état 60 euros les 4.
✆ 06 89 99 42 88

26 - Vends bétaillère 3T500 carrosserie tout alu nombreuses options permis VL marque Renault Master 165 ch 5100 km cause retraite.
✆ 06 95 65 20 96

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

Tourisme

21 - Vends secteur Dijon Citroën Evasion pour pièces, grise métal., 7 places, 650 euros à débattre (4709)
✆ 06 23 08 42 10

58 - Vends golf confortline 6 TDI, 2019, 115 ch, 5 portes, gris foncé, 119 000 kms, TBE, 15 000 euros. (4705)
✆ 06 03 10 74 96

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends cause cessation élevage : foin, paille, enrubannage Ray-grass 1ère coupe 2023.
✆ 06 40 18 07 28

67 - Vends foin, regain, enrubannage certifié issue de l'agriculture biologique.
✆ 06 75 04 74 08

69 - Vends pommes de terre Marabel. Petite et grosse quantités.
✆ 06 38 05 65 50

73 - Vends balles rondes de foin 2023 enrubannées. Prix à débattre.
✆ 06 48 42 86 18

88 - Vends très belle paille de blé ou d'orge ainsi que paille déclassée en départ ou livrée.
✆ 06 36 83 53 99

Fourrage

07 - Vends foin 2023 balles rondes. Prairie naturelle. Prix bas.
✆ 06 42 24 73 46

18 - Vends foin de luzerne récolte 2023, bottes rectangulaires de 500 kg.
✆ 06 82 43 10 99

18 - A vendre foin de pré, balles rondes, 90 euros la tonne.
✆ 09 64 27 99 40 ou dominique.crochet0966@orange.fr

19 - AV foin prairie naturelle de montagne 2023, balles rondes 250 kg, très bonne qualité.
✆ 06 38 13 69 74

38 - Vends foin 2023 bottes rondes 120x130 120x150 livraison possible ; Vends avoine 2023.
✆ 06 88 55 01 48

52 - Vends foin luzerné en bottes carrées à partir de 80 euros/T, possible transport en supplément. (4807)
✆ 06 77 11 67 69

58 - Vends foin bottes rondes 155 x 120. (4805)
✆ 06 83 11 47 74

63 - AV enrubannage luzerne 1ère coupe 2023 diamètre 130.
✆ 06 25 01 45 39

71 - Vends foin paille regain BC, bonne qualité, stockés à l'abri, enru. BR, prix faible, livr. poss.
✆ 06 09 97 91 59

Propriété

69 - Achète vigne mécanisable en cru Beaujolais (secteur Nord) cru Moulin à Vent et St Amour. (4801)
✆ 06 10 43 35 81

69 - Vends vignes en cru Fleurie (11 ha) et cru Chiroubles (2 ha). (4802)
✆ 06 10 43 35 81

Terrain

38 - Achète terrains agricoles à la Chapelle de la Tour ou communes voisines.
✆ 06 08 22 25 90

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

39 - Cède surface importante de prairie permanente, zone comté, bon DPB, région Lons-le-Saunier. Ecrire au journal «le Jura Agricole et Rural», 455 Rue du Colonel de Casteljau, BP 420, 39006 Lons-Le-Saunier.
✆ 03 84 43 03 99

71 - Vends 2 ha 30 vigne AOC chénas, commune La Chapelle-de-Guinchay 71, 32.000 euros hectare négociable.
✆ 03 85 33 83 17

Emploi

Offre

01 - Recherche formateur en grandes cultures/ CDI / Temps plein / Statut du poste : Cadre du secteur privé. Temps de travail : Temps plein ; Fourchette de salaire : 27 - 29 k€. Date de prise de poste envisagée : Dès que possible. Descriptif du poste : en phase de développement de formation, notre établissement reconnu pour ses formations agricoles, recherche un nouveau formateur(trice) pour intégrer l'équipe existante. Il interviendra avec des élèves en Bac Pro CGEA polyculture élevage et grandes cultures ainsi qu'en BTS productions animales. Les matières enseignées seront la conduite des cultures, la phytotechnie, biologie végétale et comptabilité gestion. Ce poste à durée indéterminée et à plein temps est à pourvoir dès que possible.
✆ 03 85 36 39 40

SICAREV COOP – ÉLEVEUR DE GOÛT

recrute à BELLENOT-SOUS-POUILLY (21) :

1 TECHNICO-COMMERCIAL BOVIN h/f – CDI

- Réaliser, à partir d'un portefeuille commercial et en prospection sur un secteur géographique défini, les achats de bovins.
- Organiser la production afin d'en améliorer la valorisation.

Formation BAC+2 dans le domaine agricole.
Permis de conduire

TECHNICO-COMMERCIAL BOVIN h/f

Vous êtes attiré(e) par le monde de l'élevage et la commercialisation des animaux et vous voulez en faire votre métier. Nous vous accompagnons durant toute votre alternance !

Envoyez votre candidature à l'adresse suivante :
contactrh@sicarev.com

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer : traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol, semis, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDD, à pourvoir actuellement – Connaissance du milieu agricole souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), pour être l'agent de remplacement de 6 exploitations, sur le secteur de Vailly-sur-Sauldre. Missions : traite, soins et alimentation des animaux (caprins, bovins laits, brebis laitières, bovins allaitants), travaux dans les champs, conduite de matériels. Durée : 35h/semaine, week-ends possibles. Rémunération (de départ) : 12,03 euros (brut)/ heure + 10% prime précarité + 10% congés payés. Kilomètres indemnisés. Poste en CDD du 02/01/2024 au 28/06/2024. (pouvant déboucher sur un CDI). Connaissances du milieu agricole vivement conseillées. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

18 - Recherche couple de gardien pour propriété en Sologne, poste mi-temps, poste pouvant convenir retraité, loge. + rémunérations.
✆ 06 87 20 55 34

63 - Exploit agri lycée Marmilhat Clermont recrute pour conduite 60 VL temps plein ou 1/2 temps logement salaire et niveau responsabilité en fonction niveau et expérience.
✆ 06 83 81 62 30

BOucherON – TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
FENDT – JCB

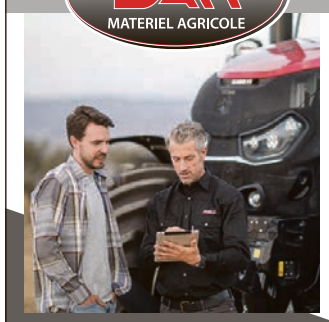
Recrute pour son site de Ménétreux-le-Pitois (21)

Un CHEF D'ATELIER (H/F)

Contactez-nous au **03 80 97 01 50**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

DAFP MATERIEL AGRICOLE

RECRUTE



1 COMMERCIAL (H/F)
Cause départ à la retraite.
- secteur chablisien-tonnerrois
- rattaché à la base de Venoy
- motivé, sérieux
- débutant accepté
- véhicule, PC et téléphone portable fournis

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70
CASE IH

Connaissez-vous notre page Twitter ?

Suivez-nous sur notre page Facebook

Divers

25 - Vends cuve à lisier 8800 l année 2011 pneus neufs + 60 tapis logette 180 x 125 IDS.
✆ 06 89 64 84 88

39 - Livre piquets acacia 1.80 m, 1.50 m, 1.60 m, autres dimensions sur demande. Poss de livrer sur palette.
✆ 06 85 10 34 19

Rencontres

70 - JH, 44 ans désire rencontrer jeune femme 35 à 42 ans sérieuse afin de faire connaissance. Me contacter par courrier avec photos. Merci annonce sérieuse. Ecrire au journal La Haute Saône Agricole et Rurale - 17 Quai Yves Barbier, BP 251 70005 Vesoul.
✆ sous la référence 102876

Animaux

Bovin

01 - Vends vaches Limousines inscrites suitées garanties Paratub - BVD - NLO - Besnetiose.
✆ 06 66 33 11 44

03 - Vends cause retraite cheptel HBC, vaches pleines, IND IBR, vêlage Janvier, Février, Mars. EARL Plouhinec - Montenay sur Loire. (4702)
✆ 06 75 10 57 75
06 73 39 73 25

15 - AV 12 velles Salers + 2 taureaux 18 m Salers + 1 taureau de 6 ans HBS.
✆ 06 83 11 63 33

18 - Vends choix de très bons reproducteurs charolais HBC, nés en oct.-déc. 2022 et janv. 2023, hivernés au pré, avec toutes garanties sanitaires, prix raisonnable, à choisir entre : fils de MAORI (élevage Goujat, 69) ; PLATINI (élevage Franck Melet, 03) ; POETE (élevage Pichard Hugues, 71), champion Sommet Elevage 2022 et Paris 2023 et plusieurs vêlages faciles pour génisses. SCEA Bonnichon-Lemasson, La Maison du Bois, 18370 St-Jeanvrin.
✆ Anthony : 06 07 62 33 74,
Jean-Marc : 06 07 91 98 08

Travail à façon

PRESTATIONS DE SERVICES
Travail soigné
Gestion de domaine
Travaux de la taille aux vendanges
Personnels qualifiés et compétents
Devis gratuit sans engagement
20 ans d'exp.
Tél. : 06 22 49 59 93 / 06 17 62 46 81
Email : cdp.societe@gmail.com

MALKI SERVICE VITI
TOUS TRAVAUX VITICOLES
Taille • Tirage des bois • Pliage • Plantations
Carassonnage • Levage • Relevage
Travail soigné / Personnel qualifié
06 17 46 04 22
elmalkiserviceviti@hotmail.com

Des professionnels à votre service



BECKER Frères
ARRIVAGE
PANNES GALVA
Profil SYGMA, profil Z, profil C
58310 ARQUIAN - **03 86 39 70 94** - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - **03 86 20 19 66** - becker.freres@orange.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

18 - EARL Breton vd 2 taureaux charolais HBC de 18 mois, à vêlage facile et veaux reproducteurs nés au printemps 2023, dont 4 à vêlage facile.
✆ 06 82 25 17 13

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Mont et Massène vend taureaux apte de suite à la saillie, choix important. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps. (4002)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

26 - Pension bovin pâturage. Du 15/04 au 15/11/24. Ferme du Bourg Valherbasse. (26)
✆ 06 81 55 11 63

58 - Elevage reproducteur Limousin vend veaux de l'année modèle mixte à mixte viande ainsi que des sans cornes, le tout de père qualifié. TGS. David Thoulé - Diennes Aubigny. (4104)
✆ 06 10 09 65 69

58 - Vends taureaux 18 mois HBC + 1 taureau 4 ans + 10 laitonnes HBC ou non + 15 agnelles charollaises insc. ou non. GAEC Marion M. et M - Luzy (4707)
✆ 06 24 42 29 42
06 07 51 04 99

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans maigres au pré, vêlage facile. EARL Pellé Jérôme (4806)
✆ 06 47 59 78 09
ou 06 37 56 84 66

70 - Vends taureaux Holstein tous âges noirs ou rouges, RF, P, type morpho ou schéma. Génisses à saillir, vaches et génisses pleines ou vêlées. CL, UPRA, TGS. Gaec Collas
✆ 06 45 03 77 09

70 - Vends lot de 20 génisses Aubracs, pure race, 18 mois. Pas de vente au détail.
✆ 07 82 36 24 49

71 - Vends bons taureaux de 18 mois et 1 de 30 mois HBC, TGS, Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

74 - Vends 2 taureaux charolais, vêlages faciles, 4 ans et 10 mois.
✆ 06 19 33 56 77

Porcin

58 - Vends truie avec 9 porcelets d'environ 30 kg. (4706)
✆ 06 86 96 39 15

Ovins

Achat ovins, bovins, caprins de réforme
Enlèvement sur place, paiement immédiat. Situé 71.
Déplacement dép. limitrophes. **06 68 18 03 29**

Chien

39 - Vends portée de 6 chiots de protection, bergers roumains de Bucovine pure race, 3 mâles et 3 femelles nés le 3 septembre 2023 en bergerie avec un lot de brebis, pucés, vaccinés, vermifugés. Le père et la mère sont LOF et travaillent en protection avec un troupeau d'ovins. Prix : 650 euros HT.Les Bouchoux - Jura (39). Identification père : 642099000866037 Identification mère : 642090001931297 SIRET : 53871645700014 lepetitherbassier@yahoo.com
✆ 06 85 09 55 49

Regardez-nous sur YouTube

Suivez-nos publications sur Instagram

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr

L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI LA COMBE DE CHAMBOLLE

Société civile immobilière au capital de 1.000 euros -Siège social : Grande Rue - 21220 L'ETANG VERGY - 484.296.116 RCS DIJON

Les associés réunis en assemblée générale extraordinaire le 24 mars 2023 ont pris acte de la démission de Monsieur David RIVET de ses fonctions de gérant et ont nommé, en remplacement à compter du 24 mars 2023 pour une durée indéterminée, Mme Anne MAZOYER épouse RIVET, née le 22 octobre 1973 à Dijon demeurant 42 Route de Beaune - 21640 L'ETANG DE VERGY. L'article12 des statuts est modifié en conséquence. Mention au RCS de DIJON.

AL23010794

MODIFICATION DU CAPITAL

R-BLOC

SARL au capital de 400 €
Siège social :
PARC D ACTIVITES DES ESSARTS
6 RTE DE CHEVIGNY
21600 Ouges
883 582 447 RCS DIJON

L'AGE du 20/10/2023 a décidé de changer le capital social en le portant de 400 euros, à 450 euros. Mention au RCS de Dijon.

AL23010532

MODIFICATION DU CAPITAL

SCI FERNON INVEST

SCI au capital de 900,00 euros
Siège social : 2 rue de Prielle
21160 PERRIGNY LES DIJON
RCS DIJON 897 428 587

L'assemblée générale extraordinairement du 13 juillet 2023 décide de réduire le capital social de 300 euros, en le ramenant de 900 euros à 600 euros suite au rachat par la société des 300 parts de Monsieur Éric FERNON. Ces parts sont annulées.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL23010572

MODIFICATION DE GERANT

EXPRESSION PATRIMOINE

Société à responsabilité limitée
au capital de 120 euros
Siège social : Bâtiment Osiris -
7 Boulevard Winston Churchill
21000 DIJON
483 881 108 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 08/11/2023, l'associée unique a pris acte de la démission de Monsieur Gilles SEON de ses fonctions de cogérant non associé à compter du 27/07/2023 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. L'article 18 des statuts a été modifié en conséquence et la mention relative à Monsieur Gilles SEON a été supprimée. Pour avis – La Gérance

AL23010720

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AGEPA

Société par actions simplifiée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 67 Avenue Victor Hugo
21 000 DIJON
453 464 885 RCS DIJON

L'AGE des associés du 09/11/2023 a décidé de transférer le siège social du 67, avenue Victor Hugo 21000 DIJON au 85 rue de Talant 21000 DIJON à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis

AL23010843

RENOUVELLEMENT COMMISSAIRE AU COMPTE

ETABLISSEMENTS BREDILLET

Société par Actions Simplifiée
au capital de 100 500 euros
Siège social : ZAE EN CHAMP MARTIN
21270 BINGES
334 977 683 RCS DIJON

Par décision du 28.07.2023, l'associée unique a décidé que les mandats de du cabinet ETC AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société ETC, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.
Pour avis

AL23010870

COMMISSAIRE AUX COMPTES

STUDIO.MAG

Société à responsabilité limitée
au capital de 95 500 euros
Siège social : 5-7 rue de la Grande Fin
21121 FONTAINE LES DIJON
490 243 078 RCS DIJON

Par assp en date du 29 juin 2023, les associés ont nommé la société FRANCE COMMISSARIATS REVISION CONSULTANTS, SARL au capital de 75 200 €, dont le siège social est situé Espace Vauban - 7 Boulevard Richelieu - BP 137 - 90003 BELFORT Cedex, immatriculée au RCS de BELFORT sous le numéro 351 694 211, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.

AL23010887

NON DISSOLUTION

PEREIRA, SAS au capital de 10 000 € ayant son siège social : Centre Commercial Toison d'Or, 21000 DIJON, immat. 522 355 080 RCS DIJON ; Aux termes d'une décision en date du 30/06/2023, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS. Le Président

AL23010907

MODIFICATION DU CAPITAL

MUGNIER-LONJARET CHRISTIAN

Société à responsabilité limitée
au capital de 500 000 euros
Siège social : Z.A. LE TERREAU DE LEE - 21250 SEURRE
420 739 864 RCS DIJON

Aux termes de décisions de l'associée unique du 10/10/2023 et du procès-verbal de la gérance en date du 19/11/2023, le capital social a été réduit d'une somme de 450 000 euros, pour être ramené de 500 000 euros à 50 000 euros par rachat et annulation de 5 625 parts sociales.
La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : «Le capital social est fixé à cinq cent mille (500 000) euros.»
Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à cinquante mille (50 000) euros. « Pour avis

AL23010920

NOMINATION DE CO-GÉRANT

FAUDOT CHRISTIAN

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 96 000 euros
siège social : 21250 BOUSSELANGE
353 421 621 RCS DIJON

Par décisions en date du 26 octobre 2023, l'associé unique a :
- nommé Monsieur FAUDOT Damien, demeurant 3 rue du Charron – 71270 TORPES, co-gérant de la société pour une durée illimitée,
- décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 137 152 euros
Le tout à compter du 1er novembre 2023.
Pour avis, La gérance.

AL23010933

CHANGEMENT DE GÉRANT

HORIZON ACCOMPAGNEMENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 500 euros
Siège social : Avenue Charles de Gaulle & 18 Rue Buffon –
21200 BEAUNE
851 832 220 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 19 octobre 2023, l'associé unique a nommé M. Thierry ANDRE, demeurant 22 avenue du 8 septembre 1944 - 21200 BEAUNE, en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de M. Rémy JANY, démissionnaire.
Pour avis
La Gérance

AL23010942

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

CALEXY

Société par actions simplifiée
au capital de 3 559 000 euros
Siège social : RD 115 J,
21700 VILLERS LA FAYE
443 623 756 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 28/09/2023, l'AGO a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre STOCKER de ses fonctions de Directeur Général à compter du 28/09/2023 et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.
Pour avis, le Président

AL23010946

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

2 170

Société par actions simplifiée
au capital de 540 000 euros
Siège social : RD 115 J,
21700 VILLERS LA FAYE
803 673 128 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 28/09/2023, l'AGO a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre STOCKER de ses fonctions de Directeur Général à compter du 28/09/2023et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.
Pour avis.

AL23010947

MODIFICATION DU CAPITAL

Le 21.9.2023, les associés de la SARL LE SOUFFLOT au capital de 30.000 euros, siège social à BEAUNE (21200) 45, rue Maufoux, 93 300 344 CS DIJON, ont décidé de réduire le capital social par voie de rachat de 36 parts. Aux termes d'un procès-verbal établi le 21.11.2023, le gérant a constaté que la réduction de capital ainsi décidée se trouve définitivement réalisée à cette même date et qu'en conséquence, le capital est réduit de 10.800euros. ANCIENNE MENTION PUBLIEE : Capital 30.000euros - NOUVELLE MENTION : Capital 19.200euros

AL23010950

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCI STARPRIME

Société Civile Immobilière
au capital de 6.000,00 €
Siège social : 17 avenue Garibaldi
(21000) DIJON
RCS DIJON : 853.895.183

Aux termes d'une assemblée générale des associés en date du 30/10/2023, il a été décidé de nommer Madame Marie-Christine SUANT demeurant à QUINCIEUX (69650), 10 rue du 8 mai 1945, co-gérante, et ce à compter du 30/10/2023.
Pour avis.

AL23010952

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

M.C.L

Société à responsabilité limitée
au capital de 17.500 euros
Siège social : 6 allée des Hirondelles - 21110 LONGCHAMP
848 862 389 RCS DIJON

Par décisions du 21/11/2023, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 6 allée des Hirondelles - 21110 LONGCHAMP au 51 avenue Maréchal Lyautey - 21000 DIJON, avec effet au 21/11/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La gérance.

AL23010961

COMMISSAIRE AUX COMPTES

HORIZON JOB AGENCE D'EMPLOI

Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 25 Rue Pierre Joigneaux – 21200 BEAUNE
821 149 697 RCS DIJON

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 30 JUIN 2023, il résulte que le mandat de la société AMV AUDIT et COMMISSARIAT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société AUDIGEST, Commissaire aux Comptes suppléante, sont arrivés à expiration et qu'il a été décidé de ne pas procéder à leur renouvellement, ni de désigner de nouveaux Commissaires aux Comptes.
POUR AVIS
Le Président

AL23010962

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

HORIZON JOB SOLUTIONS RH

Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 25 Rue Pierre Joigneaux, 21200 BEAUNE
820 910 198 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 30 JUIN 2023, il résulte que le mandat de la société AMV AUDIT et COMMISSARIAT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société AUDIGEST, Commissaire aux Comptes suppléante, sont arrivés à expiration et qu'il a été décidé de ne pas procéder à leur renouvellement, ni de désigner de nouveaux Commissaires aux Comptes.
POUR AVIS
Le Président

AL23010963

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

LUX PRESS'HOTEL

Société par actions simplifiée
au capital de 45.760 euros
Siège social : 12 Rue Yves Bertrand Burgalat
ZAC de la Chartreuse, 21200 BEAUNE
RCS DIJON 712 880 061

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 09 octobre 2023, il résulte que :
- La société BALTARD INVESTISSEMENT, société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 euros, dont le siège social est 14 Place de la Halle - 21200 BEAUNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 504 757 154, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Marc CICCARDINI, démissionnaire.
POUR AVIS
Le Président

AL23010964

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Le 16/10/2023 la SAS EDUCATIONAL PROGRAMS MASTER FRANCE, capital de 756700€ 1 Place de la Pyramide 92800 PUTEAUX 414324251 RCS NANTERRE, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Pierre DOUCET qui a été désigné Directeur Général de la SAS DC DEVELOPPEMENTS, capital de 560900€, 6, Allée André Bourland, 21000 DIJON 519 110 985 RCS DIJON.

AL23010983

AVIS DE TRANSFORMATION

EARL «DES DISEAUX»

Capital social : 104 000 €
Siège social : 2 Chemin de Grille – 89800 LICHERES-PRES-AIGREMONT
RCS AUXERRE 477 502 520

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 novembre 2023 a décidé de transformer l'EARL «DES DISEAUX» en SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE (SCEA) dont les caractéristiques sont les suivantes :
Forme : SCEA.
Dénomination : «DES DISEAUX».
Durée : 99 années, terme fixé au 28 juin 2103.
Siège social : 6 rue Derrière les Murs – 89800 LICHERES-PRES-AIGREMONT. (AGE du 22/11/2023)
Objet : La société a pour objet l'exercice d'une activité agricole au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 243 880 €. (AGE du 22/11/2023)
Gérance : Monsieur Antoine BETHERY, demeurant 15 rue du Général Delamalle – 89800 AIGREMONT. (AGE du 22/11/2023)
Cession de parts sociales : Toute cession est soumise à l'agrément des associés, donné par décision collective extraordinaire prise à l'unanimité.
Pour avis,
La Gérance.

AL23010986

MODIFICATIONS DIVERSES

ENJOY LA France SAS au capital de 1 000 €. Siège social : 7 rue du Château, 21200 BEAUNE 820 877 553 RCS DIJON. Aux termes d'une décision en date du 23/11/2023, l'associée unique a décidé : d'étendre l'objet social aux activités de négoce de vins et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts ; de transférer le siège social 27 place de la Madeleine 75008 PARIS au 7 rue du Château 21200 BEAUNE à compter du 23/11/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de EVRY sous le numéro 820 877 553 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS Le Président

AL23010994

AVIS DE TRANSFORMATION

CPL
Ancienne forme : Société à responsabilité limitée
Nouvelle forme : Société par actions simplifiée
Ancien capital : 12.220 euros
Nouveau capital : 217.516 euros
Siège social : 8 Rue du Vieux Chemin de Dole 21130 AUXONNE
RCS DIJON 498 462 373
Par AGE du 27.11.2023, la société a été transformée en société par actions simplifiée et son capital été augmenté à compter de cette même date.
CAPITAL
AM : 12220 euros divisé en 1222 parts sociales de 10 euros chacune
NM : 217516 euros divisé en 1222 actions de 178 euros chacune
OBJET SOCIAL :
La société a pour objet d'acquérir, de détenir, de gérer toutes participations dans tout secteur économique. Elle pourra également gérer, acheter, vendre tout portefeuille d'actions de parts, d'obligations, et de titres de toutes sortes dans des sociétés ayant une activité économique.
La société a de même pour objet l'assistance et le conseil de toute personne physique ou morale en tous domaines où la législation et la réglementation en vigueur ne l'interdit pas et notamment, en matière de gestion, de marketing et d'action commerciale, immobilier meublé ou non meublé.
En fin et plus généralement, la société a pour objet de réaliser toutes opérations, commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en favoriser l'extension et le développement, tant en France qu'à l'étranger.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : Toutes les cessions ou transmissions, en tout ou partie même en ce qui concerne les droits démembrés, sont soumises à l'agrément préalable exprès de l'Assemblée Générale Ordinaire.
ADMINISTRATION :
AM : Pascal RAMEL, gérant
Laëtitia RAMEL, gérant
NM : Pascal RAMEL, Président – 8 Rue du Vieux Chemin de Dole 21130 AUXONNE
Aux termes des décisions du Président du 27.11.2023, Laëtitia RAMEL, demeurant 8 Rue du Vieux Chemin de Dole 21130 AUXONNE, a été nommée Directeur Général, pour une durée illimitée à compter du même jour.
Mention sera faite au RCS de DIJON
Pour avis
Le Président

AL23011000

MODIFICATIONS

Ancienne dénomination : LOC'SAONE
Nouvelle dénomination : MECA SAONE 21
Société à responsabilité limitée
Ancien capital social : 36 050 euros
Nouveau capital social : 1.000 Euros
Siège social : Rue du Bief Perou, ZAC des Granges Hautes 21130 AUXONNE
RCS : DIJON 493 549 141
Aux termes de l'AGE du 30 septembre 2023, les associés ont décidé de réduire le capital social d'une somme de 35.050 euros, pour être ramené de 36 050 euros à 1.000 Euros par rachat et annulation de 3505 parts sociales appartenant aux associés.
L'AGE du 14 novembre 2023 a constaté que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
L'AGE du 14.11.2023 a également décidé :
- de remplacer à compter du 14 novembre 2023 la dénomination sociale «LOC'SAONE» par MECA'SAONE 21» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,
- de modifier l'article 2 « objet » comme suit :
Article 2 - OBJET
- La vente et la réparation de matériels BTP, motoculture et divers
- l'achat et la revente de pièces détachées et accessoires
- l'achat, la vente, et la réparation de matériels et produits destinés à la motoculture
- l'acquisition et la vente de tout approvisionnement, objets ou matériels nécessaires à l'entretien, la décoration et l'aménagement des espaces verts
- la vente de matériaux de construction- l'exposition de tout produit relatif au secteur du bâtiment et motoculture
- la réalisation de travaux de terrassement et travaux publics
- prestations rattachées aux paragraphes ci-dessus
Pour avis
La Gérance

AL23011001

NON DISSOLUTION

LGC PARTICIPATIONS

Société à responsabilité limitée
au capital de 12 000 euros
Siège social : 15 rue Haute
21220 COLLONGES-LES-BEVY
842 690 349 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31/10/2023, l'associé unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis, Le Gérant.

AL23011002

Société Civile Professionnelle
« Romain BRUCHON,
Clémentine COURLET de VREGILLE
et Maximilien CHANUT,
notaires associés »,
titulaire d'un Office Notarial à DIJON,
16, avenue Victor Hugo

MODIFICATIONS DES STATUTS

SCI ATELIER CO2

Société civile au capital de 2.000,00 euros
Siège social : DIJON (21000),
4 rue de la Toison d'Or
R.C.S. DIJON 839 423 340

Par AGE du 11/11/2023, il a été :
- constaté la démission de Mr Laurent LASAUSSE de ses fonctions de gérant et nommé en remplacement Mme Annick VACHET demeurant à DIJON, 4 rue de la Toison d'Or, pour une durée illimitée, et ce à compter du même jour,
- décidé de transférer à compter du même jour, le siège social de DIJON, 4 rue de la Toison d'Or à BAGNOT, 3 route de Nuits Saint Georges.
Les articles 4 et 15 des statuts sont modifiés en conséquent.
Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis, la gérance.

AL23011007

CABINET FIDACT - ALAIN BALLET -
Droit des sociétés - Droit fiscal
6 rue de la Trémouille
71100 CHALON SUR SAONE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

AREQUIP

Société par actions simplifiée
au capital de 12 000 euros
Siège social : 31 Rue du Paradis
21200 BEAUNE
RCS DIJON 798 657 748

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 24 novembre 2023,il résulte que Monsieur Philippe ALLOIN a été révoqué de ses fonctions de Directeur Général et il a été décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.
POUR AVIS, Le Président

AL23011008

Société Civile Professionnelle
« Romain BRUCHON,
Clémentine COURLET de VREGILLE
et Maximilien CHANUT,
notaires associés »,
titulaire d'un Office Notarial à DIJON,
16, avenue Victor Hugo

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ICHTUS

Société civile au capital de 1.000,00 €
Siège social : DIJON (21000),
24 avenue Victor Hugo
R.C.S. DIJON 802 607 515

Par AGE du 16/08/2023, il a été décidé de transférer à compter du même jour, le siège social de DIJON (21), 24 avenue Victor Hugo à TALANT (21), 31 chemin de Daix.
Les statuts sont modifiés en conséquent.
Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis, la gérance.

AL23011011

Société Civile Professionnelle
« Romain BRUCHON,
Clémentine COURLET de VREGILLE
et Maximilien CHANUT,
notaires associés »,
titulaire d'un Office Notarial à DIJON,
16, avenue Victor Hugo

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ERYNGIUM

Société civile au capital de 1.000,00 €
Siège social : DIJON (21000),
24 avenue Victor Hugo
R.C.S. DIJON 802 604 777

Par AGE du 16/08/2023, il a été décidé de transférer à compter du même jour, le siège socialde DIJON (21), 24 avenue Victor Hugo à TALANT (21), 31 chemin de Daix.
Les statuts sont modifiés en conséquent.
Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis, la gérance.

AL23011012

Société Civile Professionnelle
« Romain BRUCHON,
Clémentine COURLET de VREGILLE
et Maximilien CHANUT,
notaires associés »,
titulaire d'un Office Notarial à DIJON,
16, avenue Victor Hugo

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI GEMINI

Société civile au capital de 1.000,00 €
Siège social : DIJON (21000),
24 avenue Victor Hugo
R.C.S. DIJON 802 607 150

Par AGE du 16/08/2023, il a été décidé de transférer à compter du même jour, le siège social de DIJON (21), 24 avenue Victor Hugo à TALANT (21), 31 chemin de Daix.
Les statuts seront modifiés en conséquent.
Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis, la gérance.

AL23011013

RENOUVELLEMENT COMMISSAIRE AU COMPTE

ETABLISSEMENTS BREDILLET

Société par Actions Simplifiée
au capital de 100 500 euros
Siège social : ZAE EN CHAMP MARTIN
21270 BINGES
334 977 683 RCS DIJON

Par décision du 28.07.2023, l'associée unique a décidé que les mandats de du cabinet ETC AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société ETC,Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.
Pour avis

AL23011015

AVIS DE TRANSFORMATION

COMPTABILITE & CONSEIL AUX ENTREPRISES.

SARL transformée en
société par actions simplifiée
au capital de 500 000 euros.
Siège social : 13 rue Paul Langevin
21300 CHENOVE.
410 216 972 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 10/08/2023, l'AGE des associés a décidé la transformation de la SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 500 000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société. M. Romain PELLENARD et M. François PHU, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par PRESIDENT : EPITHAC, SARL au capital de 585 000 euros, ayant son siège social 7rue de la Vigne au Loup 21121 HAUTEVILLE LES DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 531 921 633 RCS DIJON, représentée par Monsieur François PHU.DIRECTEUR GÉNÉRAL : GALIMA EC, SAS au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 3Allée des Acacias 21110 LONGCHAMP,immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 832 650 311 RCS DIJON,représentée par M. Romain PELLENARD. Pour avis. Le Président

AL23011016

// GÉRANCE

ENTREPRISE DEMONGEOT / RM FACILITIES

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à DIJON du 15 novembre 2023, enregistré auprès du SPFE de DIJON 1, le 22 novembre 2023, dossier 202300057011, référence 2023A 3069, la Société ENTREPRISE DEMONGEOT, SAS au capital de 648.000 €, dont le siège social est à DIJON (21000) – 12, Rue de Cluj – Z.I. Nord, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°778 189 951, a cédé à la société RM FACILITIES, SAS au capital de 7.000 €, dont le siège social est à DIJON (21000) – 12, Rue de Cluj – Z.I. Nord, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°804 823 623, une des branches d'activités du fonds de commerce de Travaux d'installation électrique dans tous locaux, intitulée « section Demongeot tertiaire (bâtiments industriels) », sis et exploité à DIJON (21000) – 12, Rue de Cluj – Z.I. Nord, moyennant le prix de 92.000 € s'appliquant pour 40.000 € aux éléments incorporels, et pour 52.000 € aux matériels, mobiliers et agencements. La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1er janvier 2024. Les oppositions seront reçues dans le délai de dix jours de la dernière en date des publications légales, à l'adresse du fonds cédé pour la validité et où domicile est élu à cet effet, et pour la correspondance au Cabinet de Maître Thierry FIORESE, Avocat à la Cour, situé à DIJON (21000) – 22, Boulevard de Brosses. Pour Avis

AL23010968

ANNONCES LÉGALES

// ADDITIF-RECTIFICATIF

SCM JOELLE EICHELBERGER ET EDITH POITOUT - SCM au capital de 304,90 euros - Siège social : 16 rue Buffon 21140 SEMUR EN AUXOIS 333 108 744 RCS DIJON.

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le «13 octobre 2023», concernant la société **SCM JOELLE EICHELBERGER ET EDITH POITOUT**
Il a lieu de lire : aux termes de l'assemblée générale extraordinaire le 4 août 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 4 août 2023. Mme Edith DUPONT, demeurant 91 rue du Lac - 21140 PONT ET MASSENE a été nommée liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social : 16 rue Buffon - 21140 SEMU EN AUXOIS. Mention sera faite au RCS de Dijon.
au lieu de : L'assemblée générale décide la cessation d'activité de la société au 4 août 2023 et nomme en qualité de liquidateur amiable pour la durée de la liquidation Madame Edith DUPONT.

AL23010777

// ENQUÊTE PUBLIQUE

PREFECTURES DE SAONE-ET-LOIRE ET DE COTE D'OR

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

Installations classées pour la protection de l'environnement

- demande d'autorisation environnementale
- demande de défrichement
pour l'exploitation d'un parc éolien, déposées par la société PE SAISY SAS sur les communes de Saisy (71) et Aubigny-la-Ronce (21)

PETITIONNAIRE : société PE SAISY SAS, 5 rue Anatole France, 34000 MONTPELLIER
OBJET DE LA DEMANDE :
- demande d'autorisation environnementale
- demande de défrichement
pour l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Saisy (71) et Aubigny-(la-Ronce (21)
Rubriques ICPE : n° 2980-1 de la nomenclature des installations classées
Le parc éolien sera constitué de :
• 5 éoliennes d'une puissance unitaire de 3 Mégawatts (MW) ;
• 1 réseau électrique souterrain inter-éolienne ;
• une piste de desserte ;
• des plateformes dédiées au montage de chaque éolienne.
Les aérogénérateurs sont constitués de :
• un rotor à 3 pales avec arbre horizontal.
• une nacelle soutenant le rotor et contenant divers organes tels que la génératrice électrique ;
• un mât soutenant la nacelle et qui assure une bonne résistance structurelle, ainsi que l'amortissement des vibrations ;
• un transformateur individuel chargé de relever le niveau de tension de l'électricité produite. Le transformateur est intégré dans le mât de la machine ;
• un socle enterré garantissant la stabilité au sol de l'ensemble.
L'ensemble des caractéristiques de l'établissement projeté figure dans le dossier établi par le pétitionnaire et déposé en mairies de Saisy et Aubigny-la-Ronce.
Des informations complémentaires concernant le projet peuvent être sollicitées auprès de monsieur Martin RIFFARD, chef de projet, courriel : martin.riffard@elements.green)
DUREE DE L'ENQUETE :
du lundi 18 décembre 2023 à 9h00 au samedi 20 janvier 2024 à midi, soit 34 jours.
LIEU D'AFFICHAGE DE L'AVIS :
Dans les communes de Saisy, Épinac, Epertully, Change, Collonge-la-Madeleine, Morlet, Saint-Gervais-sur-Couches et Sully (dans le département de Saône-et-Loire), de Aubigny-la-Ronce, Champignolles, Cormot-Vauchignon, Molinot, Nolay, Santosse, Thury, Val-Mont (dans le département de Côte d'Or) ainsi qu'à la communauté de communes du Grand Autunois Morvan, la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud et la communauté de communes du Pays d'Arnay et Liernais. (Le rayon d'affichage est de 6 kms) et sur le lieu d'implantation du projet.
L'avis d'enquête est publié sur le site internet de la préfecture de Saône-et-Loire et de Côte d'Or et le cas échéant sur le site internet des mairies et des communautés concernées .
DEPOT DU DOSSIER (papier et version numérique)
- Version papier
Saisy et Aubigny-la-Ronce, où toute personne pourra le consulter, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public, **dans le respect des consignes sanitaires :**
Les personnes intéressées pourront éventuellement consigner leurs observations sur les registres d'enquête déposés à cet effet ou les adresser par courrier à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Saisy, ou par voie électronique (pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr) avant la fin de l'enquête, soit le samedi 20 janvier 2024 à midi. Elles seront annexées au registre d'enquête. Toutes les remarques reçues après le samedi 20 janvier 2024 à midi ne pourront être enregistrées.
L'ensemble du dossier est également consultable en format numérique sur le site internet des services de l'État de Saône-et-Loire et de Côte d'Or. Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique, disponible pendant toute la durée de l'enquête, à la préfecture de Saône-et-Loire – bureau de la réglementation et des élections - Bat B - 217 rue de Strasbourg à MACON, aux jours et heures d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h 15.
Le dossier sous format clé USB a également été transmis aux communes et communautés de communes concernées par le rayon d'affichage de 6 kms.
COMMISSAIRE ENQUETEUR chargé du déroulement de l'enquête : M. Alain BIDAULT. M. Guy-Marie LAMBERT a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
Durant l'enquête publique, M. BIDAULT se tiendra à disposition du public en mairie, pour recevoir les éventuelles observations orales ou écrites :
• lundi 18 décembre 2023, de 9h à 12h à Saisy
• mercredi 27 décembre 2023, de 15h à 18h à Saisy
• vendredi 5 janvier 2024 de 9h à 12h à Aubigny-la-Ronce
• jeudi 11 janvier 2024, de 15h à 18h à Aubigny-sur-Ronce
• samedi 20 janvier 2024, de 9h à 12h à Saisy
Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en mairie de Saisy, Épinac, Epertully, Change, Collonge-la-Madeleine, Morlet, Saint-Gervais-sur-Couches et Sully (dans le département de Saône-et-Loire), de Aubigny-la-Ronce, Champignolles, Cormot-Vauchignon, Molinot, Nolay, Santosse, Thury, Val-Mont (dans le département de Côte d'Or) ainsi qu'à la communauté de communes du Grand Autunois Morvan, la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud et la communauté de communes du Pays d'Arnay et Liernais et en préfecture de Saône-et-Loire et de Côte d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux. Ces éléments seront également publiés sur le site internet de la préfecture de Saône-et-Loire et de Côte d'Or.
La décision interpréfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation ou un refus de la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc éolien avec autorisation de défrichement.

AL23010686

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 27/11/2023
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
BELLEFOND: Terres - Urbanisme : Zone AUI du PLU
21 a 01 ca
- Dessus la cote: AB-223
RUFFEY-LES-ECHIREY: Terres - Urbanisme: Zone Aa du PLU - Objectif : Maintien du fermier en place
45 a 03 ca
- Sur le paquier: H-461-462
ARNAY-LE-DUC: Pré - Urbanisme : Zone A du PLU, avec un secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation.
3 ha 78 a 20 ca
- Pre de la loire: ZH-13
ECHALOT: Pré - Urbanisme: RNU
3 a 33 ca
- Chemin de lery: ZD-52[28]
PULIGNY-MONTRACHET : Loué
Objectif : Maintien des fermiers en place
Parcelles plantées en vigne en AOC PULIGNY MONTRACHET, AOC PULIGNY MONTRACHET 1ER CRU - Urbanisme : R.N.U.
84 a 74 ca
- Corvee des vignes: AN-206[94] - Les perrieres dit les re: AM-109[8] - Les reuchaux: AN-100-111[F1]-111[F2]-129[F1]-129[F2]-129[F4]-129[F3] (sans bâtiment)
SAVIGNY-LES-BEAUNE : Loué - Objectif : maintien du fermier en place.
Vignes en AOC Savigny-les-Beaune village Urbanisme : Zone A1 du PLU
17 a 65 ca
- Les pimentiers: AP-17[18]-21[443]
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 18/12/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23010997

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

MICHELIN, société civile au capital de 84 000€ 1 rue Vergnette de Lamotte 21200 BEAUNE 443 007 778 R.C.S. de DIJON. D'un PV d'AGE en date du 30/09/2023, il a été décidé de la dissolution de la Société à compter du 30/09/2023 et de sa mise en liquidation. Monsieur Daniel MICHELIN – 7 Le Quimby 22510 LE BREHAND a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de liquidation est fixé au 7 Le Quimby – 22510 LE BREHAND. Mention au RCS de DIJON.

AL23010917

DISSOLUTION

M.T.D.B.
SCI au capital de 68 602 €
Siège social : 21 Avenue du Drapeau
21000 DIJON
RCS DIJON 379 292 873

L'assemblée générale extraordinaire du 14/11/2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15/11/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur BALIGAND Bernard, demeurant 33 rue de Chambertin, 21121 HAUTEVILLE LES DIJON et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce DIJON.

AL23010960

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : DFJL.
Forme : SC société en liquidation.
Capital social : 91469 euros.
Siège social : 56 Faubourg SAINT NICOLAS, 21200 BEAUNE.
399656222 RCS de Dijon.
Aux termes de l'AGE en date du 30 novembre 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société avec arrêt d'activité à compter du même jour.
Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance. M.François LAGARDE, demeurant 10 allée des Plantes 21800 Chevigny St Sauveur a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Pour avis.
Le liquidateur

AL23010991

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 31/10/2023, l'associée unique de la société GARRIDO OLVERA, SARL en liquidation au capital de 1 000 €, Siège social : 13T Rue Marguerite Thibert 21000 DIJON, RCS DIJON 910 838 804, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Janeth GARRIDO OLVERA, demeurant 13 Ter Rue Marguerite Thibert 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis - Le Liquidateur

AL23010996

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17/10/2023, il a été constitué une SCM ayant
les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCM SAINT MARTIN
Objet social : mise en commun des moyens utiles à l'exercice de la profession de ses membres en veillant au respect de la liberté de choix par le malade et de l'indépendance technique et morale de chaque associé. La société peut notamment acquérir, louer, vendre, échanger les installations et appareillages nécessaires. Elle peut encore engager le personnel auxiliaire nécessaire et plus généralement, procéder à toutes opérations financières, mobilières et immobilières, se rapportant à l'objet social et n'altérant pas son caractère civil.
Siège social :72 rue Faubourg Saint Martin 21121 Fontaine-lès-Dijon.
Capital : 3000 euros
Durée : 99 ans
Gérance : M. COLLIN GEOFFROY, demeurant 10 rue de la Mare 21380 Messigny-et-Vantoux
Clause d'agrément : Les parts ne peuvent être cédées qu'à des personnes physiques ou morales exerçant à titre libéral la profession de chirurgien-dentiste. Si la cession s'opère au profit d'un associé, elle n'est pas subordonnée à un agrément préalable. Si au contraire elle doit s'opérer au profit d'un non associé, elle est soumise à agrément par l'assemblée générale des associés.
Immatriculation au RCS de Dijon

AL23010677

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BRAZEY EN PLAINE du 20/11/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Dénomination : NEUTRALIS BFC. Siège : Route d'Esbarres, 21470 BRAZEY EN PLAINE. Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON. Capital : 15 000 euros. Objet : La récupération et transformation de tous déchets triés ou non, de tout débris. La destruction de documents archivés et de marchandises assurant toutes confidentialités aux clients. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : JPDC, SASU au capital de 100,00 euros, dont le siège social est 14 rue de Marsannay le Bois, 21490 FLACEY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 952 491 884 RCS DIJON, représentée par Monsieur Pierre DESMON, Président. POUR AVIS. Le Président.

AL23010918

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à MOLOY du 21 octobre 2023, Il a été constitué un Groupement Foncier Agricole, société civile particulière, régi par les articles L.322-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime et 1832 et suivants du Code civil, présentant les caractéristiques suivantes :
- Dénomination : GFA BMS
- Siège : 1 rue Morte Fontaine - hameau Labergement - 21120 MOLOY
- Durée : 99 ans ;
- Objet : La propriété, la jouissance et l'administration d'immeubles et droits immobiliers à destination agricole aux fins de création ou de conservation d'une ou de plusieurs exploitations agricoles, sans pouvoir procéder à l'exploitation en faire-valoir direct des biens constituant son patrimoine, ceux-ci devant être donnés à bail à long terme dans les conditions prévues aux articles L. 416-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime ;
- Capital : 3 000,00 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ;
- Gérance : Monsieur COLSON Baptiste, demeurant 1 route Sainte Barbe - 21120 FRENOIS
Monsieur COLSON Matthias, demeurant 6 rue de la commune - 21120 MOLOY
Monsieur COLSON Simon, demeurant 2 rue Haute - 21120 FRENOIS
- Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis, La gérance

AL23010943

AVIS DE CONSTITUTION

ARX CONSEIL
Aux termes d'un acte sous seing privé en date à CORGOLOIN du 20/11/2023, la société présentant les caractéristiques suivantes a été constituée :
Forme sociale : SARLU
Dénomination sociale : ARX CONSEIL
Siège social : rue du Manoir 21700 CORGOLOIN
Objet social :
- Conseil aux entreprises dans le domaine de la vente et du suivi de chantier,
- Tous travaux de pose de carrelage et revêtement mural (placo).
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 1 000 euros
Gérance : M. Samuel KELLER, demeurant Hameau de Moux 21700 CORGOLOIN, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.
Pour avis, la gérance.

AL23010949

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date à SUSSEY du 21/11/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : ADELTHI
Siège social : 3 Rue du Livas, Hameau de Chelsey - 21430 SUSSEY.
Objet social : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, gestion et location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également de parts sociales de société à prépondérance immobilière, leur mise à disposition gratuite et viagère au profit des associés fondateurs ainsi qu'exceptionnellement la vente de ces biens et droits immobiliers ou de ces biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également ces parts sociales de société à prépondérance immobilière. Acquisition de terrains, exploitation et mise en valeur de ces terrains pour l'édification d'un immeuble et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.
Capital social : 100 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance : Mme Aurélie DELMEIRE-THIBAULT, née le 16/10/1979 au CREUSOT (71) et M. Ludovic THIBAULT, né le 14/11/1979 à SAULIEU (21), dt ensemble 3 Rue du Livas, Hameau de Chelsey - 21430 SUSSEY.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL23010958

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : SOGEBA. FORME : Société par actions simplifiée. CAPITAL : 15 000 euros. SIEGE : 14 Rue Pierre de Coubertin Parc de Mirande - Bâtiment B 21000 DIJON (France). OBJET : Exploitation d'aéronefs. DUREE : 99 ans. PREEMPTION : Toute cession des actions de la Société même entre associés est soumise au respect du droit de préemption conféré aux associés. AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées, même entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés. ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix sur justification de l'inscription en compte de ses actions. PRESIDENT : Monsieur Simon ROY demeurant 33 Chemin des Monsnières 21200 BEAUNE. DIRECTEUR GENERAL : Monsieur Vincent BARBIER demeurant 16 Grande Rue 21200 LEVERNOIS et Monsieur Jean-Michel CHARTRON demeurant 1 Rue de l'Eglise 21200 VIGNOLES. IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.

AL23011003

NIÈVRE

// MODIFICATION

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PATOU

SCI au capital de 15 244,90€
La Gare, 34220 SAINT-PONS-DE-THOMIERES
341 930 253 RCS Béziers
L'AGE a décidé, le 18/11/2023, de transférer le siège social de la société, le 18/11/2023 au 47 route de LA VILLEFROIDE, 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
Objet : L'achat et la construction d'immeubles en vue de la location partielle ou totale
Durée : 99 ans
Gérance : M CLAISSE Claude, 16 rue de Paris, 58440 LA CELLE SUR LOIRE
La société sera radiée du RCS de Béziers et réimmatriculée au RCS de Nevers

AL23010875

CHANGEMENT DE GÉRANT

CHARITE BARBER
SARL au capital de 500 €
Siège Social : 3 RUE DES HOTELLERIES
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
981012198 RCS de NEVERS

Par AGE du 17/11/2023, il a été décidé de nommer nouveau gérant M. METARFI Noureddine demeurant 17 rue de la Préfecture 58000 NEVERS , à compter du 17/11/2023 en remplacement de M. YACOUBI Brahim Démissionaire.
Mention au RCS de NEVERS

AL23010919

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

TRANSFERT DE SIEGE DANS LE MÊME RESSORT

SCI PROVOST
Société civile
au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 16 rue Pierre Curie
58260 LA MACHINE
399 106 624 RCS NEVERS

Le 01/03/2023, l'AGE a :
- transféré le siège social au 68 Route de Moulins 58300 DECIZE, à compter de cette même date
- constaté le décès de Monsieur Jean PROVOST, cogérant non associé.
Pour avis

AL23010928

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme
03000 MOULINS

AVIS

G.B.S.O. GENERALE BATIMENT SECOND OEUVRE
S.A.R.L. transformée en S.A.S
au capital de 20 000 euros
Siège social : 15B rue des Frères Gayet
58000 NEVERS
RCS NEVERS 381 512 359

Aux termes d'une délibération en date du 26/10/2023, l'A.G.E. des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 20 000 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société. Eric TIMON, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par la SARL TIMON, au capital de 350550€ dont le siège est sis 15B rue des Frères Gayet 58000 NEVERS, (381.512.359 R.C.S. NEVERS), représentée par Eric TIMON.

AL23010951

MODIFICATION DE GERANT

DE LA GUETTE
Exploitation agricole à responsabilité limitée
Société civile au capital de 388 500,00 euros
Siège social : La Guette
58340 CERCY-LA-TOUR
511 987 869 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 31/10/23, l'associée unique a désigné Madame Elyse BOUCHE demeurant 31 ter avenue Victor Hugo 58300 DECIZE aux fonctions de gérant de la société, en remplacement de Monsieur Claude BOUCHE décédé le 31/12/23. **Pour avis et mention** La Gérance

AL23010955

ae ALPHA EXPERTS NEVERS

GÉRANCE

Dénomination : OTB NEVERS.
Forme : SARL.
Capital social : 2000 euros.
Siège social : 172 avenue du Stand, 58000 CHALLUY.
835076522 RCS de Nevers.
Aux termes de l'AGO en date du 01/10/2023, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Jean-Baptiste MANEVY de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Carl TAMINAU, demeurant 19 rue Gaspard Chaumette - 58000 NEVERS, à compter du même jour. Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL23010969

MODIFICATIONS DIVERSES

EARL DES MARDELLES
Exploitation agricole à responsabilité limitée
Société civile au capital de 7 500,00 euros
Siège social : LE CROT GUILLOT
58400 VARENNES-LES-NARCY
487650244 RCS NEVERS

La collectivité des associés de l'EARL DES MARDELLES « réunie en assemblée générale extraordinaire le 1er novembre 2023, a décidé :
- l'augmentation du capital social à 7 510 € par apport en numéraire
- la mise à jour du siège social suite à renumérotation des rues de la Commune au 1 rue du Petit Bois Le Crot Guillot 58400 VARENNES-LES-NARCY
- la démission de gérance de M. Michel LEBON.
Mention sera faite au RCS NEVERS.
Pour avis. La gérance

AL23010981

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÉGLEMENTATION DES BOISEMENTS CONCERNANT LES COMMUNES D'ALLIGNY-EN-MORVAN, ARLEUF, GIEN-SUR-CURE, LAVAULT-DE-FRETOY, MOUX-EN-MORVAN et PLANCHEZ.

Dans le cadre du projet de réglementation des boisements des communes d'Alligny-en-Morvan, Arleuf, Gien-sur-Cure, Lavault-de-Frétoy, Moux-en-Morvan et Planchez, il sera procédé, du mercredi 29 novembre 2023 dès 9h30 au mercredi 10 janvier 2024 16h00, à une enquête publique d'une durée de 43 jours.
Monsieur Denis GOUTTE, désigné commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Dijon, assurera ses permanences afin de recevoir les observations du public dans les six mairies concernées les jours suivants :
- Mairie d'ALLIGNY-EN-MORVAN, le mercredi 3 janvier 2024 de 9h30 à 12h00.
- Mairie d'ARLEUF, le vendredi 15 décembre 2023 de 14h00 à 16h30. Mairie de GIEN-SUR-CURE, le lundi 18 décembre 2023 de 9h30 à 12h00.
- Mairie de LAVAULT-DE-FRETOY, le mercredi 27 décembre 2023 de 13h30 à 16h00.
- Mairie de MOUX-EN-MORVAN, le mercredi 3 janvier 2024 de 13h30 à 16h00.
- Mairie de PLANCHEZ, le mercredi 29 novembre 2023 de 9h30 à 12h00, le vendredi 15 décembre 2023 de 9h30 à 12h00, le mercredi 27 décembre 2023 de 9h30 à 12h00 et le mercredi 10 janvier 2024 de 13h30 à 16h00.
Il sera tenu, aux lieux, jours et horaires des mairies des communes concernées ainsi qu'à l'Hôtel du Département de la Nièvre (rue de la Préfecture 58000 Nevers), un registre à feuillets, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, afin de recevoir les observations, propositions et contre-propositions du public
Ces observations pourront également être adressées par voie écrite, à l'attention de Monsieur Denis GOUTTE, commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Mairie de Planchez, Place Marcel Basdevant, 58230 Planchez, ou par voie électronique à l'adresse suivante : rdb.lot2.enquete@nievre.fr. Ces observations devront lui parvenir, au plus tôt le mercredi 29 novembre 2023 à 9h30, et au plus tard le mercredi 10 janvier 2024 à 16h.
Il n'est pas prévu d'organiser de réunions d'information ou d'échange.
Le dossier d'enquête d'enquête publique comprendra :
1. La délibération du Conseil départemental, en date du 22 novembre 2021, établissant le document de cadrage départemental de réglementation des boisements, tel que prévu à l'article L. 126-I du Code Rural et de la pêche maritime, en application de l'article n 126-1 dudit code,
2. Les plans comportant le tracé des périmètres délimités des communes d'Alligny-en-Morvan, Arleuf, Gien-sur-Cure, Lavault-de-Frétoy, Moux-en-Morvan et Planchez, en application du deuxième alinéa de l'article R.126-3 du Code rural et de la pêche maritime,
3. Le détail des interdictions et des restrictions concernant les semis, plantations ou replantations d'essences forestières envisagées à l'intérieur de chacun des périmètres,
4. La liste, établie sur la base des documents cadastraux, des parcelles comprises dans chacun des périmètres où sont mentionnés leurs propriétaires ainsi que le règlement spécifique appliqué.
5. L'évaluation environnementale du projet de réglementation des boisements comprend les pièces suivantes
- le rapport d'évaluation environnementale, le résumé non technique,
- l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe)
- la réponse apportée à la MRAe (ne sera annexée que si l'avis rendu nécessite de formuler une réponse).
6. Le projet délibération du Conseil départemental relative à la validation du projet de règlement des boisements, qui aura lieu en session départementale, clôturant la procédure d'élaboration.
Ce dossier d'enquête publique sera déposé pendant toute la durée de l'enquête, du mercredi 29 novembre 2023 au mercredi 10 janvier 2024 inclus, au Conseil Départemental de la Nièvre (Rue de la Préfecture, 58000 NEVERS) et dans chacune des six communes désignées ci-dessus, où accès gratuit au dossier sera garanti par au moins un poste informatique dans un lieu ouvert au public, aux jours et aux heures habituels d'ouverture.
Le dossier d'enquête publique sera également disponible sur le site internet du Conseil Départemental de la Nièvre à l'adresse suivante : https://nievre.fr/cadre-de-vie/amenagement-developpement-territoires/agriculture-alimentation-espace-rural/amenagement-foncier-agricole-et-forestier/ (ou via le menu : Cadre de vie → Agriculture, alimentation, espace rural → Aménagement foncier, agricole et forestier)
et sur les sites des six communes concernées, à savoir :
- https://www.alligny-en-morvan.fr/
- https://arleuf.fr/
- https://www.mouxenmorvan.fr/
Les communes de Planchez, Gien-sur-Cure et de Lavault-de-Frétoy ne disposant pas de site internet, le dossier d'enquête publique sera consultable sur les sites internet des trois autres communes concernées ainsi que sur celui du Département.
Seule la mairie de Planchez, commune siège de l'enquête, disposera du dossier d'enquête en format papier.
Toute personne peut également obtenir, sur sa demande et à ses frais, communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction du Développement Territorial, Service Développement Rural et Transition Énergétique, Réglementation des boisements, 03 86 60 68 83, reglementation.boisements@nievre.fr.
À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront affichés et consultables dans chacune des six mairies concernées aux jours et heures d'ouverture ou sur leurs sites internets respectifs, ainsi que sur le site internet du Conseil départemental, au plus tard deux mois après la clôture de l'enquête, et ce pendant un an.
Au vu du rapport et des consultations du commissaire enquêteur, le Département pourra approuver par délibération le projet de réglementation des boisements.
Le Conseil départemental de la Nièvre, autorité organisatrice de l'enquête publique, fournira à toute personne qui en fait la demande les renseignements sur l'enquête publique ainsi que sur ce projet de réglementation des boisements, via les coordonnées de contact suivantes :
Direction du Développement Territorial, Service Développement Rural et Transition Énergétique, 03 86 60 68 83, reglementation.boisements@nievre.fr
Fait à NEVERS
Le Président du Conseil Départemental,Fabien BAZIN

AL23010985

ANNONCES LÉGALES

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de PLANCHEZ: Urbanisme : Règlement National d'Urbanisme.
25 ha 04 a 02 ca
- Crot du parc: ZI-15-18-26-27-32-33 - La montagne: ZO-249 - Les chenaprots: ZI-135 ZO-139 - Les chenerees: ZO-180 - Les couees: ZI-162(*) - Les guttes: ZM-46-48 - Les issards jeannot: ZI-140 - Les rogneaux: ZO-287
- Petit parc: ZO-98 - Pre bertin: ZO-126(*) - Serault: ZH-91-104[98]
Et, par extention, Cmne de MENESSAIRE: Urbanisme : Règlement National d'Urbanisme.
46 a 90 ca
- La vieille vente au nord: C-2
Cmne de ALLIGNY-COSNE: Urbanisme : Zone A du PLU
30 ha 97 a 50 ca - Les vieilles vignes: ZC-100
Cmne de AMAZY: Urbanisme : Règlement National d'Urbanisme.
1 ha 13 a 95 ca
- La lorraine: ZD-33 - Les chaumons: C-1027
Cmne de BRASSY: Urbanisme : Zone N du PLU
57 a 20 ca
- La levee: E-617
Cmne de BREVES: Urbanisme : Règlement National d'Urbanisme.
2 ha 30 a 15 ca
- La rechotte: A-493
Cmne de CIEZ: Urbanisme : Règlement National d'Urbanisme.
21 ha 47 a 83 ca
- Bois de la pointe: YI-150 - Bois des champs du puits: ZB-270 - Bois des chaniaux: ZB-37-109(E)-112(B) - Bois du coigneau: ZD-55 - Bois langlois: ZK-249(A) - Bois millot: ZI-137(A) - Bois ratier: ZH-87-89-135
- Bois senet: ZS-46 - Champs des noyers: ZI-69-265[68] - Gatine des thizots: YC-55 - La moussoterie: ZE-5(AJ)-5(AK) - La queue du buisson: YC-123(D)-125(D) - Le bourg: AB-78 - Le buisson guerin: ZI-27-35-36(C)
- Les arpents: ZH-220(A)-240(D)-241(A)
- Les baudieres: YA-60-65(AO)-70(A)-79-86(AO)-92(AE) - Les blaudieres: YC-77(D)-78(C)-95(D) - Les chetifs bouchis: ZI-203[45](J)-203[45](K) - Les ouclettes: ZK-69
- Les perrieres: ZB-313(E) - Les tauriers: ZH-53(A) - Les terres rouges: ZI-172 - Les vignes gaillard: ZH-269(B)-279(A)-290-291(A)-295(D) - Pres graillot: YH-52 - Pres millien: ZH-186-187
Et, par extention, Cmne de DONZY: Urbanisme : Zone A du PLU
20 ha 06 a 87 ca
- Le cartier au loup: AO-62-63-67-68-69(J)-69(K)
Cmne de TRACY-SUR-LOIRE: Urbanisme : Zones N et A du PLU
2 ha 79 a 14 ca - Derriere les chaumes: ZI-111-112(A)-112(B) - Larnois: E-843 - Le champ de lopin: ZE-46 - Les champs de jaux: B-1031-1033-1034 - Les champs de la fontaine: ZE-230-231 - Les champs de saint martin: E-333-337 - Les iles: B-1645 - Les mardrelles: ZH-67-68 - Les poteries: E-417 - Les pres de berge: ZE-146-175 - Les rechines caillottes: C-481-562 - Les vallees de vilmoy: C-420-426 - Les vignes de narlou: D-1568
Et, par extention, Cmne de COSNE-COURS-SUR-LOIRE: Urbanisme : Zones N et A du PLU
87 a 40 ca
- Les mouilles: XC-27 - Les vallees: ZL-11
Cmne de DUN-LES-PLACES: Urbanisme : Règlement National d'Urbanisme
17 ha 64 a 80 ca
- Bois de montegus: E-74
25 a 15 ca
- Le mont cortot: ZM-84
Cmne de MONTAPAS: Urbanisme : Règlement National d'Urbanisme
6 ha 53 a 39 ca
- Le bourg: B-858[714] - Le grand pre: ZC-33[4]
1 ha 09 a 00 ca
- Le grand pre: ZC-5
Cmne de MONTARON: Urbanisme : zone AH Agricole réservée au Bâti dispersé du PLU
Maison d'habitation
8 a 18 ca
- Du pont: ZB-67[1]
Cmne de MOUSSY: Urbanisme : Règlement National d'Urbanisme.
6 ha 05 a 71 ca
- Fontaine au ladre: ZH-36
Cmne de OUROUX-EN-MORVAN: Urbanisme: Zone N du PLU
2 ha 60 a 74 ca
- Les poreuses de bondy: BM-229[217]
Cmne de MAGNY-COURS: Urbanisme : Zone N du PLU
12 a 75 ca
- La foret de sciot: A-537
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 18/12/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23010990

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître David CHESNOY, notaire à GIEN(Loiret), 15 rue Louis Blanc, le 15 novembre 2023, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :
Monsieur Didier Bruno KLUR, retraité, et Madame Catherine Solange RENAULT, exploitante agricole, demeurant ensemble à SAINT-MARTIN-SUR-NOHAIN (58150) Ferme de Montoing.
Monsieur est né à LE CATEAU-CAMBRESIS (59360) le 5 octobre1958,
Madame est née à ARGENTEUIL (95100) le 24 novembre 1960.
Mariés à la mairie de ENGLEFONTAINE (59530) le 30 décembre1978 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23010926

SELARL OFFICE NOTARIAL TOURNU
17 bd du Sichon
03200 VICHY

ENVOI EN POSSESSION EN L'ABSENCE D'HÉRITIER RÉSERVATAIRE

Article 1378-1 du Code de Procédure Civile.
Par testament olographe en date à FOURCHAMBAULT du 4 juillet 2012, Madame Maryse Marcelle Monique REGNIER, en son vivant retraitée, demeurant à FOURCHAMBAULT (58600) 36 rue Louis Fouchère, née à FOURCHAMBAULT (58600),le 17 janvier 1952, célibataire, décédée à NEVERS (58000), le 24 août 2023, a institué des légataires universels.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Patrice PERRET, notaire à FOURCHAMBAULT (58600), le 24 octobre 2023.
Les oppositions pourront être formées auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Marie-Béatrice TOURNU, notaire à VICHY (03200), 17 bd du Sichon, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de la copie authentique du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
Pour avis unique
Le Notaire

AL23010927

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Vente amiable d'un immeuble dépendant d'une succession vacante
par la DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES - GPP
50 rue des PONTS - 54 036 NANCY
- Référence dossier : 0548109701
- Immeubles à céder : **Parcelle à DAMPIERRE SOUS BOUHY**
- Références cadastrales : ZA3•Type de bien : pré
- Modalités de remise des offres : l'offre datée et signée devra préciser : nom, prénom, adresse,-téléphone, profession du candidat, prix offert en chiffres et en toutes lettres, modalités de paiement(prêt, sans prêt), ressources. Elle sera glissée dans une enveloppe cachetée portant la seule mention« Ne pas ouvrir : **offre succession SANGUINEDE/JD/55»**
Cette enveloppe sera glissée dans une 2ème enveloppe à adresser par **lettre recommandée avec accusé de réception** ou à : DDFIP de Meurthe et Moselle-Service GPP- 50 rue des Ponts-54036NANCY Cedex
- Date limite de dépôt des offres : **02/01/2024**
- Mise à prix : **4 600€**
- Prix de réserve : oui
- Si prix de réserve non atteint, la DDFIP se réserve le droit de ne pas donner suite à la vente
- Par dérogation à l'article 1583 du Code civil, la vente ne sera parfaite entre les parties qu'en cas de régularisation par acte notarié et de paiement intégral du prix **dans les 6 mois** de l'acceptation par le Domaine de l'offre présentée. Passé ce délai et à défaut d'accord de prorogation du Domaine,l'engagement par l'Administration de vendre à l'amateur sera caduc
- Il est précisé que si la Commune ou la SAFER bénéficie d'un droit de préemption sur ce bien, elle peut se substituer au plus offrant

AL23010977

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

TRIBUNAL DE COMMERCE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 20 novembre 2023. **SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE EAT DELICES**.5-7 Square Gambon 58200 Cosne-Cours-sur-Loire.RCS Greffe de Nevers 839 887 528.Activité : Restauration de type rapide. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 13 Juin 2023 , désignant mandataire judiciaire SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23010934

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 20 novembre 2023.**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE ATPERFORMANCE**.13 bis Boulevard Camille Dagonneau 58640 Varennes-Vauzelles.RCS Greffe de Nevers 841 039 019.Activité : Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 22 Décembre 2022, désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23010935

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 20 novembre 2023.**GLONIN MARIO**.rue de Mesves 58150 Pouilly-sur-Loire.RCS Greffe de Nevers 415 140 631. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers .

AL23010936

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 20 novembre 2023.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE SQUASH - TEN' DU VERGER**.27 Rue Saint-Martin 58000 Nevers.RCS Greffe de Nevers 383 466 430.Activité : Activités des centres de culture physique.Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Juillet 2022 , désignant mandataire judiciaire SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23010937

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 20 novembre 2023.**PETILLOT ROMAIN, THOMAS, JUSTIN**.27 rue Landon 58500 Surgy.RCS Greffe de Nevers 809 537 400.Activité : Services d'aménagement paysager.Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers .

AL23010939

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 20 novembre 2023.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE ELEC RENO**.7B Boulevard de la République 58000 Nevers.RCS Greffe de Nevers 909 071 953. Activité : Travaux d'installation électrique dans tous locaux.Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers .

AL23010940

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 20 novembre 2023.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE BATI RENOV 58**.1 Impasse du Commerce 58200 Saint-Père.RCS Greffe de Nevers 891 332 363. Activité : Travaux de couverture par éléments. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers.

AL23010941

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

SOCIÉTÉ O PUITS

SARL en liquidation au capital de 10000 €
Siège social : 21 rue Mirangron
58000 NEVERS
511 172 223 RCS NEVERS

Le 15/09/2023 l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du15/09/2023. Madame LANTIER Sidonie demeurant 4 Bis rue Charles Roy 58000 NEVERS a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse du liquidateur, 4 Bis rue Charles Roy 58000 NEVERS
Mention en sera faite au RCS de NEVERS
Pour avis.

AL23010931

CLÔTURE DE LIQUIDATION

PROJET DE SANTE DE MOULINS ENGILBERT

Société interprofessionnelle de soins ambulatoires
Société en liquidation
Siège social : 9, Avenue François Mitterrand, 58290 MOULINS-ENGILBERT
RCS NEVERS 753 279 926

Le 10/11/2023, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 30/10/2023.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL23010974

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL LE CROT GUILLOT

Société civile en liquidation
Au capital de 263 700€
1 rue du Petit Bois – Le Crot Guillot – 58400 VARENNES LES NARCY
RCS NEVERS – N° 848 600 532

Aux termes d'une délibération du 1er novembre 2023, l'associé unique de l'EARLLE CROT GUILLOT a décidé la dissolution de la société à compter du 1er novembre 2023.
Monsieur Michel LEBON, demeurant 1 rue du Petit Bois – Le Crot Guillot – 58400VARENNES LES NARCY, est nommé liquidateur et a les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'EARL LE CROT GUILLOT en liquidation, à 1 rue du Petit Bois –Le Crot Guillot – 58400 VARENNES LES NARCY, lieu du siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis. Le liquidateur

AL23011014

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 novembre 2023, il a été constitué la société coopérative d'utilisation de matériel agricole à capital variable dénommée « CUMA DE THEURY » dont le siège social est sis Clinzeau – 58120 ST LEGER DE FOUGERET.
La société sera immatriculée au RCS tenu auprès du greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Le Président

AL23010959

COGEP AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BOURGES du 21/11/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : ACN
Siège : Centre commercial CARREFOUR NEVERS MARZY – Route de Fourchambault 58180 MARZY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS
Capital : 10 000 euros
Objet : Coffee-shop, Café, salon de thé, bar, brasserie, snack, pizzeria, restauration rapide, sur place et à emporter.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : la société HARE, EURL au capital de 1 500 euros, dont le siège social est 23 Rue de Turly 18000 BOURGES, immatriculée sous le numéro 911 566 008 RCS BOURGES,
Directeurs généraux :
- la société DPA, SASU au capital de 3 000 euros, dont le siège social est 1932 Route d'Orléans 18230 ST DOULCHARD, immatriculée sous le numéro 523 960 656 RCS BOURGES,
- la société HORA, EURL au capital de 1 500 €, dont le siège social est 104 Rue de Vauvert 18000 BOURGES, immatriculée sous le numéro 911 365 187 RCS BOURGES.
POUR AVIS le Président

AL23010965

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 23/11/2023, il a été constitué une SELARL de chirurgien-dentiste dénommée:
SELARL SAINT-JUST
Objet social : l'exercice libéral, à titre exclusif, de la profession de chirurgien-dentiste
Siège social : 9 rue Saint Just 58300 DECIZE
Capital : 135 000 euros
Gérance : Mme Carole BLANCHET demeurant Lieudit Reugny 58340 SAINT GRATIEN SAVIGNY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL23010967

Notaire

Me Anne JUILLET
Notaire à POUILLY SUR LOIRE (58150)
9 rue René Couard

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte reçu par Me Anne JUILLET, notaire à POUILLY SUR LOIRE (58150), le 23/11/2023, il a été constitué une société civile aux caractéristiques suivantes :
Raison sociale : SC LA CHAPELLE
- Objet social : Détention, acquisition et gestion de participation à une ou plusieurs sociétés, la propriété et la gestion de tous biens mobiliers et immobiliers
Siège social : Côte du Nozet 58150 POUILLY SUR LOIRE
- Capital : 608 400,00 euros
Gérance : Mme FIGEAT Anne-Sophie demeurant à POUILLY SUR LOIRE (58150) 15 bis rue René Couard et Mr André FIGEAT demeurant à POUILLY SUR LOIRE 21 rue René Couard
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
Pour avis.

AL23011010

YONNE

// MODIFICATION

AVIS DE PUBLICITE

LABORATOIRE LESIMPLE

Société par actions simplifiée
au capital de 7622.45 euros
Siège social : 4 Rue Emile ZOLA
89800 CHABLIS
385011879 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions en date du 20 Novembre 2023 :
Il a été décidé les modifications suivantes & transfert du siège social au 5D Rue de la Paix - 89800 CHABLIS
à compter du 20 Novembre 2023
En conséquence, les articles des statuts ont été modifiés comme suit :
L'OBJET SOCIAL :
La Société a pour objet : Laboratoire d'analyse de tous les produits liés au vin, prestations de conseils liées à la viticulture et à la vinification, vente de tous produits et matériels liés à la viticulture et à la vinification.
Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social. La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
LA DENOMINATION :
La dénomination sociale : BURGUNDIA ŒNOLOGIE CHABLIS.
LE SIEGE SOCIAL :
Le siège social est fixé : 5D Rue de la Paix - 89800 CHABLIS.
Mention sera faite au RCS de AUXERRE
Pour avis,

AL23010957

NON DISSOLUTION

SAS DE BLANCHEFLEUR

SAS au capital de 2 000 €
Siège social : 18 rue des Cloux - 89270 VERMENTON
908 480 205 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 30 OCTOBRE 2023, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS
Le Président

AL23010929

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI LA COLOMBE D'OR

SCI au capital de 1 000,00 euros
38 grande rue Nicolas Droin
89800 COURGIS
RCS AUXERRE 908 377 492

Aux termes du procès-verbal de AGE du 18/10/2023, la société susvisée a décidé de transférer son siège social du 38 grande rue Nicolas Droin 89800 COURGIS au 11 allée de l'Ancien Octroi, les Laurentides, 17200 ROYAN, à compter du 01/01/2023.
Les statuts seront modifiés en conséquence et la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de SAINTES.
Pour avis,
La gérance

AL23010932

POURSUITE D'ACTIVITÉ

SAS HOTEL DES COLONNES – VIRGINIA HOTEL

Société par actions simplifiée
au capital de 5 716,84 €
Siège social : Route de Troyes
à MALAY LE GRAND (89100)
343 641 726 RCS SENS

Par délibération en date du 06 novembre 2023, l'assemblée générale extraordinaire, statuant en application de l'article L 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.
Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Sens.
Pour avis et mention

AL23010938

MODIFICATION DE LA DURÉE

SCEA DELIGAND

SCEA au capital de 300 000,00 €
Siège social : la Margottière – 89150 VALLERY
338 229 917 RCS SENS

Aux termes des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2023, les associés ont décidé de proroger la société de 85 ans, reportant son terme au 15 juillet 2121.
Pour avis, la gérance.

AL23010953

AVIS DE TRANSFORMATION

GAEC reconnu «GAGNEPAIN»

Capital social : 138 539 €
Siège social : Rue du Gain – 89800 BEINE
RCS AUXERRE 383 513 652

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2023 a décidé de transformer le GAEC en Société Civile d'Exploitation Agricole dont les caractéristiques sont les suivantes. En conséquence, l'agrément est retiré à compter de cette date.
Forme : SCEA.
Dénomination : «Domaine de la Côte de Fasse». (AGE du 1er novembre 2023)
Durée : 99 années. (AGE du 1er novembre 2023)
Siège social : Voie du Gain – 89800 BEINE (AGE du 1er novembre 2023)
Objet : La société a pour objet l'exercice d'une activité agricole au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 138 539 €.
Gérance :
- Monsieur Laurent GAGNEPAIN, demeurant 37 bis Route Nationale – 89800 BEINE
- Monsieur Paul GAGNEPAIN, demeurant 15 Route de Lignorelles – 89800 BEINE
- Madame Isabelle GAGNEPAIN, demeurant 51 Grande Rue – 89800 BEINE
Cession de parts sociales : Libre aux coassociés. Toute autre cession est soumise à l'agrément des associés, donné par décision collective unanime.
Pour avis,
La Gérance.

AL23010984

MODIFICATIONS DIVERSES

SCEA «DOMAINE DES QUATRE JOURNEES»

Capital social : 1 524,49 €
Siège social : 2 Chemin de Grille – 89800 LICHERES-PRES-AIGREMONT
RCS AUXERRE 419 975 966

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 22 novembre 2023, les associés ont décidé des points suivants, à compter de cette même date :
- Nomination de Monsieur Antoine BETHERY, demeurant 15 rue du Général Delamalle – 89800 AIGREMONT, en qualité de gérant.
- Retrait de Monsieur Christian MALTOFF, de la gérance.
- Augmentation du capital social de 60 000,51 € le portant à 61 525 €.
- Transfert du siège social au 6 rue Derrière les Murs – 89800 LICHERES-PRES-AIGREMONT
Pour avis,
La gérance.

AL23010987

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

S.J.B. Société d'Avocats

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

CLEANDRE

Société par actions simplifiée
au capital de 4 563 000 euros
Siège social : 3 Rue des Prés, 89170 ST FARGEAU
532 883 030 RCS AUXERRE

AvisAux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 29 septembre 2023 il résulte que le Cabinet DAUGE FIDELIANCE, domicilié 105-109 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS, a été nommé en qualité de Co-Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de la société CABINET MORIZE AUDIT, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2029.

AL23010998

// GÉRANCE

AVIS DE FUSION

ALKADI
SCI au capital de 59500 €
Siège social : 78 Rue Victor Hugo
89100 MALAY-LE-GRAND
438 631 525 RCS SENS
La société ALKADI a établi en date du 20/04/2023 un projet de fusion par acte sous seing privé avec la société ALKADI II, absorbée, SARL au capital de 1000 €, dont le siège social est 78 Rue Victor Hugo 89100 MALAY-LE-GRAND, immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 508 962 172. Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 07/07/2023 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet rétroactivement le 01/01/2023. En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la société ALKADI étant propriétaire de la totalité des droits sociaux composant le capital social de la société ALKADI II, l'AGE de la société ALKADI a approuvé en date du 12/09/2023 le projet de fusion avec la société ALKADI II, ainsi que les apports effectués et leur évaluation. L'apport n'a pas été rémunéré par une augmentation de capital et la société ALKADI II a été dissoute sans liquidation à l'issue de l'AGE de la société ALKADI, du seul fait de la réalisation définitive de la fusion. Le mali de fusion s'élève à 129 911,51 €. La fusion a été définitivement réalisée à la date de l'AGE, toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 01/01/2023, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la société ALKADI II depuis le 01/01/2023 jusqu'au 12/09/2023 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société ALKADI et considérées comme accomplies par la société ALKADI depuis le 01/01/2023. Pour avis -La Gérance

AL23010745

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte SSP en date à Paris du 14/11/2023 enregistré le 17/11/2023 au service de la publicité foncière et de l'enregistrement Auxerre 1 sous le Dossier n°2023 00052318, référence 8904P01 2023 A 01877, la SNC DUOS D'ENFER au capital de 1.000€, ayant son siège social sis 7-9 Rue de la République 89100 Sens, immatriculée au RCS de Sens sous le n°891.936.395 a cédé à Madame ZHAO Lucie, exploitante personnelle au 7-9 Rue de la République 89100 Sens, en cours d'immatriculation au RCS de Sens, son fonds de commerce de bar tabac fdj vente à emporter, exploité à son établissement principal, moyennant le prix de 490.000€ et entrée en jouissance le 14/11/2023. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière publicité légale pour la validité et pour la correspondance au Cabinet de Me Philippe LEGOUGE, sis 30 rue du Général Leclerc - BP 453 - 89104 SENS Cedex.

AL23010978

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 27 octobre 23 dans Terres de Bourgogne
Concernant l'Avis de publicité du Groupement Forestier des Centaines.
Il a été écrit : Suivant délibération de l'assemblée générale mixte en date du 18 décembre 2022, les associés ont décidé la la dissolution anticipée du Groupement Forestier à compter de la réalisation de la vente de l'ensemble de ses biens immobiliers, laquelle est intervenue le 18 septembre 2023, ainsi que sa mise en liquidation.
Il fallait lire : Suivant décision du co-Gérant en date du 18 septembre 2023, il a été constaté:
- la réalisation de la vente de l'ensemble des biens immobiliers du Groupement Forestier,
- la dissolution anticipée du Groupement Forestier décidée par l'assemblée générale mixte réunie le 18 décembre 2022, et sa mise en liquidation à compter de ce jour.
Le reste de l'annonce est inchangé.

AL23010989

// VENTE AUX ENCHÈRES

Notaires

Maître Anaïs COMO
YNotaire à Villeneuve-la-Guyard (Yonne)
1, avenue des Promenades

VENTE PARCELLES FORESTIERES

Conformément aux dispositions de l'article L331-19 du Code forestier, les propriétaires

ANNONCES LÉGALES

des parcelles boisées contiguës aux biens ci-après désignés, tels qu'ils figurent sur les documents cadastraux, sont informés de leur vente: A LA-CHAPELLE-SUR-OREUSE (89260): 4 parcelles en nature de taillis cadastrées: Section F n°420 lieudit FORET D EAU surface:00ha62a40ca ; Section F n°421, lieudit FORET D EAU surface: 00ha63a60ca ; Section F n°423 lieudit FORET D EAU surface : 00ha04a12ca ; Section F n°424 lieudit FORET D EAU surface : 00ha03a64ca.
Total surface: 01ha33a76 ca
La vente doit avoir lieu moyennant le prix de 5 000,00 EUR payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, frais en sus. Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë aux biens à vendre dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie, soit à compter du 24/11/2023 pour faire connaître à Me Anaïs COMOY notaire à VILLENEUVE-LA-GUYARD(89340),1 Avenue des Promenades,-mandataire du vendeur, qu'il exerce son droit de préférence au prix et modalités de paiement ci-dessus indiqués, sous la forme d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou remise contre récépissé.

AL23010992

// DIVERS

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du tribunal de commerce de LILLE-MÉTROPOLE en date du 14/11/2023 modifiant la date de cessation des paiements au 15-04-2020 de la procédure de redressement judiciaire ouverte au profit de la **SAS CAMAIEU INTERNATIONAL** Centre Cial Les Clairions Casino Local 14 – 15, 89000 Auxerre. RCS LILLE-METROPOLE 245.086.177.

AL23010915

Jugement du Tribunal de Commerce de BOBIGNY en date du 16/11/2023 convertissant la procédure de sauvegarde en redressement judiciaire au profit de la **Sàrl SM BELLEVILLE**. Date de cessation des paiements : 30/09/2023. Administrateurs judiciaires avec mission d'assistance : la SELARL Fhb en la personne de Maître Hélène Bourbouloux 176 Avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine et la SELARL AJAssociés prise en la personne de Me Nicolas DESHAYES, 46 Promenade Jean Rostand, 93000 BOBIGNY. Mandataires judiciaires : la SELARLU Bally M.J. 69 Rue d'Anjou 93000 Bobigny et la SELAFA ASTEREN prise en la personne de Me Axel CHUINE, 14/16 Rue de Lorraine 93000 BOBIGNY.

AL23010916

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Monsieur Michel Christian PERROT, retraité, né à TONNERRE (89700), le 09 janvier 1949 et Madame Odette Georgette ROBIN, retraitée, née à MELISEY (89430), le 12 février 1950, demeurant ensemble à FLEURY LA VALLEE (89113), 2 chemin Courault, mariés à la Mairie de TONNERRE (89700), le 05 septembre 1970, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle, aux termes d'un acte reçu par Me Alexandre GUILPAIN, notaire à TONNERRE, le 24 novembre 2023.
Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Alexandre GUILPAIN, notaire à TONNERRE, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.
Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Alexandre GUILPAIN

AL23010988

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
AUXERRE - terre et verger - fonds occupé en partie - 7 ha 27 a 24 ca - La chevre ouest: YB-4 - Le bas de chapottes: HO-297 - Les conches: HI-50 - Les montblancs: DL-48-50 - Les patis: DN-113 - zonage : zone A du PLU
CHABLIS - vigne AOC Chablis – ces parcelles en publicité font l'objet de divisions cadastrales. Elles remplacent certaines parcelles dont la publicité légale allait du 17 mars 2023 au 3 avril 2023, parcelles appartenant au GFA de la Côte de Vaulien et exploitées par le Domaine DURUP. Ces parcelles remplacent celles attribuées par le Comité technique de Mai 2023. Les attributaires retenus lors de ce Comité Technique seront donc reconduits - 55 a 14 ca - La droite de vauvilien: P-168[P1]-169[P1]-170[P1]-171[P1]-176[P1] - zonage : zone Aaoc du PLU
DIGES - terre, pré et bois-taillis - fonds occupé en partie - 45 ha 73 a 88 ca - Au dessus des esserts: H-737 - Bois du moulin grilot: A-1402 - Bois laurent: YI-19-20 - Champ de la pature: ZR-119[103](J)-119[103](K) - Cris de riot: ZI-19(J)-19(K) - Grands champs: J-641 - La croix de riot: ZM-11 - La fontaine barbot: A-1944 - Le grand buisson: H-174 YH-18-23-92[17] - Le petit chene: J-730 - Les bouchis: A-963 - Les champs durand: J-916[93] - Les creusiers: A-523 - Les deschamps: J-587 - Les pres des carreaux: H-580 - Les proux: ZN-45-46(B)-46(D)-46(Z)-46(AJ)-46(AK)-46(CJ)-46(CK)-76 - Moulin cottin: ZI-103-104-108-109[32]-110[32]-111[32] - Pommereau: ZO-59 - Sur les cheneaux: J-646 - zonage : zones A et N du PLU
GUILLON-TERRE-PLAINE - terre - fonds occupé - 3 ha 19 a 60 ca - Le charmois: 381ZI-2-3 - zonage : RNU
MALIGNY - vigne AOC Chablis - cette parcelle en publicité fait l'objet d'une division cadastrale. Elle remplace une partie de parcelle dont la publicité légale allait du 17 mars 2023 au 3 avril 2023, parcelle appartenant au GFA Domaine de l'Eglantière et exploitée par le Domaine DURUP. Cette parcelle remplace en partie celle attribuée par le Comité technique de Mai 2023. L'attributaire retenu lors de ce Comité Technique sera donc reconduit - 3 a 31 ca - Folle pensee: F-123 - zonage : zone Av du PLU.
MELISEY - terre - fonds occupé - 24 ha 08 a 00 ca - Filmont: ZT-13 - La craie: A-860 - Les vignes pitoux: A-863 - Mont loup: ZP-14(J)-14(K) - Sur merrey: ZM-52 - Vallee des vaux: ZR-15(J)-15(K) - zonage : RNU
OUANNE - terre - fonds occupé - 5 ha 79 a 38 ca - Metairie rouge: ZP-45[4] - zonage : zone A du PLU
PARLY - terre - fonds occupé - 1 ha 06 a 10 ca - Casse sabot: ZA-8 - zonage : zone A du PLU
SAINT-ANDRE-EN-TERRE-PLAINE - terre - fonds occupé - 19 ha 16 a 80 ca - Charmois: ZA-2-3 - Le patis chatre: ZO-1 - zonage : RNU
THIZY - terre – sol avec bâti : maison habitation - 8 a 62 ca - Des carriers: AB-73 - Le village: AB-99 - zonage : RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 18/12/2023 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23011017

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

AVIS DE DISSOLUTION

ALKADI II
SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 78 Rue Victor Hugo
89100 MALAY-LE-GRAND
508 962 172 RCS SENS

La sociétwwé ALKADI II a établi en date du 20/04/2023 un projet de fusion établi par acte sous signature privée avec la société ALKADI, société absorbante, SCI au capital de 59 500 €, dont le siège social est 78 Rue Victor Hugo 89100 MALAY-LE-GRAND, immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 438 631 525. Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 07/07/2023 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet rétroactivement le 01/01/2023. La société ALKADI, absorbante, étant propriétaire de la totalité des parts composant le capital social de la société ALKADI II depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, l'AGE des associés de la société ALKADI a approuvé le 12/09/2023 le projet de fusion avec la société ALKADI II, qui s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée. Pour avis -La Gérance

AL23010743

AVIS DE PUBLICITE

PYROS COMMUNICATION
Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 60 000 euros
Siège social : 34 route de la Brumance
89570 TURNY
RCS SENS 411 565 336

Suivant acte des décisions unanimes des associés du 30.10.2023 il résulte que les associés, connaissance prise du rapport du Liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur Yves DELOT, demeurant Résidence des Pins - 34 Route de la Brumance - 89570 TURNY et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS. Mention sera faite au RCS de SENS. Pour avis,

AL23010922

DISSOLUTION

SCI BERTONNIERE
SCI au capital de 2 000 €
Siège social : 14, rue de Courtenay
La Justice
89150 VALLERY
803 357 623 R.C.S. SENS

Le 31/08/2023, les associés ont décidé : -la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable, -nommé Mme Brigitte BERTEIGNE, demeurant à VALLERY (89150), 14 rue de Courtenay, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation au domicile du liquidateur. Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL23010923

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI BERTONNIERE
SCI en liquidation amiable au capital
de 2 000 €
Siège social : 14, rue de Courtenay
La Justice
89150 VALLERY
803 357 623 R.C.S. SENS

Le 31/08/2023 - 15 h, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé Mme Brigitte BERTEIGNE de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens.

AL23010924

CLÔTURE DE LIQUIDATION

8Y9
SCI au capital de 1.000€
Siège social : Chemin du Halage,
Bateau Nills
89330 VILLEVALLIER
RCS 837 608 033 SENS

L'AGE du 19/11/2023 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M LAURENT Chauvier, Quai des Platanes, Bateau Nills 91280 ST PIERRE DU PERRAY, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation, à compter du 19/11/2023. Radiation au RCS de SENS

AL23010930

CLÔTURE DE LIQUIDATION

TRUTH
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
EN COURS DE LIQUIDATION
AU CAPITAL DE 2 000 euros
Siège social : 13 rue des Wagons
89100 SAINT DENIS LES SENS (Yonne)
RCS SENS 834 125 643

L'assemblée générale par une décision en date du 30 septembre 2022, après avoir entendu le rapport de Mr BAAZIZ Mehdi, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation en date du 30 septembre 2022.
Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de SENS.
Pour avis et mention
Le Liquidateur

AL23010970

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CENTRE ICAUNAIS DE TRAITEMENT ET D'AMELIORATION DE SURFACE
CITAS
SAS en liquidation amiable au capital
de 100 000 €
Siège social : 6, Route de Monéteau
BP 303
89005 AUXERRE Cedex
850 442 989 RCS AUXERRE

Le 31/07/2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé la société « M.P.H. » de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL23010971

DISSOLUTION ANTICIPEE

Dénomination : OPTI SOINS 89.
Forme : SC société en liquidation.
Capital social : 1350 euros.
Siège social : 19 Rue SYLVAIN DUPECHEZ, 89100 SENS.
904522257 RCS de Sens.
Aux termes de l'AGE en date du 30 novembre 2023, les actionnaires ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 novembre 2023. Madame Amélie ROUSSIN PINTO, demeurant 7 IMPASSE LA CLAIRIERE AUX TOURNESOL 89150 Brannay a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.
Le Liquidateur

AL23010993

DISSOLUTION

Le 27.11.2023 l'associé unique de la SARL L'ASPERULE, au capital de 10.000 euros, siège social à AUXERRE (89000) 34, rue du Pont, 799 117 353 RCS AUXERRE, a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour. M. Keigo KIMURA, 11 bis, Bl Voltaire - 21000 DIJON, a été nommé liquidateur. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation au 34, rue du Pont 89000 AUXERRE. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Tribunal de commerce d'AUXERRE. Cette dissolution met fin aux fonctions du gérant.

AL23011005

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17/11/2023, il a été constitué une SASU
ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :
BRANELLI
Objet social : L'acquisition, la détention et la gestion de tous titres de participations, parts sociales ou actions dans toutes formes de sociétés, existantes ou nouvelles, ainsi que tous biens qui se rapportent directement ou indirectement à cette activité.
Siège social :67 rue de la République 89100 Sens.
Capital : 1000 euros
Durée : 99 ans
Président : M. LANGLOIS Nicolas, demeurant 21 rue Basse 89140 Michery
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque actions donnant droit à une voix
Clause d'agrément : Cession soumise à agrément
Immatriculation au RCS de Sens

AL23010921

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à ESCOLIVES SAINTE CAMILLE du 11/11/2023, il a été constitué une société :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SAS DACIE
Siège : 19 grande rue 89290 ESCOLIVES STE CAMILLE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AUXERRE
Capital : 3 000 euros
Objet : Maçonnerie, carrelage, peinture, plomberie, électricité, ainsi que tous travaux du bâtiment, intérieur et extérieur (construction, démolition)
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour ouvré avant la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Présidente : Mme Hélène JACQUIN, demeurant 11 rue Louis Savoie 95120 ERMONT
POUR AVIS, La Présidente

AL23010954

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 13/11/2023, il a été constitué une SASU
Dénomination :
TECHNO FIBRE
Siège Social : 20 Rue Jules Verne 89100 SENS
Capital : 1000 €
Activités principales : Installation de la Fibre Optique
Durée : 99 ans
Président : M. JAAOUANE Fakher 20 Rue Jules Verne 89100 SENS
Immatriculation au RCS de SENS

AL23010972

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

ANTHALYS GROUP
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 4 rue de Madrid,
89470 MONETEAU

Aux termes d'un acte signé par voie électronique en date du 23 novembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : ANTHALYS GROUP
Siège : 4 rue de Madrid, 89470 MONETEAU
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 100 000 euros
Objet : Prise de participation dans toutes sociétés et personnes morales ; prestations de services techniques, financières, de gestion et commerciales
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Nicolas VERMILLARD, demeurant 1 rue de la Motte Taffourneau – 89380 APPOIGNY
Directeurs généraux : Monsieur Kévin GAUDISSANT, demeurant 29 Avenue des Brichères – 89000 AUXERRE, Monsieur Adrien LEMOINE, demeurant 13 rue Mozart – 89000 ST GEORGES SUR BAULCHE et Monsieur Julien DRILLAUD, demeurant 11 Chemin de Néron – 89250 GURGY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL23010979

AUDITEF
54 Avenue Gambetta 89300 JOIGNY
Tel : 03 86 92 03 03 Fax : 03 86 92 03 00
Mail : auditef89@wanadoo.fr

AVIS DE CONSTITUTION

STIEN
Société civile immobilière
au capital de 1000 euros
Siège social : 10 ROUTE DE PARIS
89460 DEUX RIVIÈRES
RCS AUXERRE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à DEUX RIVIERES du 22/11/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : STIEN,
Forme sociale : Société civile immobilière,
Siège social : 10 ROUTE DE PARIS 89460 DEUX RIVIÈRES,
Objet social : l'acquisition de tous immeuble bâtis dans le but de l'administration et l'exploitation par bail, par location ou autrement dudit immeuble dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 1 000 euros,
Gérance : Monsieur STIEN RODRIGUE, Demeurant 27 Rue Général de Gaulle 89270 Vermenton.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés AUXERRE.
La Gérance

AL23010980

Connaissez-vous notre page Twitter ?

Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES

Contact : Tél. 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €
☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
■ pour 1 an 55 €
■ pour 2 ans 110 €

TOTAL

ÉQUIPEMENT

// MATÉRIEL D'ÉLEVAGE

Pour petits et grands

Un éleveur côte-d'orien a inventé et breveté un bac à eau multi-espèces, doté de deux niveaux d'abreuvement. Cet équipement apporte de nombreux avantages.

Éleveur de 200 chèvres à Bard-lès-Époisses, Nicolas Coppeaux est aussi gérant de la société CNMS, spécialisée dans la mécano-soudure et l'achat-revente de matériel agricole. Ce double-actif de 38 ans conçoit lui-même des équipements pour gagner en performances, aussi bien dans le quotidien des éleveurs que celui de leurs animaux. Sa dernière création en date est un bac à eau multi-espèces, qui vient d'être breveté : *« Mon père élève à la fois des vaches et des moutons : ces derniers n'avaient pas toujours la première place pour s'abreuver… Face à ce constat, j'ai eu l'idée de créer deux compartiments distincts dans un même bac principal avec, en partie basse, un espace dédié aux animaux plus petits »*.



Nicolas Coppeaux et son dispositif adapté aux bovins, caprins, ovins et porcins.

En exposition

Le Côte-d'orien était présent au dernier Salon de l'élevage à Cournon pour présenter son invention. En plus d'assurer un abreuvement simultané à différentes catégories d'animaux, le dispositif diminue considérablement les souillures et les risques accidentogènes : *« des avantages d'ordre sanitaire sont permis : les adultes n'ont pas accès aux compartiments du bas, ils ne salissent pas l'eau. Dans le même temps, tout est conçu pour que les jeunes animaux n'entrent pas dans le bac. Cela évite toute blessure, voire des noyades dans les cas les plus extrêmes. La partie supérieure, elle, est alimentée en permanence par un système de flotteur »*. De plus en plus d'éleveurs font naître au printemps, comme l'observe Nicolas Coppeaux : *« ces personnes-là peuvent être d'autant plus intéressées… En été, leurs jeunes veaux n'ont que deux ou trois mois : ce bac leur est parfaitement adapté, ils ne rencontrent aucune difficulté pour s'abreuver. Je le dis souvent mais l'engraissement débute souvent par l'eau ! »*.

Demandes à la carte

Palettisable, l'équipement est facilement transportable : *« dans le principe de base : c'est lui qui suit le troupeau, et non l'inverse. Il n'est pas nécessaire d'équiper toutes les parcelles. Ce bac peut être déplacé à l'aide d'une fourche à palette grâce à ses fourreaux en partie inférieure »*. Les atouts ne s'arrêtent pas là, comme le décrit Nicolas Coppeaux : *« à surface égale, le volume d'eau est beaucoup plus important qu'un bac classique puisque sa hauteur est plus importante, ce qui n'empêche pas les animaux adultes d'avoir accès à l'intégralité de l'eau. L'éleveur gagne aussi en temps et en argent : il évite d'acheter et de déplacer plusieurs bacs à la fois »*.

En options

Nicolas Coppeaux propose des modèles équipés d'une pompe immergée et d'un panneau solaire, avec mât rabattable et tout le matériel nécessaire (tuyaux et câblages, onduleur, batterie pour plus d'autonomie). *« Dans chaque cas, tout a été fait pour assurer une mise en place facile et rapide de l'équipement »*, assure le gérant de la société CNMS. L'offre comprend des modèles de 1 000, 2 000, 3 000 et 4 000 litres. Des fabrications sur mesure peuvent être envisagées.

AG

Contact : 06 37 50 29 40, cn.mecanosoudure@hotmail.com

// BANC D'ESSAIS MOTEURS

Avis aux amateurs

La FRCuma BFC organise de nouvelles journées diagnostics avec son banc d'essais moteur. L'aide financière du Conseil départemental de la Côte-d'Or s'élève à 50 %.

Le prix du carburant est en forte augmentation ces dernières années : autant l'économiser quand cela est possible ! Faire diagnostiquer son tracteur est clairement d'actualité et permet souvent d'y arriver. *« Les tests que nous réalisons déterminent les plages de régime économique et celles à éviter en fonction du type de travail à effectuer »*, présente Fabrice Maitrot, opérateur à la FRCuma de Bourgogne Franche-Comté. Celui-ci organisera un ou plusieurs rendez-vous ces prochaines semaines en Côte-d'Or, selon la localité des agriculteurs qui se seront manifestés. *« L'idée est de passer un maximum de tracteurs en une journée. Des compromis seront également trouvés pour les dates, tout le monde y trouvera son compte »*, poursuit l'opérateur.

Plusieurs avantages

Une heure est généralement nécessaire pour réaliser les différentes mesures sur un tracteur (couple, puissance nette réellement utilisable à la prise de force, consommation horaire spécifique, débit de la pompe d'injection). Un document de synthèse est ensuite remis à l'exploitant, avec toutes les données. *« En plus de viser une diminution de la consommation, passer au banc d'essais moteur permet de mettre en évidence un éventuel manque de puissance »*, fait remarquer Fabrice Maitrot. *« Les sources de pannes peuvent être déterminées lors de nos journées, cela peut venir de la pompe d'injection, du turbo, des injecteurs, du circuit d'alimentation… Cela va sans dire, il est opportun de réaliser le diagnostic avant la fin de la période de garantie. Compte tenu de l'augmentation du coût du matériel, le jeu en vaut d'autant plus la chandelle »*.

Moitié prix pour le 21

Le Conseil départemental de la Côte-d'Or participe à hauteur de 50 %, la facture de l'agriculteur passe ainsi de 170 à 85 euros hors taxes. *« Nos rendez-vous sont ouverts à tout agriculteur, qu'il soit en Cuma ou non. Il suffit de se faire connaître assez rapidement puis venir à un point de chute avec son tracteur, avec un filtre à air propre et un filtre à carburant récent, le tout après avoir fait l'appoint éventuel d'huile moteur et de liquide de refroidissement »*.

AG

Contact : 06 25 00 71 48, fabrice.maitrot@cuma.fr



Fabrice Maitrot proposera des rendez-vous en fonction des réponses et de la localité des côte-d'oriens. Le reste à charge de ces derniers ne sera que de 85 euros HT.

Témoignage

Nicolas Jacquinot, agriculteur à Origny-sur-Seine a fait diagnostiquer trois de ses tracteurs l'an passé, lors d'une journée organisée à Magny-Lambert : *« C'était une première pour moi, je suis convaincu de l'utilité de ces diagnostics, surtout avec le prix actuel du GNR ! Par chance, mes tracteurs étaient bien réglés. Si ce n'était pas le cas, d'importantes économies auraient été permises. En échangeant avec l'opérateur, des problèmes de réglages sont souvent constatés dans certaines marques. Cela peut vite chiffrer, les gains peuvent atteindre deux litres à l'heure… Sur une année de travail, ce n'est pas rien… À l'issue de ces journées, nous revenons sur nos exploitations avec de précieuses préconisations sur l'utilisation de nos tracteurs, c'est intéressant. Les informations sur la consommation instantanée me sont déjà utiles au quotidien, je corrige certaines choses, mais nos tracteurs ne sont pas tous équipés de cette option »*.

LOISIRS

// MYCOLOGIE

Mieux connaître les champignons de Bourgogne Franche-Comté

Étonnamment, les connaissances sur les champignons régionaux sont lacunaires. Pour y remédier, le conservatoire national botanique de Franche-Comté a recruté Andgelo Montbert, un jeune mycologue chargé pendant 3 ans de répertorier la fonge de la grande région.

« Nous sommes loin de connaître tous les champignons de BFC car la mycologie est une science jeune, de nouvelles espèces sont fréquemment découvertes, y compris dans notre région », explique Andgelo Mombert. *« Sur les 30 000 espèces de champignons connues en France, 6 500 ont déjà été recensées en Franche-Comté d'après les données que nous possédons actuellement. Côté Bourgogne, nous n'avons pas encore de quoi donner un chiffre précis car il existe moins de sociétés mycologiques »*.

Le jeune mycologue a été recruté par le Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés (CBN Franche-Comté - ORI) pour recenser et cataloguer la fonge présente dans la grande région dans le cadre du programme *« les méconnus de Bourgogne-Franche-Comté »* soutenu par le Fonds européen de développement régional (Feder).

Pour y parvenir, Andgelo Mombert va créer un réseau de mycologues et de passionnés et s'appuyer sur les clubs locaux. *« J'ai commencé à tous les contacter. Chaque personne qui détermine des champignons, amateur ou professionnel, pourra enrichir cet inventaire »*, précise-t-il. Dans cette optique, un programme d'animations (sorties, expositions, ateliers d'initiation) a été mis en place dès cet automne dans la région à destination de toute personne intéressée par les champignons. Quant à Andgelo, il couvrira en priorité les forêts humides et les secteurs sans volontaire.

« Une incroyable diversité »

Andgelo Montbert est passionné par les champignons depuis toujours et avoue reconnaître plus de 1 500 espèces : *« Je suis captivé par l'incroyable diversité de leurs formes et couleurs. Je vais aux champignons toute l'année. Il suffit parfois de retourner des morceaux de bois pour en trouver. Je m'intéresse à tous les groupes, toutes les espèces même si je me spécialise dans les ascomycètes[1] minuscules, mesurant moins d'un millimètre, qui poussent sur les bois morts »*. Inscrit dans des associations mycologiques depuis son plus jeune âge, il a gagné un concours d'identification pour les moins de 25 ans dont le premier prix était un microscope. *« Ça m'a permis de faire un grand pas en avant dans ma connaissance et de progresser car beaucoup de champignons se ressemblent tellement qu'ils ne se différencient qu'avec un microscope. D'autres ne se déterminent qu'à l'odeur. Les mycologues travaillent aussi beaucoup avec leur nez »*. Autodidacte, il commence alors à publier des articles scientifiques sur les champignons et à se faire un nom dans le milieu, ce qui amènera le conservatoire national botanique à le remarquer et à l'embaucher pour cette mission.

S.C.



Andgelo Montbert, chargé de recenser les champignons de la région, a rencontré la société mycologique d'Arbois le 19 octobre lors d'une sortie ouverte au grand public.

(1) Les ascomycètes forment une sous-classe, de près de 15 000 espèces dont les spores sont contenues dans des asques. Ils regroupent des champignons très divers comme les truffes, les morilles, les levures, les moisissures (penicillium) mais aussi des agents de maladies des plantes (cloque, ergot du seigle, oïdium, chanvre, tavelure, moniliose, etc.)

Surtout pas les applis !

Si Andgelo Montbert a un message à faire passer aux ramasseurs de champignons amateurs, c'est de ne surtout pas faire confiance aux différentes applications de reconnaissance. Ces outils numériques ne sont pas fiables et les risques d'empoisonnement sont réels. *« Dans notre région, on estime que seulement 2 % des champignons présents sur notre territoire sont comestibles »*, explique-t-il. *« Le reste étant toxique ou sans intérêt gustatif ! Il faut donc rester très prudent… »*

En cas de doute, la meilleure solution est de s'adresser à un club de mycologie car aujourd'hui, de moins en moins de pharmaciens sont formés à reconnaître les champignons, cette science étant devenue optionnelle durant leur cursus.

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR
ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Jusqu'en mai 2024

// Exposition *« Fantaisies pour un palais »* au château de Bussy-Rabutin

Depuis le 25 novembre et jusqu'au 5 mai 2024 se tient, au château de Bussy-Rabutin, l'exposition « Fantaisies pour un palais ». Elle évoque l'imaginaire des contes de fées rococo du XVIIIe siècle. Cette exposition est une invitation au voyage entre cabinet des fées, décors avec effets de lumière et vidéos, grotte merveilleuse ou salon des miroirs. À partir du 3 décembre, le château proposera aussi ses décors de Noël.

www.chateau-bussy-rabutin.fr

• Samedi 2 décembre

// Soirée de Noël à Montbard

À 18 heures en salle Paul Éluard, les musiciens, danseurs, acteurs du conservatoire de Montbard vous ont concocté une soirée de Noël pas comme les autres. Un programme basé sur de la musique d'ensemble alliant les différentes disciplines, la classe de théâtre assurant le fil conducteur de la soirée.

Entrée gratuite.www.montbard.fr

• Samedi 2 décembre

// Fête des illuminations à Clénay

Clénay, au nord de Dijon, organise sa traditionnelle Fête des Illuminations. Un événement qui ravit petits et grands et donne rendez-vous, un peu avant l'heure, avec la magie de Noël. À cette occasion animations pour les enfants, musique, vente de crêpes, de vin chaud et boissons chaudes sont proposés… Sans oublier le village de Noël, un peu plus grand et un peu plus complet chaque année ! Cette année, Clénay innove en proposant un karaoké de Noël, de quoi passer un très bon moment…

www.clenay.fr

• Jusqu'au 7 janvier 2024

// Exposition sur les insectes pollinisateurs à Dijon

Le Jardin de l'Arquebuse propose une immersion dans l'univers fascinant des insectes pollinisateurs. Cette exposition invite le visiteur à pénétrer dans le monde méconnu des insectes pollinisateurs, en s'en approchant au plus près. Parfois peu appréciés, ils sont pourtant indispensables au bon fonctionnement des écosystèmes et à notre alimentation.

Au Jardin de l'Arquebuse, entrée libre.

Nièvre

• jusqu'au 31 décembre

// Boutique éphémère

À l'initiative de l'association L'arc en Ciel sur la ville, la boutique éphémère Le Paradis à Decize ouvrira ses portes du 31 octobre au 31 décembre au 11 rue Louise Blanc à Decize (du lundi au samedi de 10 à 19 h et le dimanche de 14 h à 18 h). Cette boutique associative de créateurs propose des créations 100 % fait main, 100 % françaises et des animations : concerts, défilé de mode et apéro guinguette ! Ainsi, les visiteurs pourrons fêter l'inauguration le 31 octobre 2023 à partir de 18 h 30 avec vin chaud offert et concert d'Hugues Futo. Le 25 novembre sera proposé un apéro guinguette et défilé de mode, à partir de 17 h. Le 9 décembre, à partir de 18 h 30 aura lieu un apéro concert de La Réponse D.

Plus d'infos sur : https://www.facebook.com/people/L-Art-en-ciel-sur-la-ville/61551795999629/

• jusqu'au 31 décembre

// Boutique éphémère à Nevers

Les ILLUS', le collectif de graphistes et illustrateurs neversois, sont ravis de vous présenter la 2e édition du marché de Noël d'art graphique. C'est à Nevers et il durera toute la période magique. Au programme : la maintenant fameuse exposition-vente de leurs univers variés et aussi de leurs quelques guests surprise. Encre, Collage, peinture, broderies, dessins, pléthore d'objets et œuvres graphiques, à la fois pièces uniques et tirages numérotés, et le plaisir de proposer des ateliers créatifs pour petits et grands (sur inscription) durant cette période de fête. Venez célébrer le lancement de cet évènement gratuit et ouvert à tous lors du vernissage le vendredi 24 novembre à partir de 19 h, 18 rue des Francs Bourgeois à Nevers.

• Jeudi 7 décembre

// Atelier sensibilisation

De 9 h 30 à 11 h 30, au site d'action médico-sociale de Decize (4, boulevard Galvaing), Mme Belin, apprentie assistante sociale, et Mme Boguet, conseillère à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat, présenteront un atelier de sensibilisation aux consommations énergétiques. Seront notamment abordés : la réglementation, la gestion de ses factures d'énergies (gaz, électricité, chauffage, eau) ou encore les gestes pour réaliser des économies.

Inscription : 03 86 93 57 50

• Durant décembre

// Marchés de Noël

Comme tous les ans, la fin d'année est synonyme de marchés de Noël pour certaines communes de la Nièvre. Des événements où sont proposés des exposants de produits artisanaux ou locaux souvent accompagnés par des animations divers : spectacles, vin chaud, etc.

Retrouvez les prochains marchés de Noël près de chez vous sur : https://www.koikispass.com/agenda/categorie/marche-de-noel/?period=toutes_les_dates&page=1/

Yonne

• 8 au 10 décembre

// Marché « arts et saveurs » de Sens

À l'initiative de l'association L'arc en Le marché « arts et saveurs », organisé la Chambre d'agriculture de l'Yonne et la ville de Sens, revient pour une 31e édition, dans les halles du marché couvert de Sens. Si seuls les artisans exposeront le vendredi, en mezzanine (de 9 h à 20 h), les producteurs seront bel et bien présents le samedi (de 10 h à 20 h) et le dimanche (de 10 h à 19 h). Au total, ce sont plus de 30 producteurs et artisans qui proposeront leurs produits et leurs créations aux visiteurs, qui sont chaque année très nombreux.

“EN CÔTE-D’OR, NOUS SOUTENONS NOS AGRICULTEURS”

François Sauvadet
Président du Conseil Départemental



15,5 M€ mobilisés pour le monde agricole sur la période 2020-2025

58 prix remis à des éleveurs Côte-d’Oriens lors du salon international de l’agriculture en 2023

90 adhérents à la marque Savoir-faire 100% Côte-d’Or

© Direction Communication CD21 / JPL • photo : PhBrachet • 08/23

cotedor.fr

Côte d’Or
LE DÉPARTEMENT